

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITE DE CONSTANTINE MENTOURI

**Faculté des Sciences de la terre, de Géographie
et de l'Aménagement du Territoire**

Département d'Architecture et d'Urbanisme

AMI
3380

N° d'Ordre :

Série :

**LA QUESTION DES ESPACES
URBAINS PUBLICS DANS LES
GRANDS ENSEMBLES
A CONSTANTINE**

Cas de la Cité du 20 Août 55

Mémoire présenté pour l'obtention du diplôme de Magister

Option : Urbanisme

Par

AMIRECHE Mohamed

Soutenu le : 27/06/2000

**Sous la Direction de Monsieur ZEROUALA Mohamed Salah
Professeur à l'Institut d'Architecture et d'Urbanisme
de Constantine.**

Jury d'Examen :

- | | | | |
|--------------|---------------------------|-----------|-----------------------------|
| - Président | : Dr. SAHNOUNE Tayeb | - M.C | - Université de Constantine |
| - Rapporteur | : Dr. ZEROUALA Med Salah | - Pr. | - Université de Constantine |
| - Examineur | : Dr. BOUKERZAZA Hosni | - M.C | - Université de Constantine |
| - Examineur | : Dr. LAKEHAL Abdelouahab | - M.C | - Université de Constantine |
| - Examineur | : Mme. BENABBAS Samia | - M.A/C.C | - Université de Constantine |



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITE DE CONSTANTINE MENTOURI

**Faculté des Sciences de la terre, de Géographie
et de l'Aménagement du Territoire**

Département d'Architecture et d'Urbanisme

N° d'Ordre :

Série :

***LA QUESTION DES ESPACES
URBAINS PUBLICS DANS LES
GRANDS ENSEMBLES
A CONSTANTINE***

Cas de la Cité du 20 Août 55

Mémoire présenté pour l'obtention du diplôme de Magister

Option : Urbanisme

Par

AMIRECHE Mohamed

Soutenu le : 27/06/2000

**Sous la Direction de Monsieur ZEROUALA Mohamed Salah
Professeur à l'Institut d'Architecture et d'Urbanisme
de Constantine.**

Jury d'Examen :

- | | | | |
|--------------|---------------------------|-----------|-----------------------------|
| - Président | : Dr. SAHNOUNE Tayeb | - M.C | - Université de Constantine |
| - Rapporteur | : Dr. ZEROUALA Med Salah | - Pr. | - Université de Constantine |
| - Examineur | : Dr. BOUKERZAZA Hosni | - M.C | - Université de Constantine |
| - Examineur | : Dr. LAKEHAL Abdelouahab | - M.C | - Université de Constantine |
| - Examineur | : Mme. BENABBAS Samia | - M.A/C.C | - Université de Constantine |

- REMERCIEMENTS -

Mes remerciements les plus sincères vont en premier lieu à mon encadreur Monsieur ZEROUALA MOHAMMED SALAH ; Professeur à l'U.A. de Constantine, pour ses conseils avisés et sa disponibilité.

Je remercie :

Monsieur SAFI EDDINE ABDELKRIM, Directeur de l'Institut d'Architecture de Constantine, Monsieur GUENADEZ ZINEDDINE, pour leur contribution effective

Je remercie également :

Mon épouse SAMIRA, qui a été mon grand support moral ; sans oublier mes filles : AMIRA et IBTISSEM.

Ma belle-soeur DJEZILA, pour son aide très précieuse.

Mes parents et toute ma famille, mes beaux-parents et ma belle-famille pour leur soutien moral.

Mon beau-frère DIDINE, pour sa contribution à la réalisation de ce mémoire.

Tous ceux et celles qui m'ont aidé de près ou de loin à finir le présent travail de recherche.

Tous mes amis.

SOMMAIRE

	Pages
I. INTRODUCTION	1
II. PROBLEMATIQUE.....	2
<u>CHAPITRE 1 – LES ESPACES URBAINS PUBLICS</u>	7
1.1. INTRODUCTION	7
1.2. DEFINITIONS	7
1.2.1. LES ESPACES URBAINS PUBLICS	7
1.2.2. LA RUE	8
1.2.3. LA PLACE	12
1.2.4. LES JARDINS PUBLICS	14
1.2.5. L'ANIMATION URBAINE	16
1.3. LA DIVERSITE DES USAGES DANS LES ESPACES URBAINS PUBLICS	16
1.4. APERCU HISTORIQUE	19
1.4.1. L'AGORA GRECQUE	19
1.4.2. LES FORUMS ROMAINS	19
1.4.3. LES CITES DU MOYEN AGE	21
1.4.4. L'EPOQUE DE LA RENAISSANCE ET LES PERIODES CLASSIQUES	21
1.4.5. LA NOUVELLE SOCIETE INDUSTRIELLE	22
1.4.6. LA CHARTE D'ATHENES OU LA « RECETTE DE BASE »	23
1.4.7. CRITIQUES DES C.I.A.M. DE 1933 ET DE LA CHARTE D'ATHENES	25
1.4.8. LA PERTE DU « LIEU », REMPLACE PAR L' « ESPACE »	26
1.5. LES GRANDS ENSEMBLES	30
1.5.1. LE GRAND ENSEMBLE ET LA STRUCTURE URBAINE	32
1.6. CONCLUSION	33
- NOTES.....	35
<u>CHAPITRE 2 – LES ESPACES URBAINS PUBLICS DANS LA MEDINA DE CONSTANTINE COMME REFERENCE</u>	36
2.1. INTRODUCTION	36
2.2. APERCU HISTORIQUE	36
2.2.1. LA MEDINA DE CONSTANTINE	36
2.2.2. LES ESPACES URBAINS PUBLICS DANS LA MEDINA DE CONSTANTINE PRECOLONIALE	40
2.2.3. L'IMPACT DE LA COLONISATION FRANCAISE SUR LES ESPACES URBAINS PUBLICS	43

CONCLUSION GENERALE.....	117
- GLOSSAIRE	122
- BIBLIOGRAPHIE.....	123
- LISTE DES FIGURES.....	129
- LISTE DES PLANCHES.....	130
- LISTE DES TABLEAUX.....	130
- LISTE DES PHOTOS.....	131
- <u>ANNEXE 1.</u>	132
- QUELQUES DEFINITIONS DE TRAVAIL	133
- NOTES.....	139
- <u>ANNEXE 2.</u>	140
- QUELQUES ARTICLES DE JOURNAUX	141

CONCLUSION GENERALE.....	117
- GLOSSAIRE	122
- BIBLIOGRAPHIE.....	123
- LISTE DES FIGURES.....	129
- LISTE DES PLANCHES.....	130
- LISTE DES TABLEAUX.....	130
- LISTE DES PHOTOS.....	131
- <u>ANNEXE 1.</u>	132
- QUELQUES DEFINITIONS DE TRAVAIL	133
- NOTES.....	139
- <u>ANNEXE 2.</u>	140
- QUELQUES ARTICLES DE JOURNAUX	141

- RESUME -

Produit de la théorie fonctionnaliste et en application de la Charte d'Athènes, les grands ensembles dont l'apparition remonte aux années cinquante, ont induit un tissu urbain nouveau en rupture avec les références de la ville traditionnelle.

Constitués d'un ensemble d'isolats fonctionnels, ils ont conquis les alentours des centres anciens sans pour autant s'y intégrer. En tant que cadre bâti, ces quartiers nouveaux sont caractérisés :

- d'une part ; par une monotonie causée par la répétition à l'infini du bloc rectangulaire.

- d'autre part ; par la pauvreté de leur architecture .

- et enfin ; par l'existence d'espaces extérieurs qui semblent béants, indéfinissables et difficilement appropriables par les résidants .

Au lieu d'espaces urbains publics définis par leurs formes et leurs propres systèmes de relations, on retrouve une énorme quantité d'espaces interstitiels libres non-aménagés. Ils font souvent l'objet de diverses formes d'appropriation spontanée se manifestant par des détournements d'usage, échappant à tout contrôle des pouvoirs publics.

Le présent mémoire traitera de la question des espaces urbains publics dans les grands ensembles à Constantine. Cette étude a pour objectif principal, l'élaboration des principes de réorganisation et de réaménagement de ces espaces ; et ce, dans le but de les redéfinir et de les identifier pour permettre une réappropriation du cadre de vie par les résidents.

La Cité du 20 Août 1955 a été choisie à cet effet.

- MOTS CLEFS :

- Adaptation - Aménagement - Architecture - Amélioration - Appropriation - Agora - Composition Urbaine - Clôture - Collectivités Locales - Cité - Conception - Composants Urbains - Charte d'Athènes - Croisements - Détournement - Espace Urbain Public - Espace Privé - Espace Collectif - Espace Extérieur - Espace Interstitiel - Espace Résiduel - Façade - Fonction Urbaine - Forum - Jardins - Grands Ensembles Résidentiels - Gestion - Habitat - Intervention - Lieu Morphologie - Mobilier Urbain - Médina - Mutation - Principe - Poche Urbaine - Place - Réhabilitation - Réorganisation - Réaffectation - Réaménagement - Restructuration - Revitalisation - Rue - Square - Structure Urbaine - Signalisation - Trame - Urbanisme - Usage - Urbanité.

I. INTRODUCTION :

De l'antiquité à l'époque préindustrielle en Europe, les espaces urbains publics ont joué un rôle vital dans la vie collective des citoyens. Comme il existait une relation fondamentale entre ces espaces et les édifices qui les bordaient (1).

La vie collective dans les lieux publics était beaucoup plus intense. C'est là qu'on échangeait marchandises et informations. C'est là en partie que l'individu devient citoyen, il regarde les autres, se mesure à eux, et à la société dont il fait partie.

Il est vrai que dans les quartiers anciens les espaces collectifs sont un legs du passé. Autrefois on construisait autrement mais on vivait différemment ainsi certains espaces ne correspondent plus aux modes de vie actuels et leur utilisation possible nous plonge dans l'embarras.

Si la ville de Constantine paraît riche en quantité d'espaces collectifs urbains, et essentiellement dans les grands ensembles, leur qualité reste cependant absente, due essentiellement aux conceptions inadéquates puisqu'elles ne semblent pas répondre aux attentes et aux besoins des habitants.

Dans la plupart des cas, on tourne le dos à l'espace extérieur libre, à un point tel qu'on peut s'interroger si cet espace a toujours une fonction. D'ailleurs, dans les programmes de restructuration urbaine, l'espace urbain public a souvent été considéré comme « mesure d'accompagnement ».

Désormais, il devient de nos jours un enjeu très important dans les politiques d'aménagement, notamment :

- Un enjeu social et culturel : Les espaces urbains publics sont des lieux de rencontres où se développe la vie sociale

- Un enjeu politique : La qualité et l'efficacité de l'action de l'état, représenté par les collectivités locales, s'expriment à travers l'image des espaces urbains publics.

- Un enjeu gestionnaire : La création des espaces urbains publics ne suffit pas. Il faut par la suite, les gérer et prendre garde à leur évolution .

Espace structurant et support d'urbanité, l'espace urbain public reste néanmoins un espace au statut ambigu. Du point de vue juridique, le terme « espace public » ne connaît pas de définition propre. Il recouvre à la fois la catégorie du domaine public et l'idée empirique d'espace « ouvert à tous » .

Le jeu de réglementations spécifiques qui articulent ces deux arguments, confère à l'espace urbain public une grande complexité.

(1) Wiczorek D. « Camillo Sitte et les débuts de l'urbanisme moderne » Ed : OPU Alger 1981 p : 102

La dissociation des espaces collectifs urbains et l'environnement a eu pour conséquence, la perte de leur sens et leurs possibilités d'usage.

Dans le présent mémoire, nous essaierons d'étudier les espaces extérieurs publics dans les grands ensembles. Ces quartiers nouveaux qui naissent en périphérie des centres anciens se caractérisent souvent par une certaine monotonie générée par l'immeuble-barre d'une part, et des espaces extérieurs non-aménagés, et qui sont rarement agréables, d'autre part : on parle d'espace malade, de croissance incontrôlée des agglomérations ou encore de rurbanisation.

Loin de proposer des recettes miracles, notre étude a pour but de susciter quelques questions, à mettre en évidence une démarche, et aider à la réflexion, à la conception et à la réalisation des espaces urbains publics de qualité dans les cités modernes de demain.

II. PROBLEMATIQUE :

La conception des espaces urbains publics dans les grands ensembles, devient un thème essentiel plus concret et plus proche de la vie quotidienne des citoyens, si bien que lorsqu'on parle de qualité de vie, de propreté, de sécurité ou de confort, c'est souvent l'espace urbain public qui est désigné du doigt.

Les grands ensembles résidentiels ont fait leur apparition dans les années 50, leur but essentiel était de résoudre la crise de logement qui a sévit dans le monde durant la période de l'après guerre. Mais on se rendit compte rapidement que les solutions apportées à cette crise ne visaient que les aspects quantitatifs, se traduisant sur le terrain par des « rubans » à circuler, des espaces de stationnement et de vastes étendues sans fonction précise engendrant des conséquences néfastes.

Sur le plan spatial, ces nouveaux quartiers sont caractérisés par :

- Des espaces interstitiels libres très grands et qui se comptent généralement en centaines de « m² ». Ils se trouvent inoccupés en fin d'opération par manque d'argent, défaut d'imagination ou par manque d'une certaine culture de l'urbain. Et si on les appelle : « les espaces verts », c'est tout simplement pour justifier leur présence.

- La localisation des bâtiments, principalement les immeubles-barres, engendre une sensation de monotonie ; conséquence de la répétitivité des blocs et des cellules types et de leur dispersion sur un terrain vaste.

- L'inexistence d'une transition réelle entre l'espace extérieur et le cadre bâti.

- L'omission délibérée de programmer des équipements d'accompagnement et ce, dans la plupart des cas. Cependant les autorités locales évoquent souvent les problèmes de financement pour justifier cette carence. (voir annexe 2 / article 1 p. 141).

- La rupture avec le tissu urbain du milieu d'attache (centre ancien), auquel ces cités dites « modernes » sont pourtant sensées assurer la continuité. D'ailleurs une simple lecture sur une carte d'urbanisme rend compte de la différence frappante entre les deux structures spatiales, à savoir : celle du centre ancien existant, et celle de son extension, notamment les grands ensembles.

- Sur le plan social :

- Ils se manifestent par la présence d'une ambiance si peu chaleureuse et qui contribue à détruire et à désagréger l'espace collectif urbain, comme institution de la convivialité.

- L'absence d'une vie authentique générée par le manque de réflexion sur l'aménagement des espaces extérieurs libres.

- L'absence d'un débat public et constructif avec les habitants afin de leur permettre de s'insérer dans la production matérielle de leur cité.

A ce titre, il importe de noter que l'association des habitants, (voir annexe 2 / article 2 p. 141) organe instauré durant les deux dernières décennies dans les cités nouvelles : ne sert semble-t-il qu'à valider et entériner des projets préconçus, réduisant ainsi son rôle à une simple formalité à remplir.

- Sur le plan fonctionnel : La nudité des espaces urbains publics et l'absence d'affectation à des usages spécifiques a conduit à des détournements d'usages, en témoignent, les cas d'appropriations et de privatisations des espaces extérieurs de proximité dans certains grands ensembles (cf. : C113, p : 63).

On ne peut parler des espaces urbains publics dans les grands ensembles sans évoquer l'absence presque totale de l'état, (représenté par les autorités locales), qui reste le gestionnaire principal des grands ensembles et le premier responsable de la formation de leur image. Par conséquent, la dégradation (physique, sociale, et fonctionnelle), s'accroît chaque année davantage.

D'un point de vue général, on peut dire que le nouvel urbanisme engendré par les grands ensembles résidentiels a induit un tissu urbain de type nouveau en rupture avec les références de la ville traditionnelle, à savoir : homogénéité et hiérarchisation.

En Algérie, le type de grand ensemble importé a été réduit à sa plus simple expression. Il est tellement simplifié, voire appauvri sous la pression du moindre coût et de l'absence du savoir-faire, qu'on assiste à l'avatar du modèle où les principes élémentaires ont été occultés (voir annexe 2 / article 3 p. 142).

Dans ces grands ensembles, les espaces extérieurs publics se transforment souvent en dépôts d'ordures. Boueux en hiver, poussiéreux en été et ravagés par les vents et les courants d'air, ils offrent un cadre de vie désagréable, s'y promener, c'est prendre le risque non seulement de s'égarer, mais aussi, d'éprouver le sentiment d'être abandonné.

Dans les programmes d'aménagements récents, nous constatons l'apparition d'une nouvelle génération de mobiliers urbains, tels que l'informatisation des flux et de la signalétique, les nouvelles technologies de communication. Ces objets de la rue sont devenus essentiels dans la conception des espaces urbains publics. A titre d'exemple, on peut citer la publicité qui envahit littéralement les espaces urbains publics. Les panneaux publicitaires constituent dans la plupart des cas, un obstacle physique pour un certain nombre de gens : parents avec landau, personnes encombrées de paquets, handicapés physiques, etc.

La question de l'espace urbain public, est plus complexe qu'on ne pourrait le croire. Cependant, cet espace entre les unités du bâti, peut être ramené aux principaux domaines suivants :

- Celui de l'urbanistique et de l'architecturale
- Celui de l'économique
- Celui de l'organisation et des pratiques urbaines
- Celui du politique

La dégradation des grands ensembles et principalement les espaces urbains publics, est dûe à un ensemble de carences à savoir :

- L'insuffisance conceptuelle :

Dans les grands ensembles, la continuité du bâti est rompue et l'espace urbain public se résume à un système de circulation et de stationnement et quelques rares espaces verts. Il semble qu'avec l'urbanisme progressiste des CIAM, la notion d'espace urbain public s'efface progressivement et la vie collective de la rue a disparue depuis longtemps. Par conséquent, nous assistons à la perte de la notion de « lieu », remplacée par la notion « d'espace », (cf ; CH.1, p : 24)

Les rares espaces urbains publics qui existent ont été conçus sans aucun souci de leur disposition dans un ensemble d'habitation et de leur adaptation aux mentalités des usagers potentiels, car bien que difficile à saisir, les différences de cultures ont également une influence déterminante sur la conception de l'espace urbain public et ses divers usages .

Ainsi, on constate que les concepteurs ont omis de prendre en considération le fait que les espaces extérieurs collectifs et l'architecture de leurs abords doivent être conçus comme un tout, indissociables. Les édifices constituant le décor de l'espace collectif.

- Les carences de la gestion :

L'état, (représenté par les autorités locales), qui est appelé à prendre en charge des espaces urbains publics, n'est pas en mesure d'assurer la fonction de gestion de ces espaces : à cause de la centralisation du pouvoir de décision, de l'incapacité financière, et du manque de personnels adéquats (voir annexe 2 / article 4 p. 143). Plus grave encore certains élus contribuent parfois eux même à la destruction et à la disparition d'espaces verts, de monuments historiques, de composants urbains anciens etc. (voir annexe 2 / article 5 p.144) .

Il semble que l'absence d'une certaine « culture de l'urbain » communément partagée, rend cette crise plus complexe. Les collectivités locales gagneraient considérablement à intégrer cette « culture de l'urbain » dans les formations qui englobent les différents intervenants sur l'espace urbain public. Celle-ci reste à notre avis une des conditions qui rend possible d'heureux compromis entre les exigences sociales, techniques, esthétiques et financières, plus ou moins contradictoires.

✕ Dès lors, les questions suivantes nous viennent à l'esprit :

- Que manque t'il à ces espaces urbains publics dans les grands ensembles résidentiels ?

- Quelles seraient alors les solutions à envisager en guise de réponses aux problèmes de ces espaces extérieurs libres ?

Ces questions nous semblent très pertinentes, surtout quand le problème touche une société dont la pratique et l'organisation spatiale sont traditionnellement dictées par les valeurs culturelles et cultuelles.

Nous nous trouvons alors devant deux alternatives :

1. Démolir l'ensemble de ces quartiers périphériques et reconstruire de nouveau.
2. Envisager des changements sur ce qui existe déjà.

La première proposition nous paraît hors de portée, à cause des facteurs économiques, démographiques, temporels, et qui sont déterminants dans le processus de production de l'habitat surtout dans un contexte de crise de logement, pareil à celui que nous vivons actuellement en Algérie.

Quant à la deuxième proposition, elle nous semble plus logique, car il serait possible d'entreprendre des changements sur les espaces urbains publics existants. Par conséquent, la

réorganisation et le réaménagement de ces espaces nous semblent représenter un bon moyen à promouvoir pour mener à bien cette opération. Cette dernière pourrait être possible par une approche se basant sur la structure urbaine qui doit être inspirée avant tout des principes de structuration spatiale dans les villes traditionnelles, en les associants à des formes d'aménagement contemporains.

Dans le but de mieux cerner la problématique esquissée ci-dessus, l'étude de la cité du 20 Août à Constantine a été retenue (cf : CH.3 p:61). Notons que la ville possède un centre historique : la Médina ; et une périphérie constituée principalement des grands ensembles résidentiels. Nous mettrons l'accent sur les espaces extérieurs collectifs tout au long du modeste cadre qui nous est imparti ici.

Bien évidemment, ces hypothèses demandent à être vérifiées et démontrées. Pour ce faire, nous avons scindé notre recherche en cinq parties :

Le premier chapitre que nous avons dénommé préambule théorique il est basé sur le recueil des informations relatives aux différentes définitions du terme espace urbain public, d'une part, et l'évolution de cet espace à travers un aperçu historique, d'autre part.

Dans le deuxième chapitre, nous procéderons par analogie locale entre deux tissus urbains un ancien et un nouveau. Nous ferons référence aux qualités spatiales, sociales et fonctionnelles du tissu urbain de la Médina de Constantine. Ceci nous permettra de mieux appréhender les mêmes qualités dans les grands ensembles d'une part, de dégager les éléments émergents susceptibles de constituer une source d'inspiration pour les opérations de restructuration des grands ensembles.

Nous consacrerons le troisième chapitre à l'étude d'un grand ensemble à Constantine, à savoir : la cité du 20 Août 1955. Nous procéderons par comparaison entre deux tissus urbains en l'occurrence un ancien : « Souika », situé dans la Médina de Constantine, et un nouveau, notamment : la cité du 20 Août 1955 et ce, dans le but de faire ressortir les défaillances conceptuelles des grands ensembles notamment sur les plans : spatial, social et fonctionnel.

Le quatrième chapitre sera consacré à l'étude de quelques expériences internationales en matière de réorganisation et de réaménagement des espaces urbains publics dans les grands ensembles. L'évaluation des résultats de ces expériences réelles pourraient constituer une source d'inspiration quand à d'éventuelles interventions sur les espaces urbains publics visant l'amélioration du cadre de vie dans les grands ensembles.

Le cinquième chapitre sera consacré à l'énoncé des principes de réorganisation et de réaménagement des espaces urbains publics dans les grands ensembles à Constantine et ce, en tant que recommandations.

- CHAPITRE 1 -

- LES ESPACES URBAINS PUBLICS -

1.1. INTRODUCTION :

Les archives, les écrits, et les travaux scientifiques concernant les grandes périodes de la ville historique (gréco-romaine, médiévale, renaissance en Europe, puis classique haussmanienne, industrielle) ont montré que l'amélioration de la fréquentation et la qualité des espaces délimités par les constructions ont de tous temps été les soucis majeurs des constructeurs et bâtisseurs des villes.

L'existence de ces "morceaux de ville" qu'on appelle communément les "espaces urbains publics" ou encore les "espaces extérieurs collectifs" ne date pas d'hier. Le forum de pompeï, pour ne citer que cet espace n'était-il pas déjà réservé aux piétons et protégé des véhicules par des bornes (1).

Cependant, l'apparition du terme « espace public » dans les écrits de langue française et dans la traduction d'ouvrages étrangers date des années 1977-1978 (2). Les spécialistes de l'histoire du 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} siècles qui évoquent l'habitat et le logement ne leur opposent jamais l'espace public, mais la rue, les places, les marchés, les fêtes, les manifestations.

Ces espaces en creux par opposition aux constructions qui les entourent font partie intégrante de la ville et ne doivent en aucun cas être laissés pour compte. Ces espaces publics sont à la ville bien plus que des trous, ils doivent être complets, facilement définissables et sans eux les plus belles architectures ne seraient qu'un conglomérat chaotique de pierres et de béton au visage indiscernable.

Michel de Sablet cite à ce propos :

"L'espace collectif fait la ville, c'est le sel de la ville" (3).

1.2. DEFINITIONS :

1.2.1. LES ESPACES URBAINS PUBLICS :

Les espaces urbains publics appelés aussi les espaces extérieurs collectifs ; sont constitués par l'ensemble des espaces extérieurs libres ouverts à tous.

"C'est l'ensemble des vides délimités dans la ville par les parois extérieures des édifices et des éléments naturels" (1).

Ces espaces urbains publics se présentent comme des "Espaces formels" en "Creux" et délimités par les bâtiments qui les entourent d'une part, et comme des espaces de vie et de sociabilisation, où se déroulent les activités propres à la vie collective d'une ville, d'autre part. Ces espaces extérieurs ne peuvent être perçus qu'à travers les constructions qui les entourent et à leur tour, les bâtiments ne peuvent eux aussi être perçus qu'à travers les espaces extérieurs qui les bordent. Ces espaces sont généralement sous la responsabilité de l'Etat, représenté par les autorités locales.

Du point de vue juridique, il semble que le terme « espace public » ne connaît pas de définition propre. Il recouvre à la fois la catégorie du domaine public défini par le droit public en opposition aux biens privés régis par les règles de droit civil d'une part, et l'idée empirique d'espace ouvert à tous, telle qu'elle est généralement vérifiée par l'usage d'autre part. (cf. CH.2, p.50).

Dés lors il apparaît que l'ambiguïté de l'espace urbain public dans les grands ensembles réside principalement dans le rapport entre le statut de l'espace et les usages qu'il autorise. Ce rapport confère à cet espace une flexibilité mais aussi une grande complexité.

De nos jours et dans la plupart des villes, les espaces urbains publics ne sont plus ce qu'ils étaient autrefois, ils sont devenus des espaces réservés à la circulation automobile, aux parkings de voitures, créant ainsi différentes sortes de nuisances (bruit, vues désagréables...).

Dans ce qui suit, nous essaierons de décrire brièvement quelques-uns de ces espaces urbains publics, notamment la rue, la place, et les jardins publics.

1.2.2. LA RUE :

Dans les cités anciennes, la rue, lieu de travail, de l'échange de la fête, et lieu de vie des familles : était d'abord un espace de contact.

Replacée dans le contexte d'ensemble de la ville, la rue peut être perçue comme une traversée urbaine le long de laquelle s'accrochent diverses activités et des lieux d'ambiance variés. Elle offre une variété de perspectives et ce, au fur et à mesure que le piéton et l'automobiliste se déplacent tout au long de sa chaussée.

Nous constatons qu'il y a deux types de rues :

* Les rues où l'on circule, où l'on passe .

* Les rues où l'on va pour y séjourner. On peut y contempler un spectacle, rencontrer quelqu'un .

Considérons maintenant la rue dans ses trois dimensions : **la longueur, la largeur, et la coupe verticale.**

a) **La longueur** : Elle est très variable. Certaines rues n'ont que quelques mètres, d'autres plusieurs kilomètres .

La rue peut être droite ou courbe. Cependant le relief influe énormément sur la direction et le profil de la rue. En terrain plat, par exemple, la rue est facile à tracer en ligne droite, par contre, les terrains accidentés appellent la voie courbe

- La rue droite : Elle offre des avantages pratiques qui sont ceux du plan orthogonal notamment : la clarté du plan, la facilité de circulation .

Haussman pour qui la rectitude d'une rue est une règle, dit dans ses «mémoires» sa fierté d'avoir réalisé, entre autres : la rue de la République à Lyon en France, longue de quelques kilomètres (5).

Le tracé rectiligne permet la bonne mise en valeur d'un monument. Dans les opérations récentes d'urbanisme, les concepteurs ont souvent opté pour l'avenue droite et la perspective monumentale.

A Philadelphie aux USA par exemple, la percée Fairmount Park Avenue, opération récente, s'accompagnait de la construction du Musée d'Art .

- La rue courbe : La rue courbe ne manque pas elle aussi, d'arguments pratiques et théoriques en sa faveur. La rue droite a l'inconvénient d'être prise en enfilade par le soleil, le vent, la pluie, pour peu qu'elle soit orientée Nord-Sud, elle est particulièrement désagréable dans les pays chauds. C'est pourquoi les villes méditerranéennes et tropicales préfèrent nettement les rues courbes.

- Si les excès de vitesse des automobilistes sont commis surtout dans les rues droites, ce n'est pas le cas de la rue sinueuse qui incite plutôt à la modération..

C'est pourquoi dans les cités-jardins et les quartiers résidentiels, on préfère les rues sinueuses, garanties de tranquillité. En plus, la rue courbe amène un continuel renouvellement des perspectives, et c'est une des raisons pour lesquelles les vieilles villes offrent tant de charme.

b) **La largeur** : La largeur des rues est elle aussi très variable. Dans les vieilles villes, le réseau des voies est hiérarchisé. A Paris, en France par exemple, la rue du Chat-qui-Pêche, a moins de un mètre de largeur, et les Champs Elysées 70 m (6) (voir photo 1).



Photo 1 : Les Champs-Élysées
(Réf. : Leonardo BENEVOLO. Paris 1984)

Les pays chauds préfèrent les rues étroites parce qu'elles sont plus fraîches et plus agréables au moment de la grande chaleur du jour. Les façades qui bordent ces voies sont trop rapprochées les unes des autres et ne laissent pénétrer que peu de rayons de soleil ; procurant ainsi de l'ombre à l'intérieur des rues.

Cependant, la fonction reste déterminante surtout quand il s'agit de la circulation. Au Caire, en Egypte, en 1845 par exemple, la rue Neuve avait la largeur nécessaire au passage de deux chameaux chargés (7). (voir photo 2).

Mais la circulation n'est pas la seule à avoir des exigences, l'habitat a aussi les siennes et qu'elle peut aisément faire valoir dans les quartiers nouveaux. Un immeuble de vingt étages suppose évidemment des rues plus larges qu'un groupe de maisons basses afin de procurer un bon ensoleillement et une bonne aération dans les deux cas.

c) La coupe verticale : Si la hauteur des maisons doit être proportionnée à la largeur de la rue, l'inverse est également vrai.

Depuis longtemps, le désir des habitants d'éviter tout vis à vis avait semble-t-il conduit les concepteurs des cités-jardins à faire des rues beaucoup plus larges que ne l'aurait exigé la circulation. Toutefois, lorsque la largeur d'une rue dépasse les limites de notre champ visuel, il se crée un vide, c'est à dire un espace dépourvu de structure. L'impression laissée sera celle de l'abandon. L'usager de cette rue ne recevra aucune indication quant à la direction qu'il doit prendre et sera par conséquent incapable d'évaluer les distances par rapport aux bâtiments, comme c'est le cas dans les grands ensembles (voir chapitre 3).

Pour une rue donnée, rappelons que sous la chaussée sont accumulées de nombreuses canalisations industrielles, qui assurent la vie de la cité : eau, gaz, électricité, téléphone, égouts, etc. Le sous-sol de la rue peut aussi être utilisé pour le garage des voitures, quand il y a de la place.

Il arrive aussi qu'au-dessus de la chaussée, le ciel n'est pas toujours visible. Dans les villes orientales par exemples, beaucoup de rues sont couvertes par des nattes, des toiles, des claies jetées d'un bord à l'autre et permettent de s'abriter aux heures chaudes de l'été. On peut aussi trouver des arcades, des voûtes, des passages d'une maison à l'autre qui constituent de petits tunnels. Parfois c'est un chemin de fer aérien qui forme le toit d'une rue : les grandes voies ferrées aériennes à Rotterdam, Berlin, en donnent l'exemple.

De façon générale, on peut dire qu'une rue doit posséder une largeur idéale, en rapport avec les constructions qui la délimitent, et c'est de cette manière qu'elle pourra s'affirmer en tant qu'objet visuel, capable de résister aux forces issues des bâtiments qui la longent.

1.2.3. LA PLACE :

D'une manière générale, ce que nous avons dit de la rue s'applique à tout espace extérieur libre situé entre les bâtiments, et essentiellement : la place. Cette dernière est née du besoin qu'ont les hommes de se rassembler pour discuter, négocier, converser, assister à un événement (spectacle...). Espace polyvalent par excellence, prolongement de l'habitat, la place publique est fréquentée essentiellement par toutes les tranches d'âges. Cet espace urbain public doit être aménagé de manière à ne pas figer les activités (jeux, détente, repos, spectacle...) dont la forme évolue constamment, dès lors ; de petites zones abritées, des plantations, un système de sécurité peuvent suffire.

Infiniment variées sont les formes géométriques des places publiques. Nous en retiendrons les trois principales ; à savoir, le triangle, le rectangle et le cercle.

a) La place triangulaire : Elle se propose d'elle-même dans une ville de plan irrégulier à la rencontre de deux voies en oblique, bifurcation en « Y », c'est pourquoi d'ailleurs elle est si fréquente dans les cités du moyen âge (voir fig. 1).

Le terrain ainsi gagné peut servir à loger une fontaine, mais plus souvent le marché .

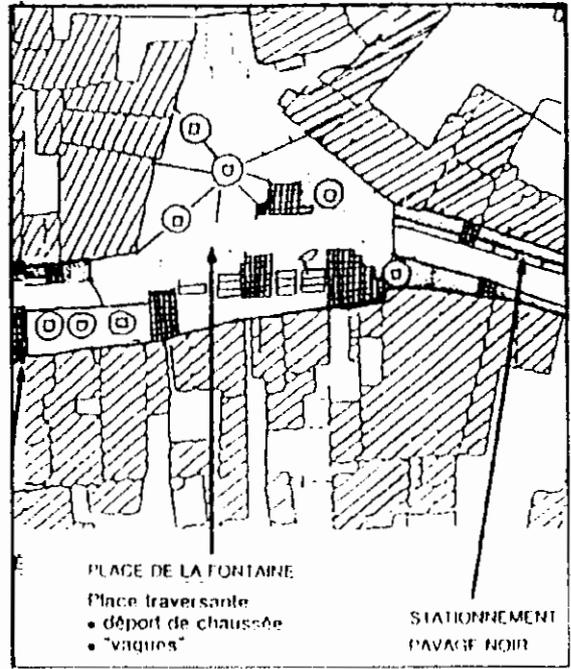
b) La place rectangulaire ou carrée : Elle représente le cas le plus fréquent elle est généralement une conséquence de l'urbanisme . Ainsi était l'Agora des cités hellénistiques « Priène, Milet, Magnésie ». On peut encore citer comme exemples, à Paris, en France : les places de l'hôtel de ville, de la Concorde.

c) La place circulaire : Elle est aussi une conception d'urbanisme. Généralement, une place de forme circulaire a plus de chance de consolider son identité, et ce, en raison de la cohérence infaillible de son contour (voir photo 3). La place circulaire n'apparaît pas avant le XVIème siècle. Comme exemples, on peut citer à Berlin en Allemagne, la place Belle Alliance, du Cid à Valence en Espagne.

Comme variante de la forme circulaire, on peut mentionner : les places ovales, et surtout les places semi-circulaires. Cependant certaines places de formes irrégulières ne peuvent être rangées dans les catégories géométriques déjà mentionnées. Il s'agit surtout des places qui se sont constituées peu à peu au cours de l'histoire.



Photo 4 : Vielle rue étroite du Caire en Egypte
(Réf. : Génus LOCI. Paris 1981)



Fig(1) : La place triangulaire
(Réf. : Rudolf Arnheim. Liège, 1977)

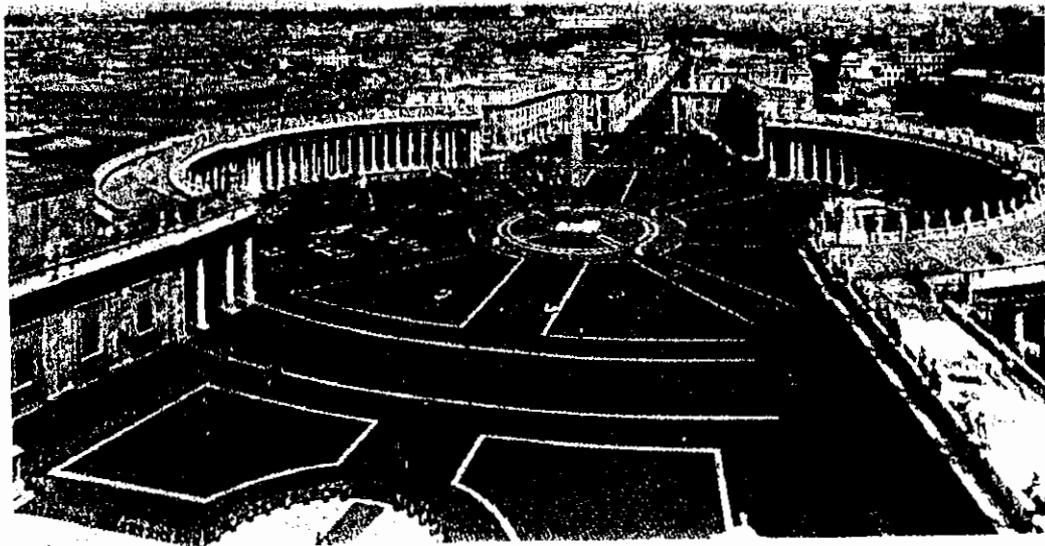


Photo 3 : Place Saint-Pierre du Bernin en Italie
(Réf. : Génus LOCI. Paris 1981)

1.2.4. LES JARDINS PUBLICS :

Dès leur apparition, les jardins furent remplis d'attraction, fontaine, décoration florale, orangeries, grottes et qui en faisaient de vastes salons de plein air .

Autrefois, les concerts, fêtes, qui s'y déroulaient en faisant des lieux de rencontres, d'échanges et des lieux de vie et de plaisir pour tous .

Faut-il entendre par jardins publics, un espace planté d'arbres ? Mais beaucoup de rues et de places le sont et même les cimetières !

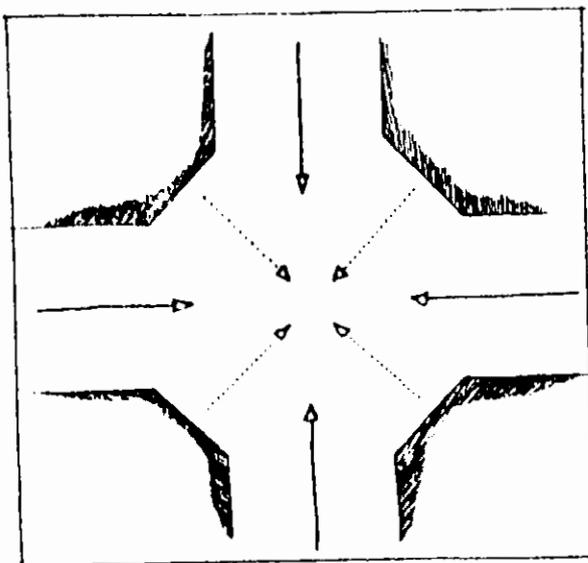
On pourrait alors dire que c'est un espace vert libre soustrait à la circulation des voitures. Si le fait est vrai pour certains jardins, il ne l'est pas pour d'autres, en témoigne le bois de Boulogne et Vincennes en France, qui sont accessibles aux automobilistes (voir photo 4).

Certaines voies publiques sont traitées en jardins (avenue Foch à Paris, en France) ; de même qu'un Parkway (un jardin) américain traité en voie publique.

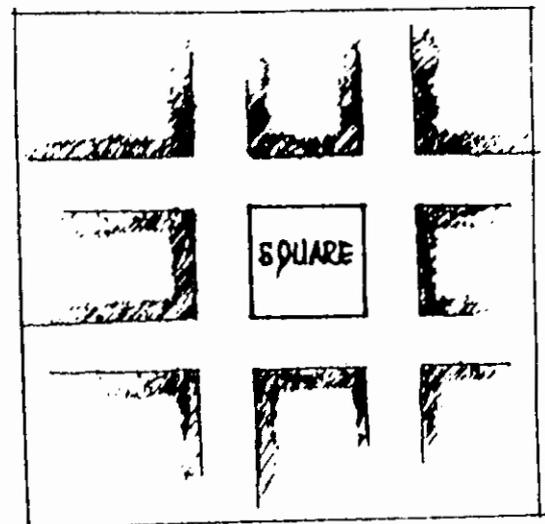
Parmi les diverses catégories de jardins publics, on retiendra les quatre suivantes :

- La rue jardins : Elle s'étend surtout en longueur, on y trouve des arbres des espaces verts et des plans d'eau.

- Le square : C'est une place publique plantée d'arbres et d'espaces verts, de plans d'eau ... Un square ne peut s'affirmer en tant que tel que lorsque son contour devient évident et explicite. Il a plus de chances de s'affirmer dans un croisement de quatre rues ou plus que dans celui de deux rues (voir figures 2 3).



Fig(2) : Le croisement de deux rues
(Réf : Rudolf Arnheim. Liège, 1977)



Fig(3) : Le croisement à quatre rues
(Réf : Rudolf Arnheim. Liège, 1977)

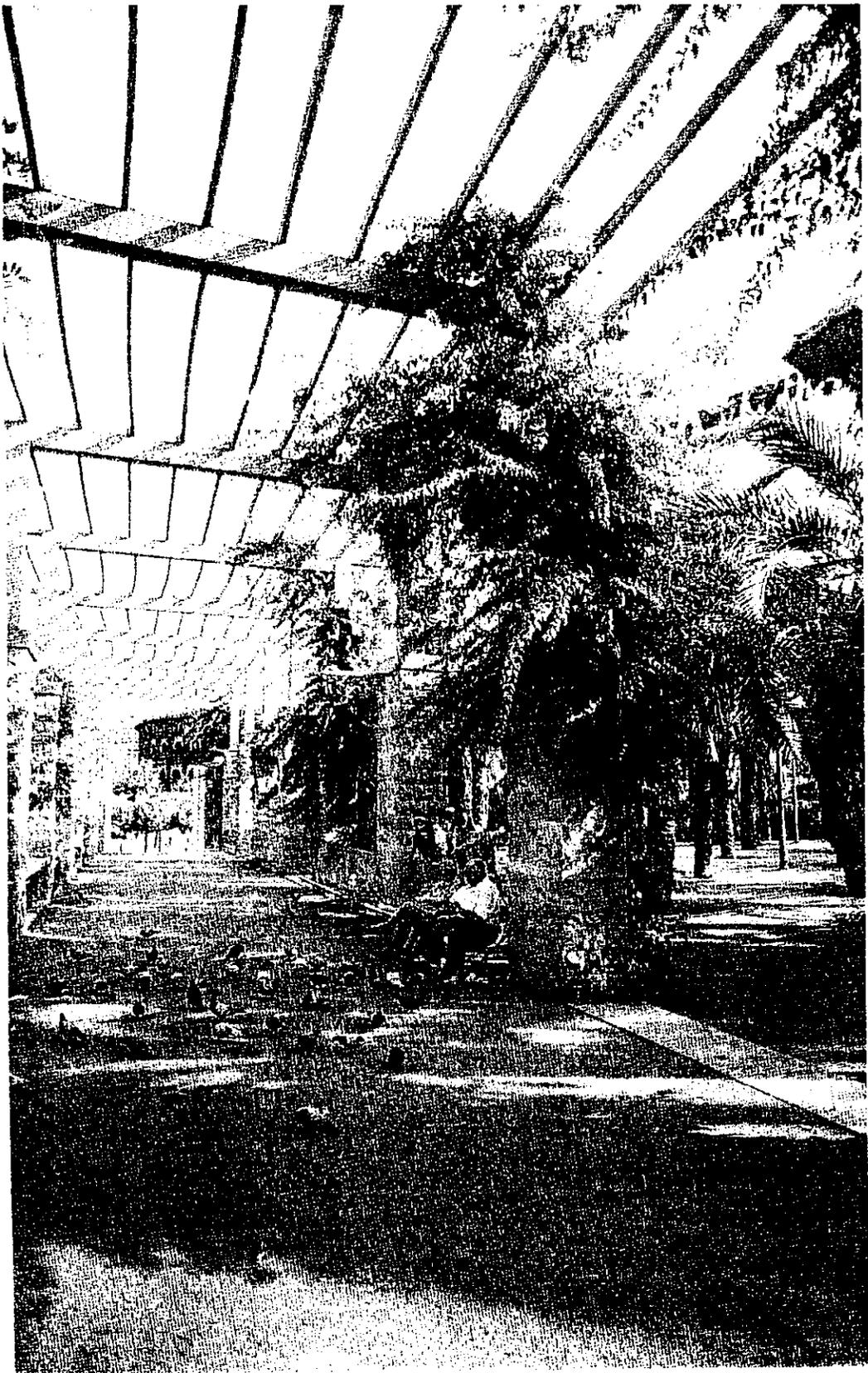


Photo 4 : Les jardins
(Réf. : DE SABLET Michel, Paris 1988)

Bien qu'un square de contour rectiligne affirme difficilement son identité, son espace intérieur s'ajuste parfaitement à la grille que forme le croisement des rues.

Si le mot anglais « square » implique une forme à angles droits, les mots Piazza, place ou Platz par contre n'évoquent aucun contour particulier.

- Les Parcours urbains : La périphérie de certaines villes peut comporter des espaces urbains variés découlant du caractère de leur site ou de la richesse de leur histoire. L'aménagement de ces espaces permet la création de nouveaux cheminements et la conquête de nouveaux espaces urbains publics tant pour la détente que pour le spectacle à savoir : les parcs et les allées piétonnes et cyclables situées le long des rives d'un lac, les immenses pelouses favorables aux exercices physiques .

On peut aussi voir des enfants jouer, des adolescents taper dans un ballon, des adultes pique-niquer ou se détendre sur l'herbe.

1.2.5. L'ANIMATION URBAINE :

Cette notion signifie l'activité, la vie, car vivre c'est agir, donc une rue animée est une rue qui vit. Animer la ville, c'est d'abord animer la rue, la place, qui deviennent un théâtre permanent, un lieu de micro-situations urbaines, de micro-événements. On peut définir le micro-événement, par la déviation de l'attendu, la sortie du banal. Cependant la notion d'animation urbaine peut s'expliquer par la densité : celle des êtres, des objets.

Parmi les facteurs favorisant l'animation de la rue, nous citons :

- La nature physique : C'est à dire le rapport qui existe entre sa longueur, sa largeur et la hauteur des constructions qui la bordent et qui permettent l'ouverture vers le ciel.

- Le facteur climatique : C'est un des éléments majeurs favorisant ou non l'animation urbaine. Ce facteur reste déterminant dans toute évolution de la rue .L'arcade par exemple en tant que protection contre la pluie et le soleil, accroît la rentabilité de ses activités tout au long de l'année en offrant des lieux protégés engendrant éventuellement une identité des lieux, variés et préférentiels, favorables à l'animation urbaine.

1.3 LA DIVERSITE DES USAGES DANS LES ESPACES URBAINS PUBLICS :

Avec l'urbanisme progressiste des CIAM, l'idée d'espaces urbains publics tels qu'ils existaient semble définitivement abolie. Les usages qui ont été dans les siècles passés la raison d'être de ces espaces urbains publics, s'effacent progressivement.

Dans le but de mieux comprendre les caractéristiques de ces usages nous essaierons dans ce qui suit de les évoquer de façon générale.

Dans les espaces urbains collectifs, les usages peuvent être très diversifiés : les activités sont pratiquées :

- Collectivement : les spectacles, les manifestations, jeux.
- Individuellement : la lecture, la détente.
- Simultanément : le stationnement, l'achat, la promenade.
- Successivement : le marché, le rassemblement, le spectacle.

Dans un même lieu, chacune de ces formes d'usage peut être dominante par rapport aux autres. Toutefois, il arrive parfois que l'on constate des conflits d'usages.

Ainsi, certains jeux d'enfants (ballons, courses ...) ne sont pas toujours conciliables avec la sécurité des personnes âgées. Les activités commerciales nocturnes et leur prolongement sur les terrasses gênent le repos des riverains.

* Les rythmes d'usages :

Dans les espaces urbains publics, essentiellement la rue et la place, tout se passe comme si chaque usage obéissait à un rythme qui lui est propre. Les rythmes d'usages de ces espaces urbains collectifs peuvent être :

- Quotidiens : Des magasins , des bureaux , un café, une école, qui bordent un espace urbain collectif, lui imposent leur rythme.

- Hebdomadaires : Le marché qui a lieu une ou deux fois par semaine, le temps des loisirs, le week-end, rythment la vie hebdomadaire.

- Saisonniers : Les rythmes sont liés aux conditions climatiques. Les terrasses de café, les bancs publics, les espaces verts connaissent une bonne animation dès que le soleil apparaît.

Ainsi, on constate que les usages se succèdent dans un même lieu et sont pratiqués par des catégories différentes de personnes. Dès lors, on peut dire que la diversité des rythmes est l'image de la diversité des usages

* Les facteurs de la diversité :

Cette variété des usages et des rythmes auxquels des espaces urbains publics sont soumis est liée à différents facteurs, dont :

- La répartition des fonctions dans la ville, déterminée par le système économique. Reflet de cette réalité, la ville a été morcelée, divisée en lieux de travail, d'habitat, de loisir. A titre d'exemple, on peut citer les espaces extérieurs collectifs dans les grands ensembles qui sont désertés pendant les heures de travail et qui ne s'animent que durant les heures qui séparent le travail de la vie dans le logement. De plus, certaines fonctions ont été progressivement intégrées dans les volumes bâtis, principalement celles du commerce enfermées dans les galeries marchandes et souvent sans ouvertures sur l'extérieur. De ce fait beaucoup d'usages (lèche-vitrines, spectacles de rue) ont quitté progressivement leur cadre traditionnel .

- La répartition des espaces urbains publics dans le tissu urbain et leur caractéristiques physiques, ont elles aussi, une incidence sur les usages. La place en centre ville par exemple est souvent un lieu de passage et d'affluence. Cette forme d'usage est souvent provoquée par la concentration de la fonction commerciale. Dès lors les rythmes sur cette place seront ceux du commerce et souvent des activités administratives.

- Le patrimoine historique de la ville : Certains espaces collectifs symbolisent l'histoire, le passé. Il constituent la mémoire de la ville, et à ce titre, influent sur les usages. Les monuments historiques situés en bordure de ces espaces et qui sont souvent fréquentés par les touristes leur confèrent un rythme particulier. Cependant il faut, noter que les habitants peuvent aussi être attachés à un élément spécifique à cet espace, tel que : une fontaine, une statue, etc...

- L'appartenance culturelle, sociale et professionnelle : Bien que difficile à saisir, les différences de culture ont également une influence déterminante sur les usages, induisant ainsi, des rythmes différents sur les espaces urbains publics. Suivant son milieu social, culturel, et professionnel, le citoyen fréquentera plus volontier certaines parties de la ville plutôt que d'autres. L'usage de l'espace urbain public est souvent lié aux revenus, aux disponibilités et aux habitudes socio-culturelles qui permettent d'accéder à certains types de loisirs.

Toutefois, il faut admettre que les espaces urbains publics et essentiellement la place et la rue, sont polyvalents. Cette attitude qui consiste à reconnaître que ces espaces sont soumis à des rythmes d'usage variés, par des groupes sociaux, de cultures différentes qui cohabitent et les utilisent de façon différenciée.

1.4. APERÇU HISTORIQUE :

Pour mieux comprendre les problèmes d'aménagement des espaces urbains collectifs, un aperçu historique les concernant s'avère nécessaire. L'étude des mutations subies par les espaces urbains tout au long de l'histoire pourrait révéler quelques éléments de réponses pratiques aux problèmes d'organisation et d'aménagement des espaces en question.

Des exemples ont montré que certaines préoccupations des habitants trouvent leurs racines dans des « morceaux de villes » extraits de l'histoire tels que : l'Agora, le forum, la fontaine... Toutefois, l'Agora, et le Forum n'ont que peu de ressemblance avec celles des expériences d'Evry en France par exemple qui en ont emprunté le vocable (8).

1.4.1. L'AGORA GRECQUE :

L'Agora Grecque était un lieu d'échanges commerciaux , politiques et culturels. C'était aussi un lieu de festivités et de commémorations, un lieu de marché et de ventes ambulantes.

Cette place n'était pas vide d'aménagements, on y trouvait des étals et divers supports pour les marchandises, ainsi que des sièges de pierres sur lesquels les anciens faisaient part au peuple de leurs décisions.

A l'époque hellénistique, le développement du commerce a pris la place des activités politiques ; ce qui a eu pour conséquence, le déséquilibre de l'ordre préalablement établi.

"Jusque là assez flou, le contour de l'Agora fût délimité par les monuments. C'est à cette époque que les rues s'élargirent et que furent plantés les arbres à Athènes. Beaucoup de temples et de fontaines furent réalisés". (9). On constate dès lors que ces espaces ont subi des transformations tout au long de l'histoire.

1.4.2. LES FORUMS ROMAINS :

A Rome, les forums formaient une sorte de réseaux de places plus ou moins spécialisées et complémentaires et leurs fonctions se superposaient le plus souvent.

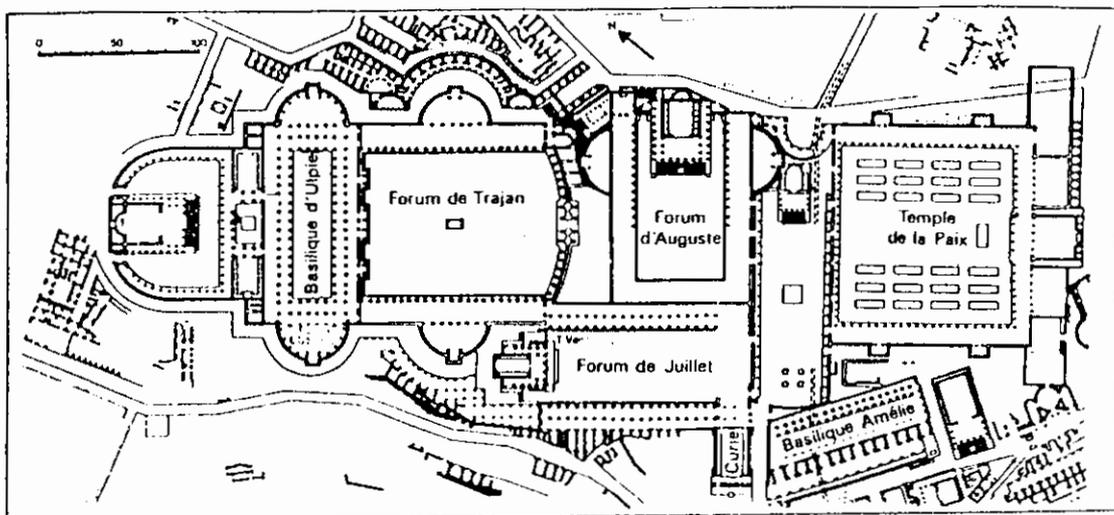
Les forums véhiculaient les mêmes images que l'Agora. Il y avait :

d'une part : Le forum borarium : Il était destiné au commerce de bœuf et aux activités liées au port fluvial attenant.

d'autre part : Le champ de Mars ou Campo Marzio : De vocation militaire, il était aussi utilisé pour les parades et les fonctions civiques telles que le recensement et le vote.

et enfin : Le forum romanum : Il reste de loin le plus connu. Il accueillait à la fois les activités juridiques, politiques et religieuses. (10).

Bordés de bâtiments de prestige, les forums formaient des lieux intimement liés à la vie civile, sociale, et commémorative de la cité. Les basiliques attenantes aux forums abritèrent les réunions en cas de mauvais temps (voir fig. 4).



Fig(4) : Le forum romain
(Réf : Michel DE SABLET. Paris, 1991)

C'est à cette époque que furent construites des rues et des places destinées aux piétons. Quant aux colonnades sur les côtés des rues, il y en avait à Rome jusqu'à 20 km. (11) !.

Dans les placettes et différentes ruelles, il y avait des fontaines (environ 1500 au 4^{ème} siècle) (12). Il faut remarquer que les romains ont été semble t'il, les vrais promoteurs sérieux de l'élargissement et du pavage des rues et d'un réseau d'égoûts qui sert encore aujourd'hui.

1.4.3. LES CITES DU MOYEN AGE :

Au moyen âge, les églises et les cathédrales n'étaient que rarement prolongées par des espaces somptueux et surdimensionnés, contrairement aux places majestueuses qui prolongeaient les palais appartenant aux romains de l'empire. Les nombreux détours de rues médiévales sinueuses laissaient découvrir par surprise les mosquées et différents lieux de culte. La variété de formes offertes par ces rues offrait un "heureux désordre". Ménager une variété de vues et de perspectives semble être le souci majeur dans l'organisation des espaces urbains à cette époque et surtout en Europe. Quant aux places qui bordaient les monuments, leur fonction de marchés périodiques était mêlée à la fonction culturelle (concerts, fêtes, ...). D'autres places destinées aux échanges commerciaux étaient disposées aux abords immédiats des portes des villes. Ces fonctions tout en étant quotidiennes, créaient une animation par les diverses activités sociales et communautaires. Il faut remarquer tout de même, que l'absence de végétation ne nuisait guère à "Turbanité" des cités à cette époque.

1.4.4. L'EPOQUE DE LA RENAISSANCE :

Alors que les cités du moyen âge avaient été marquées par les manifestations de la vie quotidienne, les formes urbaines de la renaissance étaient influencées par les désirs et les manifestations d'apparat. Dès lors il se construisit des avenues larges et rectilignes dans le but de favoriser les déplacements rapides et répondre mieux aux goûts des puissants pour les défilés militaires. Les cours et places servaient fréquemment au stationnement privé pour les carrosses, comme elles étaient dévolues aux loisirs des princes, au déroulement des fêtes périodiques, des défilés et des courses de chevaux, etc...

C'est vers le 18^{ème} siècle que furent créés les premiers jardins et allées vertes, destinés au public, mais la plupart du temps sous des formes monumentales ; à l'exception de l'Angleterre qui a su apporter un peu de fantaisie à ses jardins plus romantiques (13).

Cependant, il semble que certaines rues et places dans les quartiers moyenâgeux purent échapper à la main mise des pouvoirs autoritaires. Ceci explique le fait que la vie sociale, les échanges entre divers groupes sociaux, et le commerce, continuaient à s'y développer.

1.4.5. LA NOUVELLE SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE :

La vie des villes ainsi que leur physionomie furent bouleversées à l'époque de la nouvelle société industrielle. Ceci est dû en grande partie à :

- d'une part : l'urgence de loger l'afflux de la population attirée par les villes.
- d'autre part : au développement qu'avait connu "l'industrie" avec ses machines multiplicatrices de rendement.
- et enfin : au progrès de la médecine qui a permis la disparition des grandes épidémies, ce qui a eu pour conséquence un accroissement brutal de la population.

C'est ainsi que "l'industrie" fabriqua des logements pour abriter son personnel. C'est autour des mines que se créèrent certaines agglomérations ; mais il s'agissait plus de campements en dur que de villes véritables.

Désormais, l'Académie des sciences et la société Royale de Médecine seront saisies de toutes les grandes affaires d'aménagement des espaces urbains, (fontaines, adduction d'eau,...) aux dépens de l'Académie d'Architecture. La circulation des flux (l'air et les eaux) devient alors la préoccupation majeure et concerne l'ensemble des espaces urbains de la ville. Ces espaces seront alors régis par deux principes complémentaires : « Le circulatoire et le respiratoire ».

Les premiers linéaments d'une pensée hygiénique relèguent en second plan l'espace collectif extérieur comme espace de spectacle et la vision savante et rationnelle de la ville s'impose à la représentation symbolique. (14).

Le transport et la communication connurent de grands progrès avec le chemin de fer qui traça ses voies sur des sites jusque là infranchissables.

Puis, vint la voiture qui envahit littéralement la ville. Par sa liberté de manœuvres et ses déplacements rapides, la voiture ira jusqu'à exiger des espaces à la mesure de son dynamisme et ce, dans les nouvelles agglomérations.

Avec les plans d'extensions et d'embellissement des villes (loi Cornudet 1919) (15) et la politique des cités-jardins inspirées des exemples anglais : l'urbanisme confirme la logique de « tracés et de réseaux » finement hiérarchisés agrémentés de décor végétal et de « zonage » ; c'est à dire la spécialisation des espaces de travail, du commerce, et de l'habitation ; l'organisation spatiale et fonctionnelle de la ville ancienne disparaît progressivement.

L'espace public se polarise autour des édifices publics clos destinés à des citoyens-usagers : notamment : les écoles, les mairies, les postes : dont l'architecture spécifique constitue une nouvelle emblématique nationale.

La malvie ne tarda pas à s'installer durablement dans les villes. La croissance désordonnée des agglomérations donnait naissance à d'immenses taudis, pollués, difficiles d'accès et de viabilité. Quant aux logements des ouvriers, de l'industrie, ils étaient aussi déplorables que leurs conditions de travail. Ajouter à cela, l'aggravation des maladies sociales, l'alcoolisme, les maladies des mines ainsi que la tuberculose.

Devenue insupportable, cette situation obligea les autorités à imaginer des solutions radicales en vue d'assainir les villes devenues une véritable source de cauchemars.

1.4.6. LA CHARTE D'ATHENES OU LA "RECETTE DE BASE" :

C'est ainsi que dès 1928, les C.I.A.M (Congrès International de l'Architecture Moderne) : préparèrent la fameuse "CHARTRE D'ATHENES" qui fût éditée en 1942 (16). Le document rédigé par le CORBUSIER ne tarda pas à être qualifié de "Recette de base".

Cette charte n'a pas été fondée sur une analyse systématique et globale qui devait amorcer des réformes profondes, mais plutôt sur un simple constat. Les auteurs du document formulèrent ce constat comme suit :

"...L'avènement de l'ère machiniste a provoqué d'immenses perturbations dans le comportement des hommes, dans leurs répartitions sur la terre, dans leurs entreprises ; mouvement continu de concentration dans les villes à la faveur des vitesses mécaniques, évolution brutale et universelle sans précédent dans l'histoire. Le chaos est entré dans les villes" (17).

Quant à son contenu, la charte d'Athènes se présente en trois grands chapitres :

- 1. Des généralités sur la ville et la région.**
- 2. Un état actuel des villes avec des critiques et des remèdes concernant : l'habitation, les loisirs, le travail, la circulation et le patrimoine historique.**
- 3. Des conclusions portant sur des points de doctrine. (18).**

Le document se présente en 95 points bien précis touchant tout d'une façon générale, à l'urbanisme. C'est d'ailleurs une charte de l'urbanisme des C.I.A.M comme l'a souligné le Corbusier. (19).

Pour ce qui est de son contenu touchant directement à la problématique des grands ensembles, la charte d'Athènes a introduit des concepts nouveaux dans la manière de concevoir la ville en générale et l'espace urbain en particulier.

Tous d'abord, c'est la simplification des activités humaines, réduites à quatre fonctions que l'on a considérées comme les clés de l'urbanisme "HABITER, CIRCULER, TRAVAILLER, SE RECREER" (point 77) (20). De cette simplification découle un zonage des activités dans la ville, attribuant à chaque individu sa juste place (point 78) (21). Et pour relier les différents secteurs déterminés par ce zonage, les points 81 et 82 (22) recommandent un classement des vitesses et la ségrégation des circulations entre les piétons et les voitures. La charte d'Athènes détermine aussi un élément initial de l'urbanisme qu'est la cellule d'habitation qui devra se localiser dans un groupe formant une unité d'habitation (point 88) (23). Cette dernière devra tirer profit des techniques modernes pour se construire en hauteur et libérer le sol à d'autres fins (point 28) (24).

De plus l'alignement des habitations au long des voies de communication a été aboli par la charte d'Athènes (point 27) (25) qui préconisait aussi que l'implantation des unités d'habitations prévues se fasse à grande distance l'une de l'autre et sur un tapis de verdure (point 29) (26). Le tout doit non seulement assurer un bon ensoleillement des habitations et un maximum d'aération des espaces mais aussi introduire la nature dans la ville, c'est là, un des traits caractéristiques de l'urbanisme moderne.

C'est ainsi que la charte d'Athènes a esquissé la structure et la forme des premiers grands ensembles de l'après guerre, surtout en France. Dès lors, les promoteurs de la reconstruction eurent l'occasion d'appliquer les recommandations de la charte d'Athènes en reconstruisant la plupart des agglomérations détruites par la guerre.

Dorénavant, les clés de l'urbanisme sont dans les quatre fonctions suivantes : "HABITER, CIRCULER, TRAVAILLER, SE RECREER" (27), et c'est ainsi que la ville fût découpée en quatre zones fonctionnelles indépendantes et selon les fonctions citées précédemment. Ce que promulgue le fonctionnalisme est que l'espace sera caractérisé par la fonction qu'on lui attribut, si bien que le système de zonage est devenu règle :

- Le zonage, en tenant compte des fonctions clés citées ci-dessus, mettra de l'ordre dans le territoire urbain (J.C.81)*.

*(Les numéros entre crochets renvoient aux propositions de la charte d'Athènes). Les initiales "J.C" renvoient aux commentaires que le Corbusier présenta à la suite de chaque proposition.

- Les plans détermineront la structure de chacun des secteurs attribués aux quatre fonctions clés... qui auront chacune leur autonomie (L.C.78).

- La théorie fonctionnaliste développa l'idée selon laquelle les fonctions sont universelles. Chaque fonction est autonome et l'espace doit être fonctionnel, voire monofonctionnel.

C'est ainsi que le découpage de la ville en "Portions conceptuelles" (28) passait pour la meilleure manière d'appréhender l'urbanisme opérationnel. Cette vision trouvait sa justification dans les bouleversements économiques et sociaux engendrés par la révolution industrielle.

1.4.7. CRITIQUES DES C.I.A.M DE 1933 ET DE LA CHARTRE

D'ATHÈNES :

Il est important de noter que l'intervention des C.I.A.M survient à un moment crucial de la crise de l'urbanisation dans le monde. Mais cela ne justifie pas pour autant le schématisme extrême des plans modernes qui en découlent. C'est d'ailleurs ce que leur reproche CAMILLO SITTE, tel que repris par D. Wiczorek :

"Aux plans modernes, SITTE reproche essentiellement leur schématisme qui fait fi des conditions locales et empêche tous les effets esthétiques par la reproduction à l'infini du bloc rectangulaire..." (29).

Dans les grands ensembles, le vide entre les "immeubles-barres" n'est certainement pas uniquement l'espace de circulation et d'aération comme le prétend la charte d'Athènes. C'est un espace-milieu qui est avant tout anthropologique. (30).

Pour résumer, nous dirons qu'il est donc évident que le fonctionnalisme rigide et simplificateur à l'extrême, que le zonage et la méconnaissance fondamentale de la complexité des mécanismes de la cité, ainsi que l'appauvrissement en contacts humains dans l'habitat... constituent les principaux reproches qu'ont soulevés les critiques à l'égard des C.I.A.M et de la charte d'Athènes.

Pour mieux comprendre l'impact de la charte d'Athènes sur la production architecturale de ces dernières années, nous évoquerons dans ce qui suit la perte de la notion du "Lieu", considérée comme l'une des conséquences directes de l'application des recommandations de la Charte d'Athènes.

1.4.8. LA PERTE DU "LIEU", REMPLACÉ PAR L'ESPACE :

Dans la plupart des villes traditionnelles (occidentales ou arabo musulmanes), les espaces urbains sont désignés par des noms qui renseignent souvent sur l'activité qui s'y déroule. Le lieu était défini par le nom qu'il portait, tel que : l'Agora, le Forum, la Rue, la Place, Errahba, El-Batha...

Dans les villes arabes traditionnelles de l'Afrique du Nord, notamment en Algérie, on peut trouver des rues qui portent le nom de différentes corporations. A titre d'exemple on peut citer : El-Haddadine (les ferronniers), El-Djezzarine (les bouchers), Rahbet-Essouf (place de la laine), Rahbat El Djmel (place des chameaux), Souk El Acer (marché)... certains de ces quartiers ont gardé jusqu'à aujourd'hui leur vocation et leurs fonctions originelles.

Mais au fait, qu'entendons-nous par le terme "LIEU"? Le petit Larousse (ed : 1980) le définit comme : "Partie déterminée de l'espace, localité, endroit".

Le Lieu est certainement quelque chose de plus qu'une abstraite localisation. Christian, Norberg Schulz définit le lieu comme "un ensemble fait de choses concrètes qui ont leur substance matérielle, leur forme, leur texture et leur couleur. Tout cet ensemble de chose définit un caractère d'Ambiance et qui est l'essence même du lieu". (31).

D'un point de vue général, un lieu est défini par son Caractère ou son Atmosphère. Le lieu est donc un phénomène total, qualitatif ; qui ne peut être réduit à aucune de ses propres caractéristiques.

Le passage du "LIEU" à "L'ESPACE" s'est opéré au milieu du 20^{ème} siècle avec l'avènement de l'Architecture et de l'Urbanisme Modernes.

Mais que signifie le terme "ESPACE"? D'après le petit Larousse (ed : 1980) Espace peut signifier "un vide entre deux, une distance, un écart, un intervalle, un interstice...".

Pour être mieux défini, le terme espace doit être doté d'un qualificatif : Espace domestique, Espace intérieur, Espace extérieur, Espace public...

Comme le note C.N. Schulz ; on distingue couramment deux usages du terme "Espace"

- L'Espace comme : Géométrie tridimensionnelle
- L'Espace comme : Champ de perception

Dès lors, on peut déduire de ce qui précède que si le LIEU est le plein délimité qui suscite des activités, l'ESPACE est le vide qui demande à être rempli.

En d'autres termes, nous dirons que les espaces reçoivent leur être des Lieux et non de l'Espace. Le débat sur le concept de lieu et celui de l'espace a sans doute été à l'origine de l'opposition entre les C.I.A.M et le TEAM TEN*. D'ailleurs, Charles Jenks cite Aldo Van Eyck qui énonça la question à Team-Ten très clairement en 1959.

« Quoi que signifie : Espace et Temps, Lieu et Occasion signifie davantage. Car l'espace dans l'image de l'homme est LIEU, et le Temps dans l'image de l'homme est OCCASION... » (32).

Le concept d'espace universel a-t-il écarté toute caractéristique locale d'une société ?

« Les architectes du mouvement moderne appelés aussi les fonctionnalistes, se sont permis le luxe et la liberté de faire de l'Architecture sur des bases absolues » (33).

Dès lors, il était tentant et aisé de créer des villes nouvelles entières sur la base de plans physiques, telle que : Chandigarh (voir PL. A), et Brasilia qui furent les premiers témoins des pratiques fonctionnalistes dans l'histoire de l'architecture de l'après guerre.

Comme le note Charles Jenks à ce propos :

« La vie de l'homme urbain était entrain de devenir plus anonyme et mobile, c'est à dire en termes architecturaux, qu'il y avait un mouvement inexorable à partir de systèmes symboliquement riches vers des systèmes appauvris : à partir de rôles culturels vers des rôles fonctionnels, ou tout simplement, à partir du Lieu vers l'Espace » (34).

L'opposition entre le C.I.A.M et le TEAM TEN portait fondamentalement sur la notion de polyvalence, d'influence de la localité et de ses traditions :

« Si une architecture polyvalente est une manière d'établir le Lieu et de donner une forte identité à la forme, une autre manière de créer un Lieu est de tout simplement tenir compte de la localité et de ses traditions » (35).

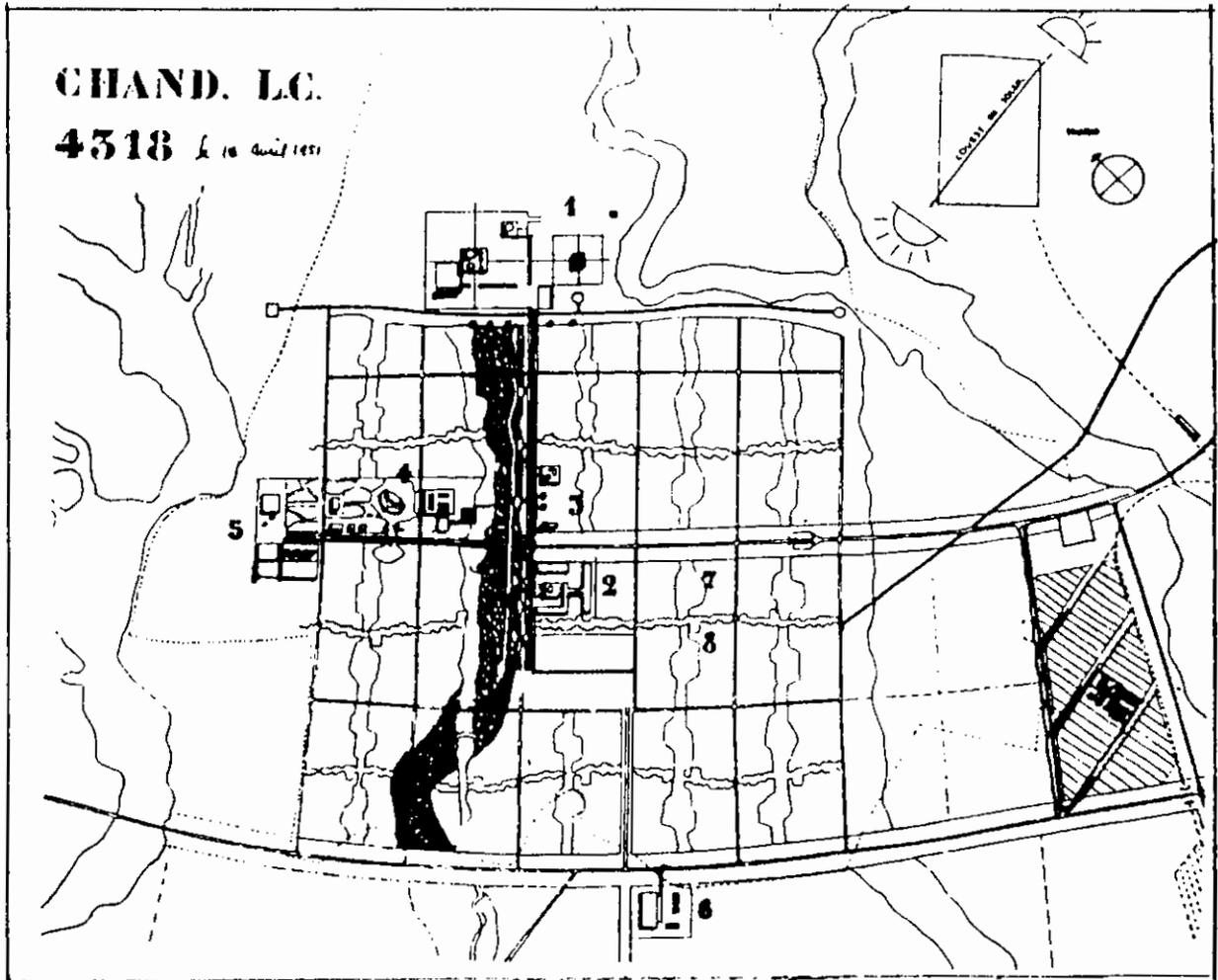
Charles Jenks cite Christian Norberg Schulz :

« Toute forme y compris la forme urbaine est perçue culturellement : c'est à dire à travers des schémas appris d'une culture » (36).

Van Eyck disait de son pays la Hollande, ce qui serait valable pour n'importe quel quartier urbain nouveau :

« Au lieu de l'inconvénient de la saleté et du désordre, nous avons maintenant l'ennui de l'hygiène ».

* TEAM-TEN : Groupe des architectes qui s'est démarqué du C.I.A.M.



Chandigarh
 Plan général de 1951
 (tiré de l'Œuvre Complète
 de Le Corbusier).
 1. le Capitole
 2. le centre commercial
 3. les équipements
 hôteliers
 4. le musée et le stade
 5. l'université
 6. le marché
 7. les espaces verts avec
 les équipements sportifs
 8. les voies 4
 (commerciales).

PL(A) : La ville nouvelle Chandigarh
 voirie. (Source : Guide Jaune. Paris, 1975)

Le taudis matériel a disparu en Hollande par exemple, c'est fait ; mais qu'est ce qui l'a remplacé ? Rien que des milliers de « nulle-parts » organisés et personne ne sent qu'il est quelqu'un habitant « quelque part » (37).

Ainsi le concept de Lieu et celui de l'Espace n'ont pas cessé, pendant une assez longue période d'être confrontés à travers un débat qui a engagé aussi bien des architectes que des sociologues. Si la question a suscité des réponses, il n'en demeure pas moins qu'elle reste posée tant que l'espace est incapable de restituer les qualités et les caractéristiques du Lieu.

La conclusion de Charles Jencks s'inscrit bien dans cette situation qualifiée de « transitoire ».

« On pourrait fournir un Lieu... ou tout simplement l'éviter, et fournir un non-Lieu. En fait, par un accident Linguistique heureux, il apparaît que non-lieu est en réalité la signification originelle du mot « Utopie », ce qui soulignerait l'aspect non physique du problème » (38).

En résumé, nous dirons qu'aujourd'hui le résultat est connu. La démolition d'ensembles d'habitats collectifs considérés comme « criminogènes » à Saint-Louis dans le Missouri en Amérique, et en France la cité Olivier de Serres à Villeurbanne et à Courenewe en 1986 (39).

Il y a de part le monde un grand nombre de villes, comme Sarcelles en France ou des quartiers sensibles réalisés selon les principes de la charte d'Athènes, malheureusement il ne sera pas possible de les détruire.

En effet, les transformations techniques, économiques et sociales de la deuxième moitié du 18^{ème} siècle, dans lesquelles l'urbanisme contemporain puise ses origines, ont semble t'il entraîné la séparation entre l'Art Urbain et l'Urbanisme. Alors qu'une ville était perçue de façon entière comme une oeuvre d'art, où la composition d'ensemble était à la base de toute intervention, et à laquelle des générations d'habitants ont participé en s'accommodant de ce qui existait déjà avant elles, la ville est souvent devenue avec l'urbanisme contemporain, une simple juxtaposition de composantes reliées par des rues.

Après une analyse de l'évolution historique de l'image urbaine chez les groupes sociaux, Alexandre Papageorgiou (40) constate une différence frappante dans la manière de penser la ville et l'espace urbain à travers l'histoire. Ceci est particulièrement vrai entre le 19^{ème} siècle et le 20^{ème} siècle où l'on est passé des immeubles d'habitation fermés sur un îlot et des alignements à hauteur uniforme à une disposition dispersée de volumes libres sur le site et inégaux en hauteur. C'est l'ère de l'espace urbain démembré dont la principale caractéristique est sa fonctionnalité à l'intérieur d'un zonage dicté et légitimé par la Charte d'Athènes.

Ainsi, l'espace urbain est éclaté, disloqué et ne se réfère à aucune culture urbaine précise.

Daniel le COUEDIC écrit à ce propos :

« L'espace urbain est éminemment culturel outre ces implications économiques et techniques. L'expression (ESPACE URBAIN PUBLIC) renvoie à l'existence d'une communauté, à la particularité d'un groupe qui affirme sa cohérence dans un faisceau de lois ». (11).

1.5. LES GRANDS ENSEMBLES :

Produit de la théorie fonctionnaliste et en application de la Charte d'Athènes, les grands ensembles ont induit un tissu urbain de type nouveau ayant rompu avec les références de la ville traditionnelle.

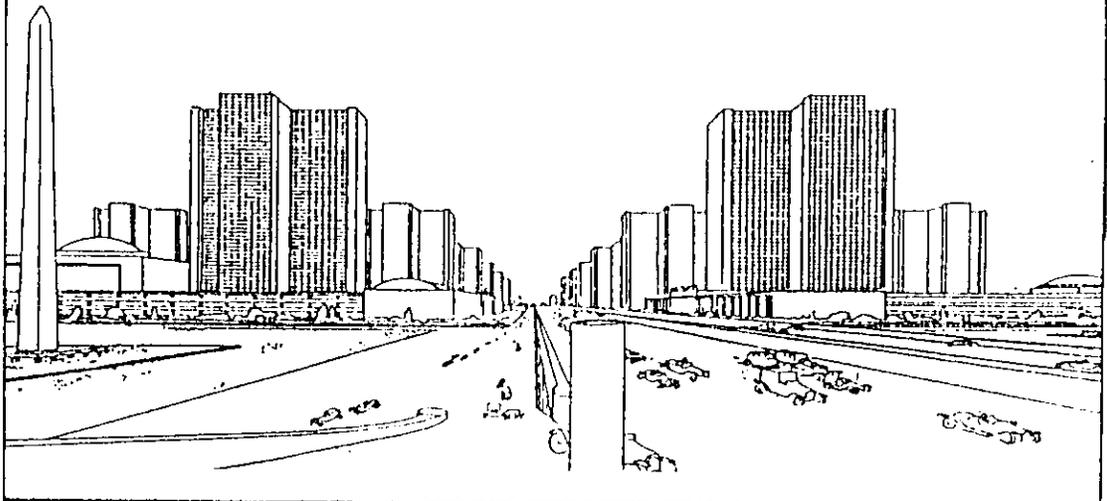
Les grands ensembles se construisaient déjà depuis la période de l'après guerre, mais l'année 1958 les consacra par un cadre législatif (français), c'est ainsi qu'ils devinrent le modèle d'habitat des années 50 partout dans le monde.

Si l'on veut décrire le grand ensemble, les propos du trio Castex Dépaule - Panerai le font avec clarté, surtout sur le plan morphologique, notamment : la dispersion des blocs rectangulaires sur un terrain vaste, sans souci de liaison spatiale entre les différentes unités du bâti.

"Le Corbusier, avec sa cité radieuse, réduit la ville à ses seuls monuments, et l'Architecture à son seul aspect monumental. Le site étant ramené à quelques données simples : soleil, verdure, montagne, horizon. La composition d'ensemble relève alors directement d'une pratique picturale, et la ville, vue à vol d'oiseau, n'est qu'une maquette, une collection d'objets que l'on peut manipuler sur un présentoir" (12). (voir fig. 5).

C'est ainsi que dans les nouvelles réalisations, notamment les grands ensembles, l'Architecture et l'Urbanisme sont traités séparément. Désormais l'espace n'est plus appréhendé en termes de différences, mais de valeurs absolues éternelles. Dès lors l'espace sera destiné à un habitant-type duquel on attendra un comportement type.

Les espaces différenciés du point de vue du statut du (rapport privé - public) qui caractérisaient la ville traditionnelle et qui étaient autrefois déterminés par l'organisation spatiale du tissu urbain sont aujourd'hui reformulés selon une nouvelle composition urbaine dont le montage offre une nouvelle gamme d'espaces au concept difficilement délinissable :



La « Cité » atomisée par le zonage de la charte d'Athènes.
 En haut : le plan Voisin pour Paris (Le Corbusier).
 © Fondation Le Corbusier.
 © by SPADEM 1988.

Au milieu : le lyrisme destructeur de la « Cité idéale » de Le Corbusier.
 © by SPADEM 1988.

En bas : la « machine à habiter » de Le Corbusier.
 Réalisée plus tard à Brasilia par L. Costa, elle a inspiré les grands ensembles et causé la dévitalisation des espaces collectifs.

Fig(5) : La cité atomisée par le zonage de la Charte d'Athènes
 (Réf : Michel DE SABLET, Paris, 1991)

"Espaces Collectifs, Espaces Communautaires, Espaces Extérieurs : dont les dénominations reflètent souvent la rupture de l'habitat et de la ville, ainsi que le rabattement de la vie sociale sur des territoires communautaires plus ou moins disjoints et séparés de la vie urbaine" (13).

L'organisation des grands ensembles est caractérisée par l'existence d'un ensemble d'isolats fonctionnels*, à savoir : les unités du bâti, le réseau viaire et les espaces urbains publics, qui remplacent les trois ensembles imbriqués de la ville traditionnelle, notamment :

1. Les Espaces Publics : (Rues, places, impasses, boulevards...).
2. Les Parcelles : (Issues du découpage).
3. Les Bâtiments Construits : (Sur les différentes parcelles).

Ces trois ensembles présentent dans les tissus traditionnels (anciens) une très grande solidarité. La rue n'existe pas sans les parcelles qui la bordent, ni les bâtiments en dehors du cadre parcellaire qui les accueille. (14). Afin de mieux saisir le problème de conception du grand ensemble et son raccordement à un tissu urbain existant nous aborderons dans ce qui suit le thème de la structure urbaine.

1.5.1. LE GRAND ENSEMBLE ET LA STRUCTURE URBAINE :

Ce concept est généralement compris dans le sens de la charpente ou du squelette de la ville. Il s'agit de repérer les différentes unités du bâti qui donnent sa forme particulière à la ville et induisent un certain mode de fonctionnement.

Selon Alberto Zucchelli : "La structure urbaine est le mode de disposition des différentes parties d'une agglomération ou d'une ville reflétant l'organisation des diverses fonctions urbaines, qui s'est réalisée dans le temps à travers un processus déterminé de formation de l'espace et qui a assumé une configuration spatiale et du bâti particulière, ayant des caractères architecturaux spécifiques" (15).

Dès lors, on peut déduire que la conception du grand ensemble devrait être faite à deux niveaux distincts, et très dépendants l'un de l'autre :

1. En tant qu'ensembles de formes, le grand ensemble doit avoir une structure interne pensée en fonction des activités urbaines qu'il abrite, soit un quartier résidentiel.
2. En tant que partie intégrante de l'ensemble de l'agglomération, le grand ensemble doit être raccordé sinon inscrit dans la structure de l'ensemble.

* L'expression est de J.Castex, J.Ch.Dépaule, Philippe Panerai - Formes urbaines de l'Ilot à la haute Dunod Paris
1980 p.160

Bien entendu, la structure urbaine déjà existante fait partie d'un héritage, et il suffit d'aller y chercher les principes dont on a besoin au moyen de méthodes analytiques appropriées, afin de s'en inspirer dans toute conception architecturale de futures cités nouvelles. L'objectif visé est l'unification des différentes parties de la ville notamment, le centre ancien, et les nouveaux quartiers.

Pour résumer, une structure urbaine propre au grand ensemble, et dictée par celle de la ville à laquelle il se rattache, doit être à la base de sa conception et de sa réalisation.

Pour mieux saisir les carences conceptuelles des grands ensembles, nous évoquerons dans ce qui suit les reproches et les critiques à l'égard des grands ensembles.

En tant que cadre bâti, ils ne sont que monotonie causée par la répétition à l'infini de l'immeuble-barre, et la pauvreté de leur architecture. Ils se caractérisent par l'absence d'échelle, l'insuffisance en équipements d'accompagnement, et le refroidissement de la convivialité dans un cadre de vie pourtant dit « urbain ».

Du point de vue de la structure et de la morphologie, c'est un espace "disloqué, émietté" manquant de repères et d'éléments d'orientation. Au lieu d'espaces urbains définis par leurs formes et leur propre système de relations, on retrouve une étendue de verdure (quand celle-ci existe !) supportant des blocs dispersés.

Dans les grands ensembles, les espaces urbains publics sont affligeant et n'incitent guère à l'optimisme. Ils sont souvent livrés en l'état inachevé, non aménagés. Le manque de lisibilité de ces espaces a induit une appropriation spontanée des habitants se caractérisant par des détournements d'usages.(cf. CH. 3, p : 60).

1.6. CONCLUSION :

Les espaces urbains publics, avec leurs variétés incomparables de formes et de fonctions ; se présentaient dans les siècles passés comme des espaces de vie et de sociabilisation, où se déroulaient les activités propres à la vie collective d'une ville. La rue et la place s'affirmaient en tant qu'objets visuels capables de résister activement aux forces issues des bâtiments qui les longeaient. Leurs dimensions étaient en rapport avec les constructions qui les délimitaient et leur mode d'organisation était lié aux usages qu'ils permettaient.

De l'agora Grecque aux cités du moyen âge, en passant par le forum romain, l'espace urbain a subi diverses transformations. Toutefois, leurs fonctions continuaient à créer une animation par les diverses activités sociales et communautaires ainsi que par leur variété de formes qui offraient un « heureux désordre ».

La société industrielle a bouleversé la vie et la physionomie des villes. Le progrès de la médecine et le développement de l'industrie ont engendré un accroissement brutal de la population avec son corollaire la crise de logement.

En guise de panacée, la ville industrielle s'étalait à travers les banlieues et les lotissements, accompagnée de tous les avatars.

L'application de la Charte d'Athènes comme l'incontournable recette n'a pas mieux fait, à cause de son fonctionnalisme rigide et simplificateur, où l'appauvrissement du contact humain se fait prévaloir. D'ailleurs, les écrits de l'époque ne mentionnaient pas le terme « espace public » mais « des voies publiques », ou « des réseaux », ou encore « des promenades ». Les places et les squares sont alors pensées comme des aménagements de croisements de voies. D'ailleurs, l'une des conséquences directes de la théorie fonctionnaliste sur l'espace fût la perte de la notion de Lieu remplacée par la notion de l'Espace.

Les grands ensembles furent leur apparition dans les années cinquante. Considérés comme étant le produit de la Charte d'Athènes ; ils ont induit un tissu urbain nouveau ayant rompu avec les références de la ville traditionnelle.

L'étude structurelle morphologique et fonctionnelle des grands ensembles porte à dire que l'Urbanisme d'aujourd'hui est réduit à un « découpage du terrain et son affectation entre les différentes logiques de secteur, contre toute idée de forme urbaine » (46). Il tend à produire un espace éclaté où la discontinuité est entérinée et codifiée par le règlement. (47).

En effet, la question de la structure urbaine se pose non seulement dans le grand ensemble, mais aussi au niveau de son articulation avec la structure de l'ensemble existant. c'est à dire le tissu d'origine.

Quant à la morphologie urbaine, Jean CASTEX écrit :

"Construire la ville, construire une ville n'est pas tracer sur une feuille blanche mais sur un sol encombré". (48).

Effectivement c'est un sol contenant tout le système des références auquel il faut faire appel lors d'une conception architecturale ou urbaine . Et le moyen à promouvoir est l'analyse morphologique, sociale et fonctionnelle d'un site donné . Dans le grand ensemble il s'agit d'un urbanisme réglementaire, programmatique et de zonage qui ne définit pas la forme urbaine même s'il en résulte une.

Dans le but d'appréhender l'étude des espaces urbains publics dans les grands ensembles, nous essaierons dans le chapitre qui suit de mieux comprendre les caractéristiques spatiales, sociales et fonctionnelles d'un tissu ancien en l'occurrence ; la Médina de Constantine.

NOTES CHAPITRE 1

- (1) Michel de SABLET : Des espaces Urbains agréables à vivre. Ed. Moniteur Paris 1991. p. 11
- (2) Ministère de l'équipement et du logement : «Espaces Publics ». Edit : Documentation Française. Paris 1992. p. 18.
- (3) Michel de SABLET : Op. Cit. p. 11
- (4) Wiczorek D Camillo Site et les Débuts de l'Urbanisme Moderne Liège. P. Mardaga 1981. cit. p. 126
- (5) PIERRE Georges : Géographie des villes. Que sais-je N° 1325. Paris 1975. p. 134
- (6) Idem : p. 136
- (7) Idem : p. 137
- (8) Michel DE SABLET : Op. Cit. p : 20.
- (9) Idem : p. 20 / 21
- (10) Idem : p. 21.
- (11) Idem : p. 21.
- (12) Idem : p. 21.
- (13) Idem : p. 22
- (14) Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme : Plan Urbain : Espaces Publics. Ed. La Documentation Française. Paris 1992. p : 25
- (15) Idem : p. 26
- (16) Le CORBUSIER : La Chartre d'Athènes. Paris 1957. Ed. Minuit. p : 137
- (17) Idem : p. 137
- (18) Idem : p. 137.
- (19) Idem : p. 137.
- (20) Idem : p. 137.
- (21) Idem : p. 137.
- (22) Idem : p. 137.
- (23) Idem : p. 137.
- (24) Idem : p. 137.
- (25) Idem : p. 137.
- (26) Idem : p. 137.
- (27) Idem : p. 137.
- (28) J.P.LACAZE Paris : Introduction à la planification urbaine. Edit : Moniteur 1979. p. 49
- (29) Wiczorek D : Camillo SITTE et les débuts de l'Urbanisme Moderne : Liège P. Mardaga 1981 cit p.126.
- (30) J.P.LACAZE : Op. Cit. p. 49
- (31) Christian Norberg Schulz : GENIUS Loci. Edit : P. Mardaga cit. p.8.
- (32) Charles Jenks : Paris Mouvements Modernes en Architecture Ed. Alison Smithson Londres 1965 cit p.115.
- (33) Voir Team Ten Pinner, Pn Charles Jenks : Mouvements Modernes en Architecture : Edit : Alison Smithson, Londres 1965. p. 13.
- (34) Charles Jenks : Mouvement Moderne en Architecture. Edit : op. cit. p.163
- (35) Idem : p.113,111.
- (36) Idem : p. 162.
- (37) Idem : p.163.
- (38) Idem : p.153
- (39) Michel de Sablet : Op. Cit. p.25
- (40) Papagéorgiou A : Intégration Urbaine Ed. Paris Vincent Freal et Cie. 1971.
- (41) Daniel le COUEDIC : "Points de vue sur l'espace" In : Urbanisme N° 229. Fev.1989 p.46.
- (42) Castex J. Dépaule J. Ch. Panerai Ph. "Formes urbaines : De l'Ilot à la barre" Paris Dunod 1980 p 110.
- (43) Groupe de travail sous la présidence de M.A. Louizy-Espace Publics - Septembre 1988 p 36
- (44) Philippe Panerai : Les nouveaux tissus et leur évolution. in [les tissus urbains] colloque international Oran 13 Décembre 1987. p. 83.
- (45) ZUCCHELLI A. : Introduction à l'urbanisme opérationnel et à la composition urbaine. Ed. OPU ALGER 1981. Tome 2 p.62.
- (46) Devillers Ch. "Le projet urbain en question : continuité ou discontinuité" In : "La recherche en Architecture, bilan international" Paris. Parenthese 1984. p.36,37
- (47) Idem : p. 36,37
- (48) Castex J. « L'Architecture et la ville ». La C.R.A N° 13 1983 p. 19.

- CHAPITRE 2 -

LES ESPACES URBAINS PUBLICS DANS LA MEDINA DE CONSTANTINE COMME REFERENCE

2.1. INTRODUCTION :

On ne peut appréhender l'étude des caractéristiques spatiales, sociales et fonctionnelles des espaces urbains publics dans les grands ensembles, sans faire référence à celles des espaces urbains publics dans le tissu ancien de la Médina de Constantine. Cette étude nous permettra non seulement de mieux comprendre les principes de structuration spatiale des espaces extérieurs collectifs ainsi que leurs qualités sociales se traduisant par diverses formes d'usages ; mais aussi de connaître quelle est l'attitude des collectivités locales à l'égard de ces espaces. L'intérêt de cette étude réside dans le fait de dégager les qualités spatiales et sociales du tissu ancien et de s'en inspirer de toute opération de réaménagement des espaces urbains publics dans les grands ensembles en les associant à des formes d'aménagement contemporaines.

2.2. APERÇU HISTORIQUE :

2.2.1. LA MEDINA DE CONSTANTINE :

Les atouts du site du Rocher sur lequel fût édifée la ville de Constantine ont été déterminants pour le choix de la naissance de la "ville forteresse" facile à défendre. D'ailleurs, le rocher a été choisi essentiellement pour son caractère défensif en "Nid d'aigle" tel que l'appelaient les anciens habitants de la ville .

A l'époque Othomane, Constantine englobait dans son territoire une grande partie de la côte Est, notamment la ville de Annaba, Béjaïa, Skikda, Collo, etc...

Après son accession à l'autonomie au 17ème siècle de nouveaux beys enrichirent la médina de Constantine par la réalisation de nouveaux monuments et de quelques équipements civils, militaires et religieux.

La Médina de Constantine était protégée par une enceinte constituée d'un "rempart" formé d'un mur aveugle et percé de quatre portes principales :

1. Bab El Oued : Elle était la porte principale de la cité et donnait sur le chemin d'Alger et les sentiers menant vers le cimetière de la ville et aux habitations des kabyles (villageois installés aux abords de la périphérie).

2. Bab El Djabia : Cette porte communiquait avec l'Oued Rhumel où les habitants puisaient l'eau.

3. Bab El Kantara : Elle conduisait vers le littoral (Bônes, Rusikada...). Elle était dotée d'un pont antique qui englobait l'Oued Rhumel.

4. Bab El Djedid : Située à proximité de Bab El Oued dont elle jouait presque le même rôle. (voir fig. 6).

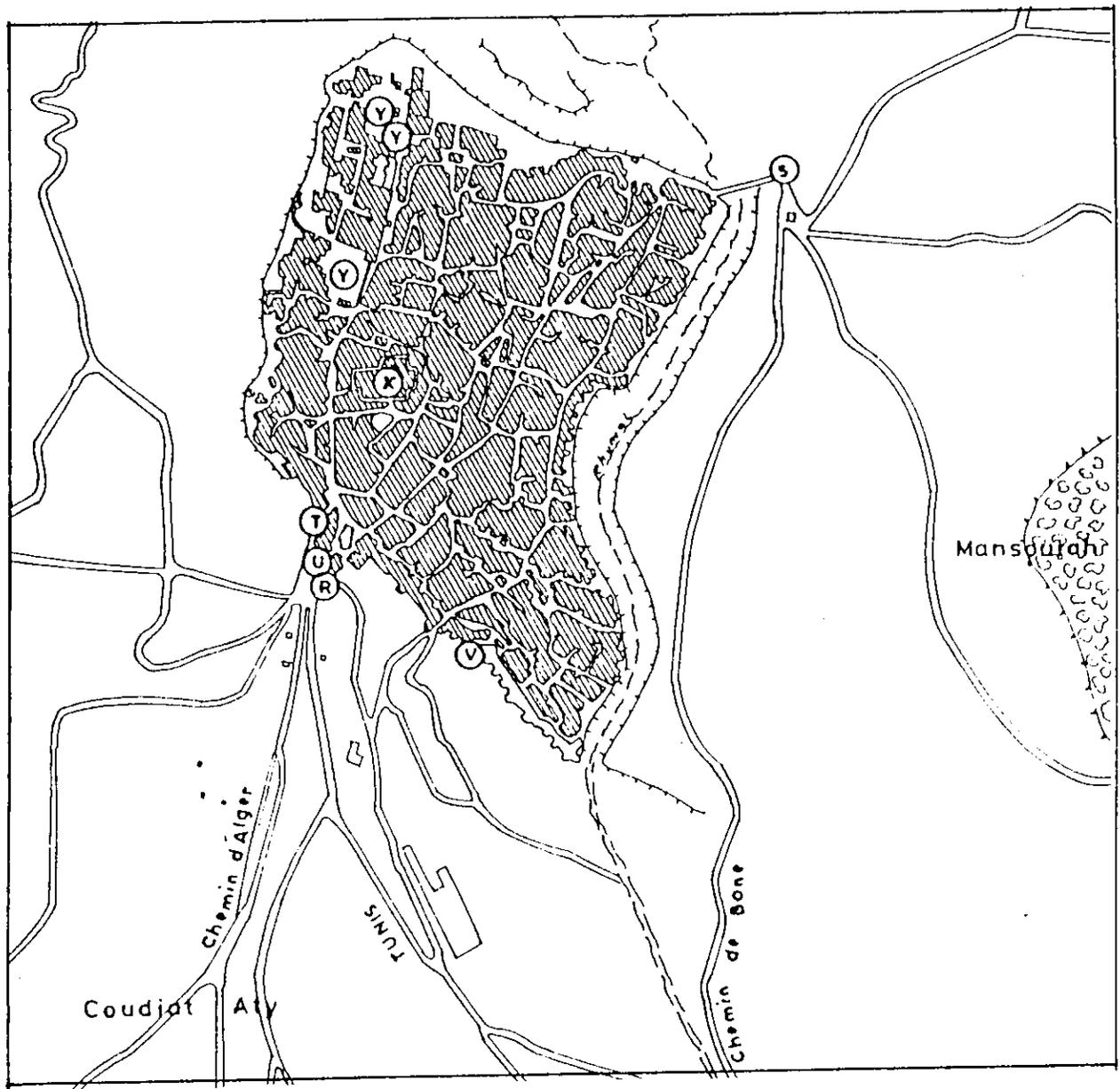
D'une façon générale, on peut dire qu'à l'instar des villes arabes du Maghreb : Tunis, Fès, Béni-Izguen, le schéma d'organisation du tissu urbain de la Médina de Constantine est superposable au schéma d'organisation de la ville musulmane traditionnelle dégagé par J.M'Sefer(1) (voir fig.: 7). Dans ce qui suit, nous tenterons de retracer brièvement les différents espaces fonctionnels de l'urbanisme musulman traditionnel. Ces espaces peuvent être perçus à deux niveaux d'observation :

- d'une part, celui de la ville.
- d'autre part, celui du quartier.

Le rôle déterminant que jouait chacune de ces deux entités en tant que support à une fonction urbaine, dans le processus de formation et d'organisation de l'ensemble de l'espace urbain et de la vie de la communauté, n'est plus à démontrer.

A l'échelle de la ville, on distingue :

- la mosquée : Espace cultuel et culturel.
- le marché (Souk) : Espace de transactions et d'échanges.
- la Casbah : Espace de commandement et de défense.
- le quartier : Espace social, et de relation.
- les ateliers d'artisanat et de métiers : Espace de production.
- les jardins et les terres agricoles : Espace qui constituent les terrains de réserves foncières de la cité.



Echelle : 1/10 000

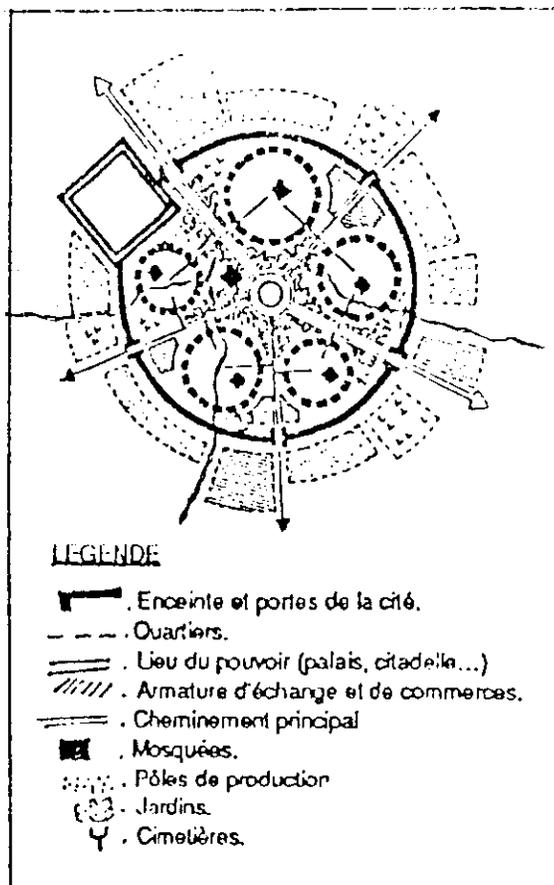
- R : Brèche
- S : Porte El Kantara
- T : Porte El Djedid
- U : Porte El Oued
- V : Porte El Djabia
- X : Palais du Bey
- Y : Casbah

Fig (6) : La Medina de Constantine : « la ville forteresse » en 1837
 Source : Atlas National, Plan de Constantine, A. Fayard Editeur Paris

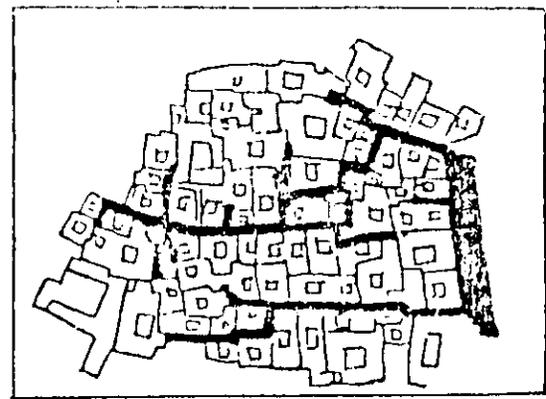
- la Rue Principale qui regroupe les équipements de base du quartier et que l'on appellera : l'espace du marché de quartier ; pour le différencier du grand marché de la ville.

- le Derb considéré comme un espace de convivialité, et constitué d'un groupement de maisons (voir fig. 8).

- la Maison : qui représente l'espace réservé à la famille.



Fig(7) : La structure urbaine des villes traditionnelles musulmanes
(Ref : J. M'Sefer, Tunis, 1983)



Fig(8) : Ruelles donnant sur une impasse et un groupe d'habitations
(Ref : J. M'Sefer, Tunis, 1983)

Après l'analyse de quelques Médinas, (Tunis, Fès et Béni-Izguen, ...) il apparaît clairement que dans la ville musulman traditionnelle, la mosquée représente l'espace le plus important, voir le point nodal de la trame urbaine.

Juste après, nous trouvons l'espace du **grand marché**. De forme tentaculaire, il part de la place centrale appelée aussi "qissaryia", pour se diriger vers les portes principales de la Médina ; et ce, en déployant ses tentacules sous la forme de rues commerçantes, donnant ainsi l'occasion au quartier de venir s'articuler avec ces rues par l'intermédiaire de son espace du marché (réduit à son échelle).

L'espace des ateliers de production vient à son tour se greffer aux rues commerçantes, et l'une des particularités des artisans qui y travaillent réside dans le fait que leur lieux de résidence se trouvent dans la plupart des cas à proximité de leur espace de travail.

Cependant, il faut savoir différencier entre : d'une part : l'espace **public** destiné au grand public, citadins et étrangers, tel que le grand marché et ses prolongements, notamment les rues commerçantes et d'autre part : l'espace **privé** réservé seulement aux citadins, tel que le quartier résidentiel.

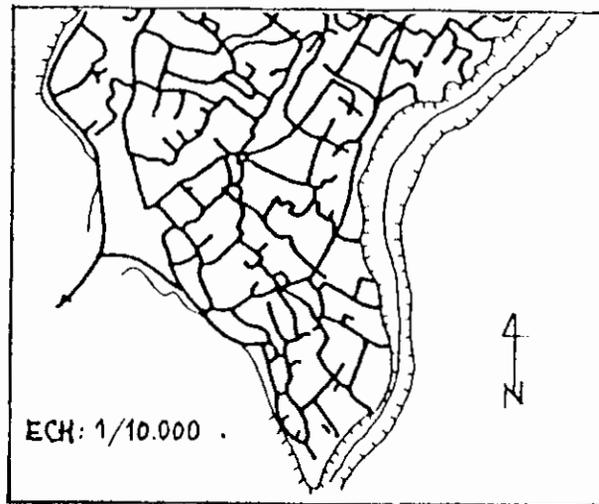
2.2.2. LES ESPACES URBAINS PUBLICS DANS LA MEDINA DE CONSTANTINE PRECOLONIALE :

Dans la Médina de Constantine, les espaces urbains possèdent des caractéristiques communes émergentes comme :

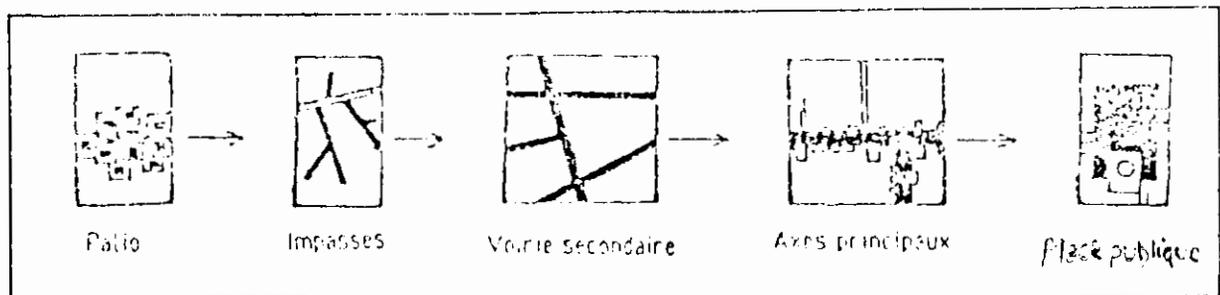
- La variété incomparable de formes et d'espaces ; notamment : les escaliers irréguliers, les marches et les dénivellations hasardeuses, ainsi que les rues sinueuses et les mélanges parfois surprenants, d'activités différentes, sans oublier les passages étroits alternants avec de larges allées et enfin les tracés de voiries irréguliers. (voir Pl. B).

Comme le note si bien Michel de Sablet : "ce beau désordre donne une grande impression d'unité" (1).

- Le réseau viaire est constitué de rue qui assurent la liaison des différents quartiers (voir fig : 9). Les places et placettes sont à leur tour constituées d'espaces communautaires et de rassemblements, ce sont des lieux d'échanges (commerciaux, culturels, politiques...) par excellence. La place était un espace polyvalent, d'ordinaire c'est la place du marché. Quand les étalages ont disparu, on s'y promène, on y écoute des poèmes. La place devient alors un lieu de spectacle. Souvent, c'est la mosquée qui la borde. A titre d'exemples, on peut citer, la place Souk-El-Acer, la place des Chameaux, etc...



PL(B) : La Médina de Constantine : Les tracés irréguliers de la voirie. (Source : Guide Jaune. Paris, 1975)



Fig(9) : Schéma de la hiérarchie du réseau viaire
(Réf : J. Deluz Labruyère. Lyon, 1983)

- L'utilisation continue de la rue par les familles et certains commerces ou artisans comme une pièce supplémentaire et un lieu de réunion, voire, de travaux domestiques, fait d'elle un "espace mixte". Il en est de même pour les courettes extérieures attenantes à l'habitation. (voir photo 5).

Cette superposition d'activités diverses accentue le charme de ces espaces urbains et contribue pleinement à leur animation.

- Les piétons jouissent pleinement de ces espaces extérieurs et ne sont dérangés par des véhicules dans leurs déplacements que rarement.



Photo 5 : L'utilisation de la rue par les familles et certains commerces fait d'elle un milieu mixte

- Les hauteurs des bâtiments permettent des relations faciles entre les intérieurs et les extérieurs.

- Lors de déplacements dans les rues anciennes, on constate que l'intégration de bâtiments administratifs et religieux parmi les autres constructions (logement, commerce...), est systématique, sans pour cela leur nuire ou les déranger dans leur fonctionnement.

- La succession ininterrompue de perspectives, l'alternance entre les espaces étroits et larges, les différences de niveaux, les rues en angles : les portes basses, (qui obligent le passant à baisser la tête pour passer) : toutes ces caractéristiques ne font qu'accroître le charme des villes traditionnelles.

D'un point de vue général, nous pouvons affirmer que la composition du tissu urbain dans la Médina de Constantine fait ressortir deux caractéristiques principales :

- Hiérarchisation
- Homogénéité

Pour résumer, nous dirons que croire que les agréments de la Médina de Constantine sont souvent dus à des bâtiments ou à des détails de portes ou de fenêtres, est une erreur. Tout ceci ne doit pas faire oublier l'essentiel : "Le mode d'organisation des espaces urbains publics lié aux usages qu'ils permettent". Et c'est bien cela qui séduit dans la Médina et qui reste déterminant dans le meilleur des cas. La succession de rues, ruelles, places, placettes, qui constituent le « réseau » des espaces urbains publics ; forment une continuité qui assure non seulement l'accès du piéton en tout lieu, mais aussi le confort lors de son déplacement. Les rues à commerces, parties d'équipements, places de marché : sont autant de lieux de spectacle où se nouent les relations des individus avec leur ville et leur société.

2.2.3. L'IMPACT DE LA COLONISATION FRANÇAISE SUR LES ESPACES URBAINS PUBLICS :

Avec l'avènement de la colonisation française en 1837, commença le cycle de transformations, de désaffectations, voire d'interventions globales sur la Médina de Constantine. Le but de ces opérations était de consolider la défense et le contrôle de la Médina et en même temps, de démontrer la puissance du colonisateur en imposant son ordre.

Le développement de la ville coloniale durant la période 1836 à 1962 s'est fait en deux phases :

- A. Mutations sociales et fonctionnelles : 1836 à 1930
- B. Extensions extra-murales : 1930 à 1962

En visite officielle à Alger en 1865, l'Empereur Napoléon III ordonna l'arrêt des démolitions sur tout le territoire national. Une politique de conservation des grands centres urbains ainsi que la restauration des monuments architecturaux de l'art arabe et la création de nouveaux espaces publics : était désormais née. Cette volonté se traduira par l'aménagement de nouveaux espaces urbains à l'image de la France aux yeux de la population appelée à vivre dans la nouvelle colonie. On assista dès lors à la création de nouveaux espaces urbains publics : notamment : la place de la brèche, la place du palais du Bey (voir photos 6-7) et (fig. 10/11). C'est ainsi qu'un nouveau style architectural vit le jour : à savoir : « le style du vainqueur conquéreur ».

L'infrastructure routière réalisée dans le quartier européen (la haute Casbah) à l'intérieur de la Médina, a été renforcée par une nouvelle percée, soit : la rue Georges Clémenceau, devenue de nos jours, la rue Larbi Ben M'Hidi (voir fig. 12). Notons également qu'un nombre important de constructions ont été détruites dans le seul but d'élargir les voies de circulation constituées de tracés rectilignes qui venaient trancher dans le tissu traditionnel.

Ces interventions sur le tissu urbain traditionnel ont malheureusement provoqué une métamorphose des éléments qui caractérisaient les espaces urbains publics de la Médina de Constantine. Les européens entamèrent par la suite une nouvelle politique d'imprégnation (plus ou moins forcée) des populations autochtones en leur inculquant des valeurs et des modèles occidentaux. Ainsi, il est devenu à la mode de s'identifier aux modèles étrangers, excluant ainsi toutes les valeurs culturelles, sociales et religieuses de la population algérienne. Ce fût alors le début du processus d'acculturation.

Quand à la population, trois communautés bien distinctes peuplaient la cité traditionnelle après le découpage de 1844 :

1. La communauté musulmane
2. La communauté israélite
3. La communauté européenne

Le quartier israélite, avec ses commerces et ses artisans, s'était joint au quartier européen (la haute Casbah) dont le tissu urbain nouveau était en damier. Quelques places furent ainsi réaménagées à l'image des espaces publics français. Ces places sont le plus souvent de formes régulières (carrées, rectangulaires). Quant aux musulmans, ils occupaient Souika (la basse Médina). Les places et placettes qu'ils fréquentaient étaient plutôt de formes irrégulières. Les rues et les ruelles servaient également comme lieux de réunions et de rencontres pour les riverains.



Photo 6 : Place de la Brèche en 1942 (Place : 1^{er} Novembre)

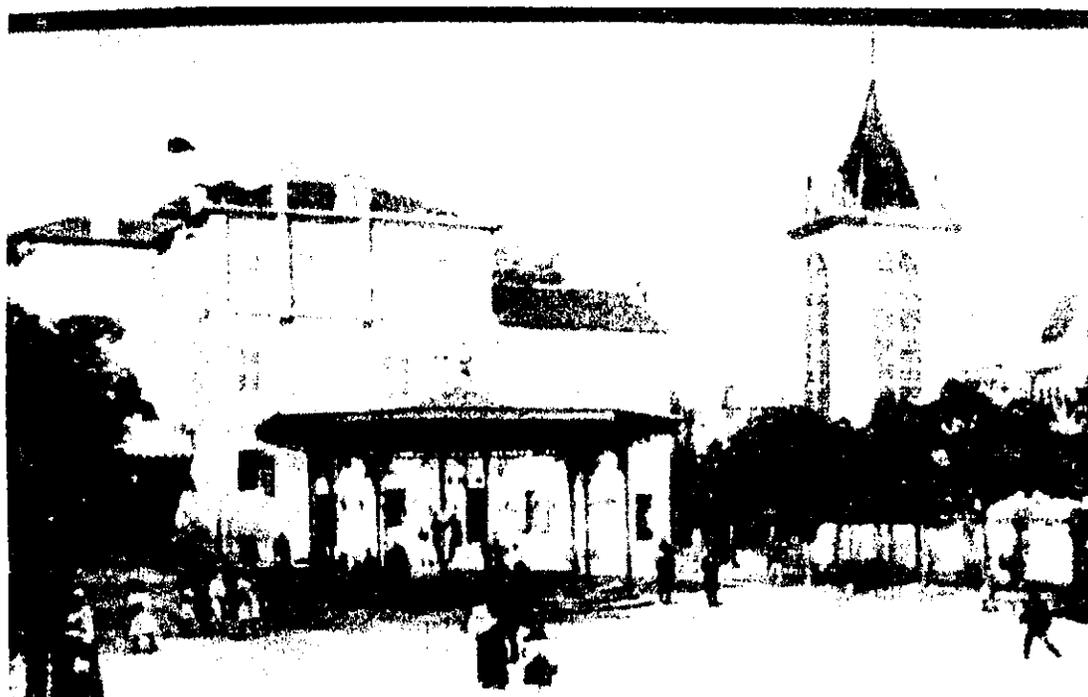
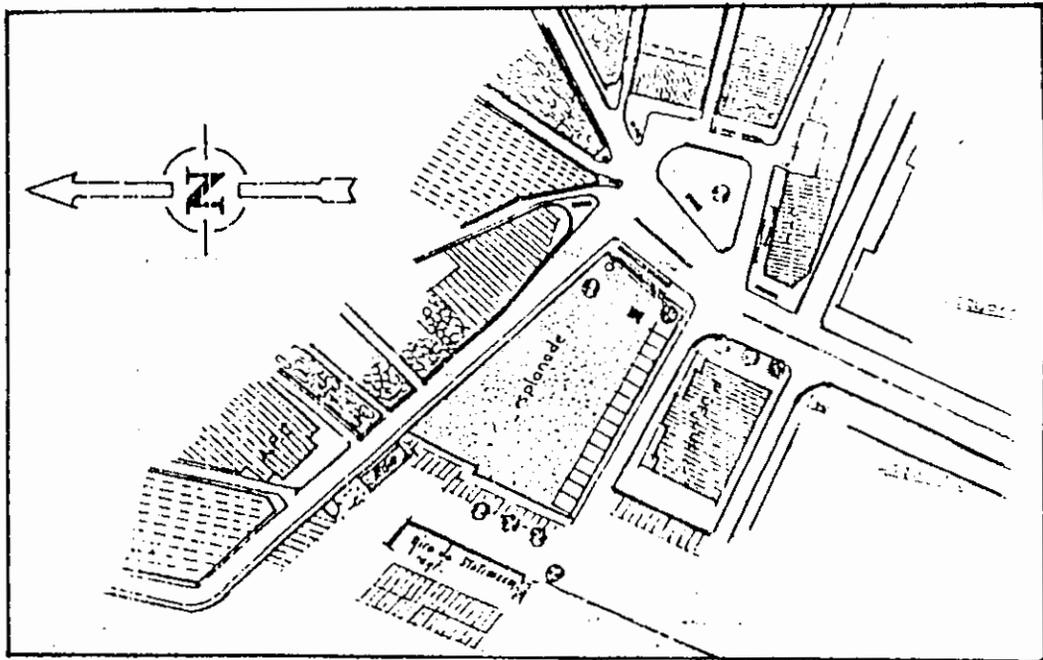
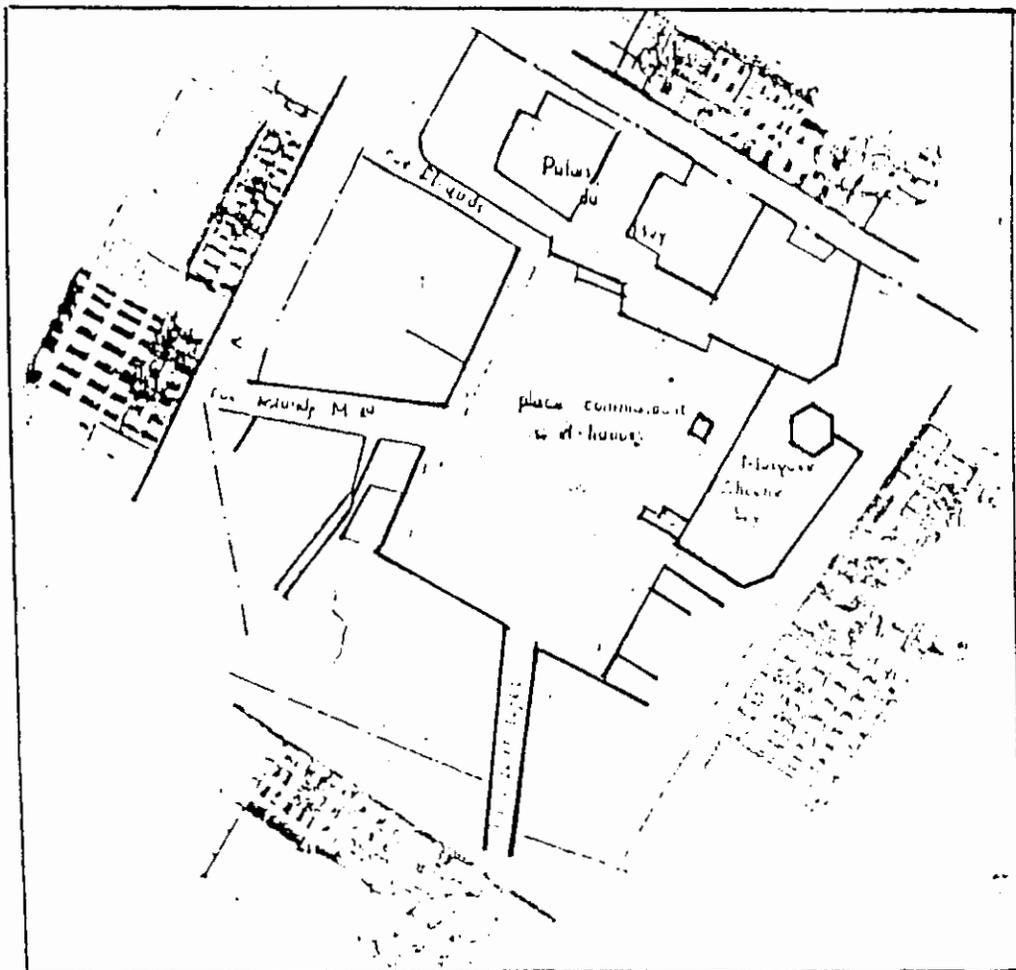


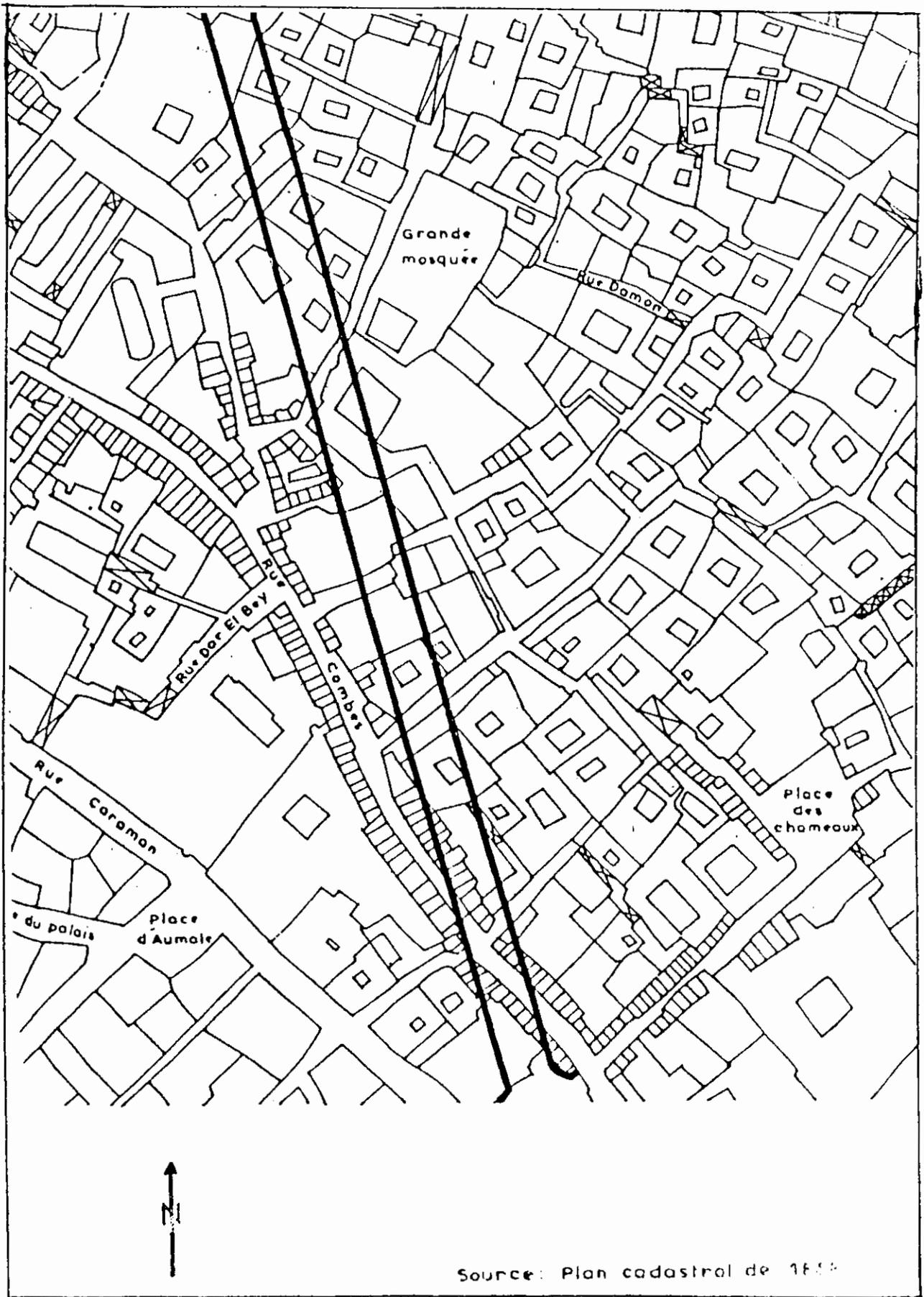
Photo 7 : Place du Palais du Bey en 1947 (Place Si Daoues)



Fig(10) : La place de la Breche (place : 1er Novembre)
 (Réf : Lazri Youcef mémoire de Magister I.A.U.C.
 Constantine, 1991)



Fig(11) : La place : commandant St El Haoues (place du Palais du Bey)
 (Réf : Lazri Youcef mémoire de Magister I.A.U.C. Constantine, 1991)



Fig(12) : La percée de la Rue Larbi Ben M'Hidi (ex. J. Clémanceau)
(Source : Plan Cadastral de 1858).

2.3. LES USAGES DANS LES ESPACES URBAINS PUBLICS DE LA MEDINA DE CONSTANTINE ENTRE COEXISTENCE ET CONFLITS D'USAGES:

Dans les espaces urbains publics les groupes sociaux se côtoient, s'affrontent, se mélangent entre eux. Les usages sociaux y sont divers : parfois, ils coexistent mais ils peuvent aussi rentrer en conflit. C'est dans ce cas qu'interviennent les autorités locales qui se doivent d'assurer la sécurité, et l'animation de ces espaces.

Certains usages sont liés entre eux, ils peuvent être induits les uns par les autres. La sortie de l'école sur une place, par exemple, entraîne dans l'heure qui suit la fréquentation des commerces qui se trouvent à proximité. De même pour la sortie des bureaux qui induit une augmentation de la fréquentation des rues piétonnes, puis du trafic automobile et de l'utilisation des transports en commun. On peut dire que plusieurs usages coexistent lorsque leurs rythmes coïncident ou se chevauchent. Cependant, les relations qui s'établissent entre différents usages sur un même espace sont de nature différentes :

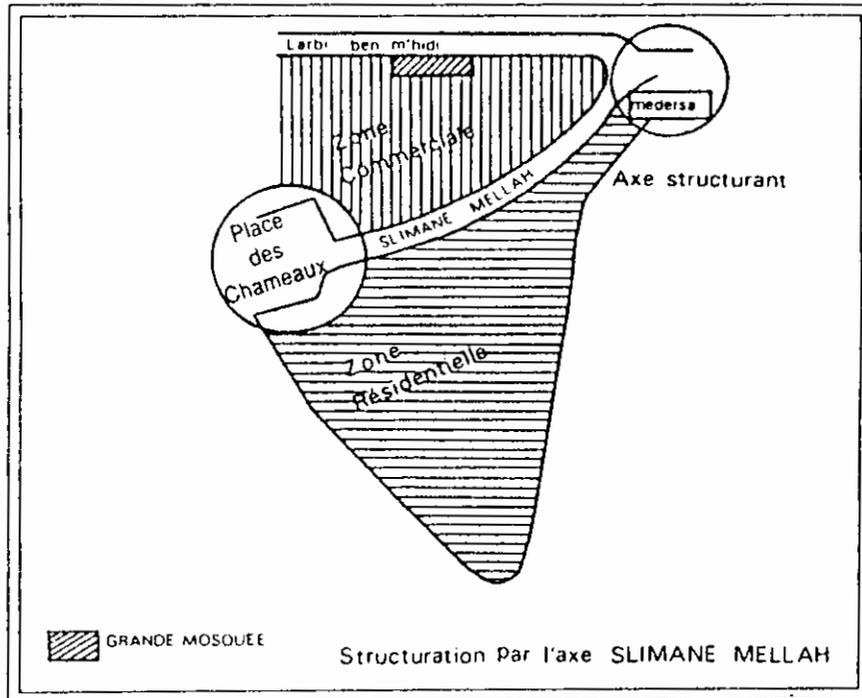
a) La coexistence de certains usages permet l'échange et le brassage sans entraîner de conflits.

A titre d'exemple on peut citer Souika qui se situe dans le tissu ancien de la Médina de Constantine. A Souika, les rues sinueuses offrent des perspectives courtes, elles se rétrécissent ou s'élargissent selon qu'on veut éloigner ou inviter le passant.

Ce tissu ancien est séparé en deux entités différenciées par la rue Mellah Slimane (voir fig. : 13). Cet axe principal part de la place centrale (place des chameaux) et aboutit à la Medersa (élément principale), structure et partage Souika en deux parties : une zone commerciale, et une zone résidentielle. Dans ce tissu urbain la hiérarchie des voies est déterminante dans la hiérarchie des espaces. Le résidentiel n'est pas mêlé au commercial et le passage de l'un à l'autre est assuré par des espaces de transition allant de l'espace public au privé : selon l'ordre rue, ruelle, impasse : formant ainsi un réseau continu d'espaces urbains publics où la rencontre et l'échange entre les divers groupes sociaux deviennent les caractéristiques principales de ces lieux.

Dans les espaces urbains publics de Souika, on observe une coexistence d'activités commerciales. Elles peuvent être induites les une des autres ou s'exercer de façon simultanée dans un même espace ou dans des espaces voisins. Les commerces et les activités les plus

nuisibles (boucheries, tanneries, etc...) sont généralement placés au fond de la rue proche de la prise d'eau et de l'évacuation ; alors que les commerces les plus attrayants (bijouteries, parfumeries, etc...) sont situés à l'entrée de la rue, avec une accessibilité immédiate, et une attractivité plus importante.



Fig(13) : La rue Mellah Slimane partageant Souika en deux parties (Réf : Ministère de l'Habitat Alger 1993)

b) Certains usages peuvent avoir des chevauchements de rythmes dont l'aspect négatif est le conflit d'usage. Dans ce cas la coexistence devient précaire, car chaque groupe d'usagers tend à s'appropriier l'espace et à exclure les autres groupes. La rue du 19 Juin 1965 (ex. rue de France) de type colonial et située dans la haute Casbah en est la meilleur illustration. Issue de percée dans le tissu urbain traditionnel, la rue du 19 Juin 1965 offre de grandes perspectives où l'alignement du bâti est de régulier. Les boutiques alternent souvent avec les accès aux immeubles administratifs et aux habitations, situés au premier ou au deuxième étage. D'un bout à l'autre de la rue, mis à part les accès aux boutiques et le milieu de la chaussée réduite à un couloir de passage, aucun espace n'est laissé libre. Tout le reste est occupé par des

étalages à même le sol ou sur des tables. La marchandise diversifiée varie entre les articles ménagers, électroménagers, tissus, linge confectionné, chaussures, cosmétiques, jouets, etc...

Cette forme d'appropriation est apparue depuis que la rue a été déclarée piétonne et sa position stratégique l'expose à toutes sortes d'appropriation. Objet de convoitise, de la part des marchands en quête d'espace privilégiés, elle est occupée par les activités informelles dont l'occupation illicite s'impose comme situation de fait, défiant ainsi toutes normes d'usage de l'espace urbain public.

Les conflits d'usage les plus fréquents ont lieu entre piétons, automobilistes et les commerces illicites qui occupent la chaussée. Aux heures de grande activité (sortie des enfants des écoles et lycées, sortie des bureaux...) les goulots d'étranglement occasionnés par la circulation ou le stationnement de véhicules en tout genre destinés à approvisionner les magasins : rendent la rue impraticable. De part son gabarit, la rue est pourtant incapable de supporter une telle quantité d'usages qui entravent, aux heures de pointe, l'accès des habitants à leurs immeubles.

Les autorités locales ayant la charge des espaces urbains publics, comment interviennent-elles dans les conflits d'usages ?

*** Par l'action réglementaire :**

A se référer à l'article 12 de la loi domaniale 90 qui stipule que :

« Le domaine public est celui qui sert à l'usage de tous et qui est à la disposition du public usager », ou encore à l'article 62 de la loi domaniale 90 :

« L'usage collectif du domaine public est assorti... des principes de liberté d'égalité et de gratuité ».

On est alors tenté de dire que le domaine public tel qu'il est utilisé réellement est plutôt celui qui est soumis à la compétition des commerces informels qui ne laissent que très peu de place pour le public usager. Quant aux principes de liberté : d'égalité et de gratuité de l'usage de l'espace urbain public, ils s'appliquent plutôt aux commerces informels et la circulation automobile, au détriment des piétons qui ne sont pas libres de circuler dans cette rue piétonne qui leur est pourtant affectée. Ce qui prouve à l'évidence que le principal bénéficiaire de l'espace urbain public reste le commerce illicite dont l'occupation ne cesse de « phagocyter » l'espace destiné au public usager.

Ces commerces non réglementaires font l'objet de contrôle et d'assainissement exceptionnels par les agents de l'ordre, mais il semblerait que les interventions de la police qui donnent

l'impression de lutter contre ce phénomène n'en demeurent pas moins ambiguës ; car la saisie de la marchandise apparaît souvent comme une fin en soi ; elles demeurent inefficaces et succombent à chaque fois à la pression de la récidive, qui suffit à décourager toute tentative de suivi des opérations d'assainissement.

D'autres actions visant à réglementer l'usage de l'espace urbain public, tels que les panneaux de stop, d'interdiction de stationner, de zone piétonnes n'atteignent pas toujours leurs objectifs.

* Par des aménagements :

Cette opération vise à faciliter la coexistence entre usages différents en isolant certains usages les uns des autres. Ainsi, certains espaces ont été aménagés en parking et d'autres destinés à la construction de kiosques et d'espaces de ventes payants. Cependant, les solutions retenues se sont avérées inefficaces et l'occupation de cette rue piétonne par le commerce illicite et la circulation de véhicules en tout genre, excluant de fait le piéton qui a du mal à se frayer un chemin dans cette rue ; est là pour témoigner de la pérennité de ce conflit d'usage.

Ainsi, on peut dire que l'intervention des collectivités locales doit être plutôt régulatrice, c'est à dire qu'elle ne doit pas viser à supprimer les termes de ce qui peut devenir un conflit, mais à les maintenir en deçà d'un seuil qu'elles jugent inacceptables.

D'un point de vue général, nous pouvons dire que le processus d'urbanisation coloniale se manifeste surtout après la deuxième guerre mondiale. Avant les années 50, le rôle de l'état dans les activités commerciales et industrielles, ainsi que dans la production de logements était minime ; le développement urbain étant le fait de l'initiative privée. La construction était alors le principal moteur de l'urbanisation jusqu'en 1945 ; c'est l'ère du lotissement, c'est à dire de l'habitat individuel. C'est après cette date et surtout à partir de 1955, que les premières formes d'habitats collectifs furent leur apparition.

2.4. CONSTANTINE "ALGERIENNE" :

Elle correspond à la période Post-indépendance.

En 1962 tout le pays se relance dans la réorganisation de ses structures politiques et socio-économiques.

A Constantine, c'est une nouvelle phase de l'urbanisation qui s'amorce. Ainsi, nous pouvons observer deux étapes de son développement :

A. 1962 à 1970 : Cette étape est considérée comme étant une période de stagnation, durant laquelle il y a eu l'achèvement de tous les projets en cours.

B. 1970 à nos jours : C'est l'étape de l'éclatement qui a essaimé plusieurs masses urbaines toutes reliées au centre ville mais peu ou pas, entre elles, à savoir :

- Zones industrielles (Palma, Boumerzoug).
- Zones d'équipements (Université, Mosquée Emir Abdelkader).
- Cités communales.
- Grands ensembles (cité du 20 Août 1955, cité Ziadia...).
- Habitat spontané récent (Bencherghi).
- Lotissements communaux (Bentchikou, El Riadh...). (voir fig.14)

Ces six masses urbaines sont spatialement autonomes mais fonctionnellement très dépendantes du centre ville qui continue à regrouper la plupart des équipements et des commerces.

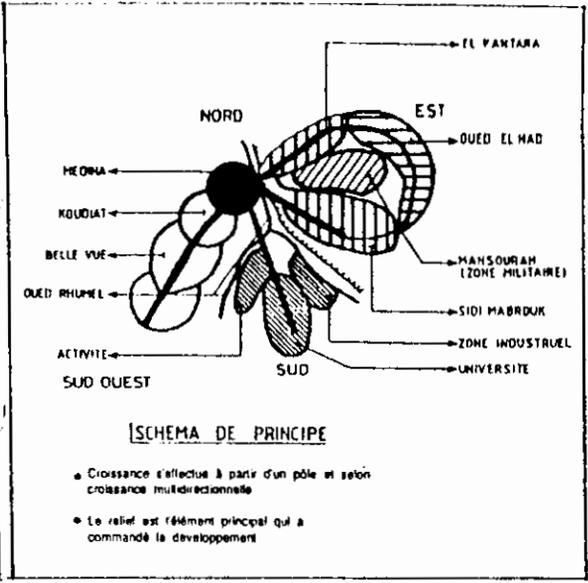
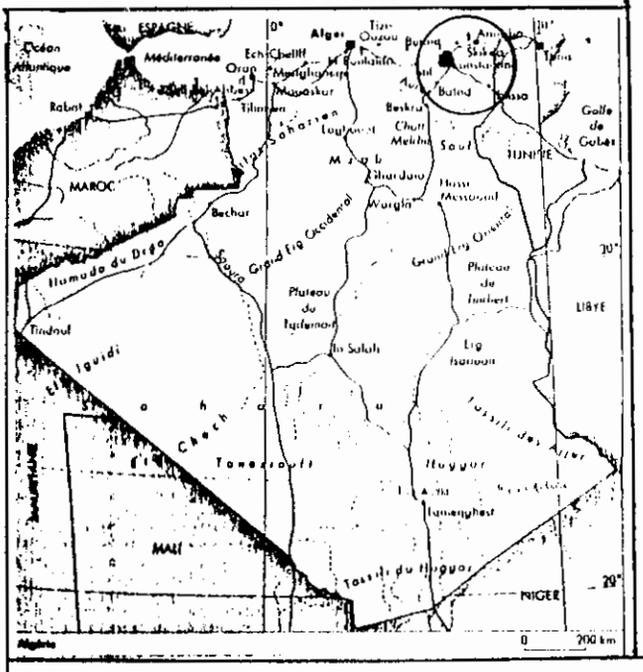
Ainsi chaque site a accueilli une étape de croissance qui correspondait à un ordre socio-économique. Partant du rocher, la ville a successivement occupé les plateaux, les vallées et les collines.

- Dans le Tableau N° 1, nous allons découvrir quelques chiffres clés de la ville de Constantine (3) :

Population	436.000 hab. ~
Superficie	1.200 ha.
Localisation	Est Algérien
Densité	386 hab / ha.

La situation géographique, social, administrative culturelle et économique, de Constantine, fait d'elle un pôle régional. (voir PL. C). Elle devient par conséquent un lieu de fixation de différents flux migratoires. Bien entendu, ceci ne va pas sans conséquences directes et n'a fait qu'aggraver le problème démographique de la ville, en l'occurrence, la crise de logement. C'est ainsi que la priorité absolue fut donnée à la construction de nouveaux logements, au détriment des équipements et autres structures d'accompagnement.

PL(C) : Carte de repérage (Algérie du Nord) et situation géographique de Constantine (Réf : Marc Côte : "l'Algérie ou l'espace retourné" Paris, 1993)



Fig(14) : Les 06 masses urbaines (Réf : Ministère de l'Habitat Alger 1993)

Les problèmes démographiques, temporels, et économiques ont été à l'origine du choix de l'immeuble-barre, considéré comme une solution incontournable pour contrer la crise de logement. Le site privilégié pour sa construction est la périphérie immédiate de la ville, notamment, le centre historique ; la Médina de Constantine, en raison des terrains disponibles et des axes routiers existants.

La discontinuité morphologique entre les deux structures urbaines, à savoir ; l'ancienne et la nouvelle est devenue la caractéristique principale de la ville.

Dans le but de mieux maîtriser la croissance urbaine de la ville de Constantine, un nouveau programme d'orientation a vu le jour. Ce dernier se présente sous deux aspects :

- d'une part ; l'amélioration de ce qui existe déjà, c'est à dire, le périmètre urbain actuel.

- d'autre part : la rentabilisation des zones satellites entourant la ville, à savoir Ain El Bey, Ain Smara, etc..., en y orientant la croissance urbaine.

La densification de l'espace urbain dont il est question doit s'accompagner d'une restructuration du tissu urbain et doit viser en particulier l'espace interstitiel libre dans les grands ensembles. Dans ces derniers, la quantité de terrains perdus est énorme, en plus de l'état déplorable des espaces urbains.

En effet, en l'absence d'un aménagement susceptible d'organiser l'espace interstitiel libre et de déterminer les affectations précises, exclusives ou multiples, de réglementer les usages et prendre en considération leurs rythmes dans le temps et dans l'espace, l'appropriation des espaces urbains publics est réalisée au gré des opportunités spatiales (dispositions spatiales) et en relation avec les aspirations différentes des habitants.

2.5. CONCLUSION :

On peut affirmer que l'expansion spatiale de Constantine précoloniale était presque nulle en dehors du rocher : elle se faisait essentiellement Intra-Muros, notamment, une densification en hauteur et une urbanisation de ce qui devait être les Jardins, ce qui expliquerait le manque d'espaces verts sur le rocher (1). Ceci explique la très forte densité des constructions et le manque d'espaces verts et jardins contrairement aux Médinas arabes traditionnelles, notamment Fès, Tunis, etc... Constantine avait préféré rester le plus longtemps possible sur son site initial inaccessible, au lieu de s'exposer en s'étendant hors de la « citadelle » naturelle.

Durant la période précoloniale la Médina de Constantine possédait des espaces urbains publics caractérisés par une variété de formes et d'espaces. La superposition d'activités diverses accentuait le charme de ces espaces et contribuait pleinement à leur animation. La rue Mellah Slimane à Souika en est la meilleure illustration. Dans cet axe principal reliant la place des chameaux à la Médersa, la hiérarchie des fonctions est déterminée par la hiérarchie des voies. Ainsi, le résidentiel n'est pas mêlé au commercial. Quant à la coexistence de certains usages, elle permettait l'échange et le brassage sans entraîner de conflits.

Dès lors, on peut dire que ce qui séduit dans la Médina de Constantine et qui reste déterminant, c'est plus, le mode d'organisation des espaces urbains publics lié aux usages qu'ils permettaient : que les agréments dus à des bâtiments ou à des détails de portes ou de fenêtres.

Depuis l'avènement de la colonisation française en 1837, et surtout après la visite de Napoléon III en 1865, qui ordonna l'arrêt des démolitions dans les Médinas, une nouvelle politique d'aménagement des espaces urbains collectifs vit le jour.

Ces espaces furent alors marqués par de nouvelles emprunts symbolisant la France et fondées sur le style du « vainqueur protecteur ». Les interventions sur le tissu urbain traditionnel provoquèrent une métamorphose des espaces urbains tant sur l'aspect morphologique que sur l'aspect symbolique, en y intégrant de nouveaux éléments architecturaux à l'image de la Métropole. Ce fût alors, le début du processus d'acculturation des populations autochtones. Ainsi, il est devenu à la mode de s'identifier aux modèles étrangers.

Désormais, les espaces urbains publics dans le tissu ancien de la Médina de Constantine n'ont plus les mêmes caractéristiques spatiales et sociales selon qu'on se trouve dans une rue commerçante de Souika, ou dans une rue de type colonial notamment : la rue du 19 Juin 1965. Nous avons constaté que dans cette dernière les conflits d'usages les plus fréquents ont lieu entre, les piétons, les commerces illicites et les automobiles, malgré les interventions des collectivités locales qui atteignent rarement leurs objectifs.

Après l'indépendance, en 1970, Constantine, à l'instar des autres villes d'Algérie : se trouvait confrontée : aux conséquences de la guerre de libération, se traduisant par des changements très importants dans les structures physico-spatiales, socio-économiques et culturelles d'une part ; et au défi du développement et de la réorganisation de son territoire d'autre part. Cette situation a eu pour conséquences l'émergence dans la périphérie de la ville d'un ensemble de quartiers spontanés dont l'intégration laisse à désirer, et qui sont peu ou pas reliés entre eux. De même que l'apparition de zones industrielles, de cités administratives et des grands ensembles résidentiels. Ces nouvelles réalisations sont caractérisées par une morphologie et une structure urbaine différente de celle de la Médina de Constantine, ce qui a engendré une discontinuité entre les deux tissus urbains, celui de la Médina et celui de son extension.

Dans le but de mieux saisir l'héritage de la Charte d'Athènes et de l'urbanisme moderne dans la ville de Constantine, notamment les grands ensembles : nous procéderons dans le chapitre qui suit à l'étude de ces nouveaux quartiers périphériques, en mettant l'accent sur les espaces urbains publics.

NOTES : CHAPITRE 2

- (1) M'Sefer Jouad : « Villes Islamiques : cités d'hier et d'aujourd'hui » Conseil international de la langue Française, imprimerie Laplume, Tunis 1981, p 61.
- (2) Michel de SABLET : Des espaces Urbains agréables à vivre. Ed. Moniteur Paris 1991, p.20.
- (3) Ministère de l'habitat : Eléments de composition urbaine Enag - Editions Alger 1991, p 6
- (4) Idem : p. 26.

Les voitures stationnent généralement sur le pas de la porte. Quand aux équipements, ils sont implantés là où il reste de la place tout simplement.

On trouve quelques arbres éparpillés et plantés au hasard le plus souvent et des espaces qu'on appelle "verts", rien que pour justifier leur présence, qu'on trouve le long des murs des immeubles et de la chaussée. Quand aux enfants, ils jouent dans les parvis devant les entrées d'immeubles, voire dans les caves, et à des jeux pas toujours évidents. L'insécurité des personnes dans les rues sera une des conséquences de ce non-aménagement.

A Constantine, la cité du 20 Août 1955 est un exemple vivant d'espaces extérieurs non aménagés. L'aménagement des espaces extérieurs libres est réduit à sa plus simple expression, à savoir le simple raccordement des immeubles aux voies de circulation automobile, ce qui conforte la nudité des espaces extérieurs et accentue l'effet de vide autour des immeubles. Cependant, les travaux d'aménagement de quelques aires de jeux viennent d'être entamés, et ce, au Sud-Est, en périphérie de la cité Benboulaïd Mostapha à Constantine (voir photo 8).

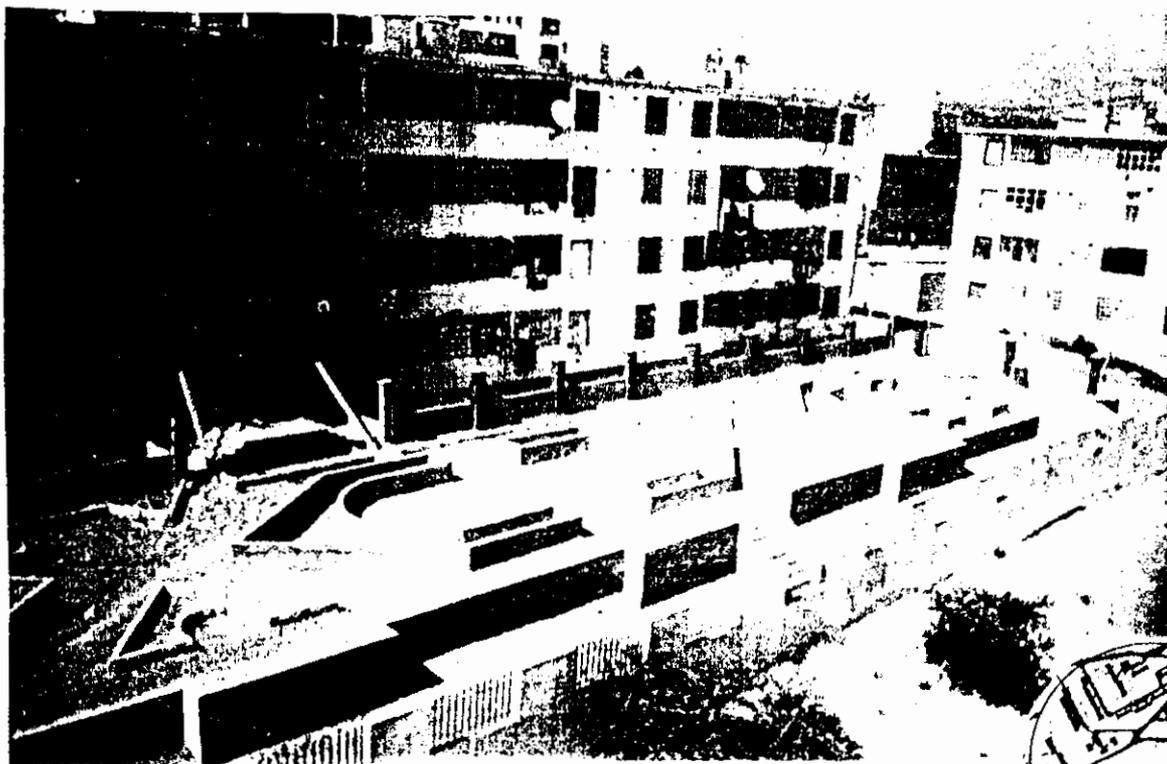
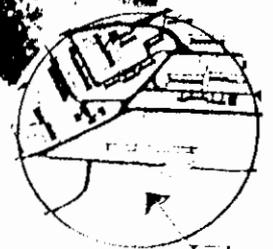


Photo 8 : La réalisation d'aires de jeux en périphérie de la cité Ben Boulaïd Mostapha à Constantine



81

En effet l'absence d'affectation du sol à des usages précis engendre un espace nu au statut (privé / public / collectif) non défini dans la plupart des cas. C'est ainsi qu'on ne trouve ni rue, ni centre susceptible de structurer l'ensemble, non plus les espaces de détente et de jeux, encore moins l'espace vert.

Dès lors, il semble qu'avec l'urbanisme progressiste des CIAM, la continuité du bâti est rompue, la notion même de rue s'efface. Quand à l'idée d'espaces urbains publics, elle semble définitivement abolie.

3.3. L'ESPACE URBAIN PUBLIC DANS LES GRANDS ENSEMBLES ENTRE LE REGLEMENTAIRE ET LE COUTUMIER :

Comme le stipulent les articles 12 et 62 de la loi domaniale 90, il apparaît clairement que du point de vue juridique, le terme « Espace Public » ne recouvre pas une catégorie juridique en soi, il découle de la catégorie du domaine public, définie par le droit public en opposition aux règles de droit civil qui régit les biens privés (cf : art. 12 et 62 de la loi domaniale 90, CH. 2, p. : 50). Dès lors, on déduit que les espaces extérieurs sont ouverts à tous et leurs usages ne peuvent être que collectifs.

Or, il semble que les habitants des grands ensembles ont souvent été rétifs à l'ordre et sont restés attachés à des systèmes d'usages des espaces extérieurs libres, se traduisant par des détournements d'usages de l'espace. A titre d'exemple on peut citer le cas de la cité ZIADIA à Constantine dont certains habitants du rez-de-chaussée ont occupé de façon permanente et illégale des parcelles relevant du domaine public (voir photos 9-10). Ces espaces annexés et « privatisés » sont dans la plupart des cas destinés à des fonctions domestiques (jardins potagés, cours jardins, basses-cours, fontaines, etc...). Ces pratiques illégales sont souvent favorisées par la nudité des espaces extérieurs libres restés sans affectations précises (5).

Les habitants utilisent comme arguments, somme toute légitimes, pour justifier l'annexion à leur logement d'une parcelle de terrain appartenant au domaine public : les nuisances provoquées par l'usage des espaces urbains collectifs de proximité, susceptibles de les gêner dans leur vie privée, (bruits, regards indiscrets, manque d'intimité, langage indécent).

Ces détournements d'usages des espaces extérieurs collectifs, dictés par différents modes d'habiter : peuvent-ils être perçus comme des formes d'expressions et de créations ?

Il semble que oui, car on peut supposer que la pratique du jardin potager par exemple, renvoie à un mode de vie fortement attaché au travail de la terre : il en est de même pour l'élevage d'animaux domestiques.

En effet, ces détournements d'usages de l'espace extérieur public peuvent être perçus comme l'occasion d'un loisir, et un moment de détente.

Ainsi, il apparaît clairement que les équipes de conception des grands ensembles à Constantine et même ailleurs, ont omis délibérément de prendre en considération l'appartenance sociale et culturelle des habitants, car bien que difficiles à saisir, elles ont une influence déterminante sur l'usage de l'espace urbain public. L'espace urbain public doit être ouvert à tous : les groupes sociaux s'y côtoient, s'affrontent, se mélangent entre eux. Cependant, l'espace urbain public ainsi défini n'existe pas dans les cités modernes à Constantine.

En effet, dans les espaces extérieurs libres de ces grands ensembles, aucun aménagement ne permet de lire une quelconque affectation de l'espace à des usages précis : pas d'espaces verts, pas d'espaces de jeux, etc... Désormais l'appropriation-privatisation de l'espace urbain public (principalement, la parcelle attenante aux logements du rez-de-chaussée), est considérée par les résidents comme un droit « naturel ». Ces formes d'appropriations de l'espace urbain collectif par les habitants (souvent de façon permanente), et excluant de fait les autres ; s'opposent à l'utilisation commune de l'espace extérieur public. Elles sont dès lors considérées comme illicites et génératrices de conflits très graves.

Aujourd'hui, les conflits les plus fréquents ont lieu entre, piétons, commerces et automobilistes. La coexistence de ces différents usagers sur un même lieu est devenue précaire, car chaque groupe d'usagers tend à s'appropriier l'espace et à exclure les autres. En témoigne, dans la cité du 20 Août 55 à Constantine, la voie secondaire reliant deux voies primaires, et longeant les bâtiments. Dans cette voie devenue rue commerçante, (voir photo : 11) il devient difficile de se frayer un passage, surtout pendant la sortie des écoles et des bureaux, qui drainent un flux de piétons et d'automobilistes très important. S'il est vrai que la coexistence de différents usages peut permettre l'échange et l'animation dans les espaces urbains publics, il n'en demeure pas moins qu'elle reste génératrice de conflits. Certains usages (le jeu des enfants, la circulation) sont incompatibles et risquent de mettre en cause non seulement la sécurité des enfants revenant de l'école, mais aussi la tranquillité des habitants qui commencent

d'ailleurs à désertier leurs logements à cause des nuisances dues à la circulation de véhicules en tout genre et du manque d'espaces de jeux pour leurs enfants exposés au danger en permanence.

Cette rue commerçante a entraîné un développement des activités aux dépens de l'habitat : d'ailleurs, quelques logements ont été transformés en locaux à usages administratifs et commerciaux.

On peut citer un autre cas d'incompatibilité d'usage de « l'espace extérieur collectif », du fait de la grande proximité de la route destinée à la circulation de véhicules avec les accès principaux de quelques écoles (voir photo : 12), les enfants vont se trouver confrontés à des risques d'accidents aussi nombreux que dangereux.

3.3.1. LA PROBLEMATIQUE DE LA GESTION :

L'état représenté par les autorités locales (qui ont souvent été exclues du processus de production de l'espace lors de l'élaboration du projet), est appelé à prendre en charge la gestion de tous les espaces extérieurs libres et à usages collectifs. Ces espaces sont remis en l'état inachevé aux services gestionnaires pour leur prise en charge en matière d'aménagement, de régulation de l'usage, de l'entretien.

L'attribution aux collectivités locales de toutes les tâches « ingrates », alors qu'elles ne sont même pas en mesure d'assumer, à cause de leur incapacité financière et du manque de personnels adéquats susceptibles d'assurer la fonction de gestion a eu pour conséquence, l'absence de gestion. L'espace urbain public est ainsi livré aux habitants à l'état de terrains vagues abandonnés aux aléas de l'appropriation spontanée par les résidents qui étaient à leur tour exclus du processus de production de ce cadre bâti. Ils reçoivent un espace qui leur sert à loger certes, mais qui ne leur permet pas d'habiter, car il ne correspond pas toujours à leur mode de vie, ils se substituent alors à eux-mêmes pour imposer un aménagement de l'espace extérieur collectif qui répond à leurs aspirations et à leurs exigences leur permettant d'acquérir un confort au moindre coût.

D'une façon générale, on peut dire que l'absence de gestion des espaces urbains publics dans les grands ensembles à Constantine, est devenue un accélérateur de l'appropriation spontanée de ces espaces et de leur affectation par les habitants à des usages domestiques.

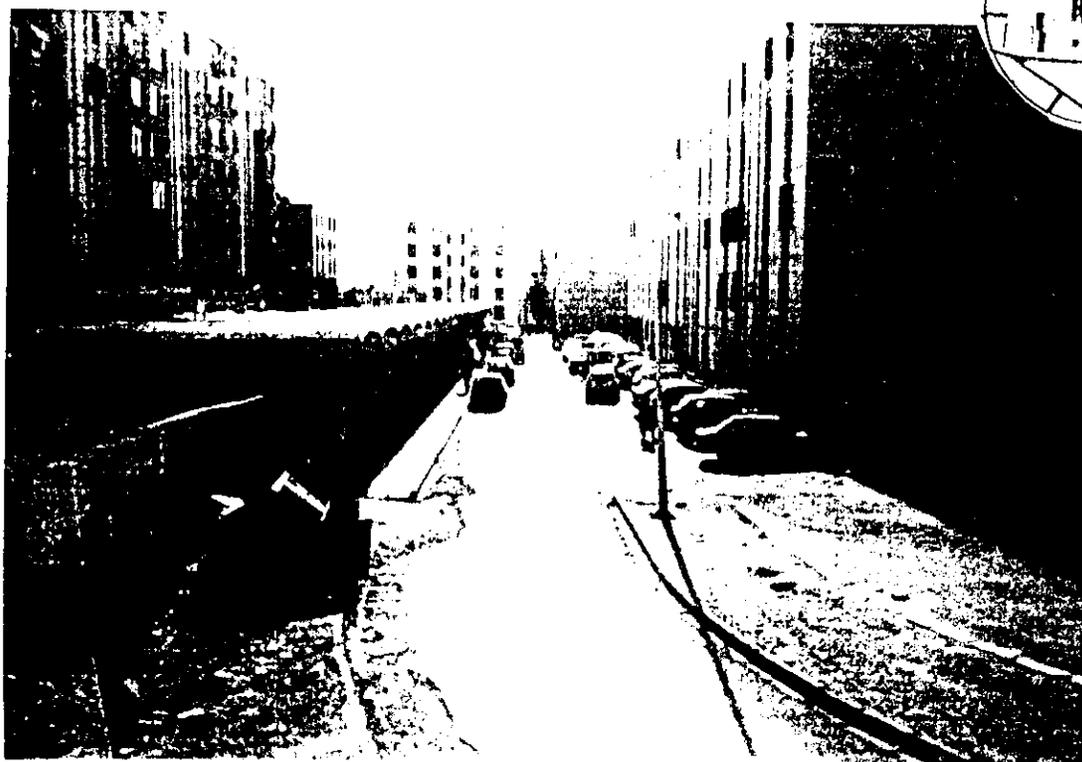


Photo 11 : La rue reliant deux voies secondaires, dans la cité du 20 Août 1955



Photo 12 : L'accès principal d'une école donnant sur une voie de circulation automobile

3.4. CHOIX D'UN GRAND ENSEMBLE A CONSTANTINE :

Que l'on soit en France ou en Algérie, à Constantine ou à Marseille, les grands ensembles présentent souvent des caractéristiques et des problèmes semblables. Leurs programmes s'adressent généralement à la même classe sociale. Même s'ils ont été conçus et réalisés dans des contextes socio-économiques et politiques très différents, ces cités possèdent les mêmes attributs et les mêmes problèmes structurels, morphologiques et fonctionnels.

Pour notre travail d'analyse, nous avons choisi un grand ensemble résidentiel conçu et réalisé vers l'année 1970, soit, la Cité du 20 Août 1955 à Constantine. Ce grand ensemble est supposé être achevé, depuis longtemps, et considéré parmi les premières réalisations sérieuses et sans stress financiers.

3.4.1. PRESENTATION DE LA CITE DU 20 AOÛT 1955 A CONSTANTINE :

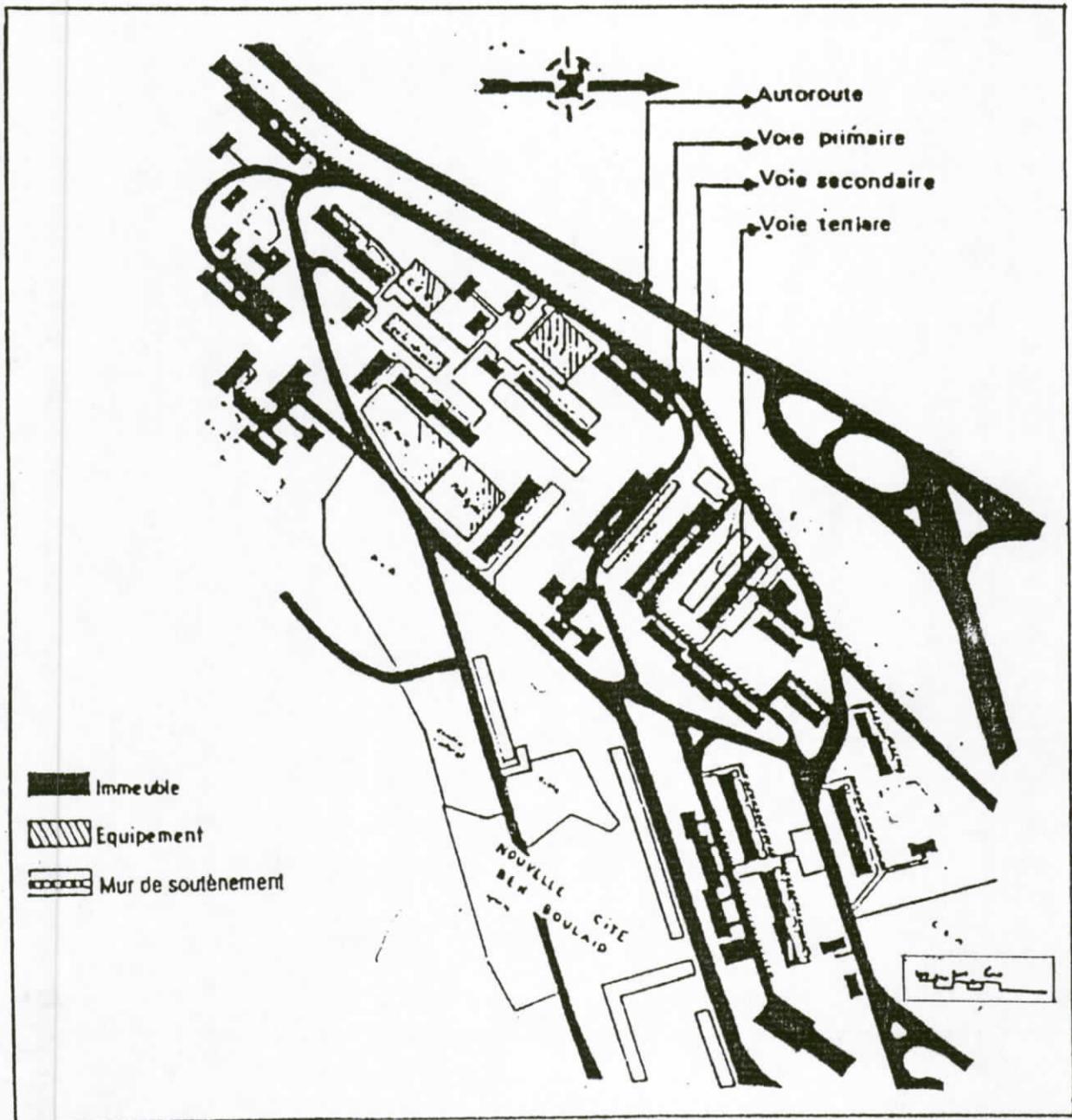
A l'instar des autres grands ensembles construits à la même époque, la cité du 20 Août 55 a été conçue pour répondre surtout à une demande considérable et urgente de logements dans un contexte de crise. (voir Pl. : D). Le but essentiel était de loger les gens, en "oubliant" dans la plupart des cas de programmer les équipements socio-culturels qui devaient accompagner les logements, et en "omettant" d'aménager les espaces extérieurs.

Le grand ensemble représente l'extension Sud-Ouest de la ville de Constantine après l'indépendance. Il s'agit de l'une des premières expériences de la construction industrialisée en Algérie. Elle compte 1039 logements (6) les immeubles sont répartis en cinq ou six niveaux chacun (R + 4 et R + 5).

La cité du 20 Août 1955 couvre une superficie de 15 ha, avec une densité de 69 logts/ha (7), (considérée comme étant supérieure à la moyenne qui est de 49 logts/ha), le terrain qui reste demeure jusqu'à nos jours presque dénudé à l'exception de quelques aménagements, essentiellement les parkings et les trottoirs. (voir photos 13/14).

Le module de base de ces "immeubles - barres" a pour dimensions : 14 m de longueur et 10 m de largeur, la plupart des immeubles mesurent, une, deux, trois et même quatre fois le module de base.

Il n'existe pas de coursives dans les bâtiments et les entrées des logements sont situées au niveau des paliers de l'escalier, ce qui donne une cage d'escalier intégrée à l'intérieur de l'immeuble.



PL(D) : La cité du 20 Août 1955 à Constantine
 (Réf : Ministère de l'Habitat Alger 1994)



Photo 13 : La cité du 20 Août : La nudité des espaces extérieurs accentue l'effet de vide autour des immeubles



Photo 14 : La cité du 20 Août : Un exemple vivant d'espaces extérieurs non-aménagés.

Pour ce qui est de la topographie du site, elle présente une légère dénivellation, ce qui ne semble pas poser de problèmes quant à l'implantation des différentes unités du bâti.

Quant à l'implantation des immeubles, elle a été fonction :

- d'une part : de l'orientation favorable à l'ensoleillement des logements, soit : au Sud, Sud-Est, à l'Est et parfois même au Sud-Ouest, pour le séjour et les chambres, les entrées des immeubles, les cuisines et les salles de bains sont quant à elles, orientées au Nord dans la plupart des cas.

- d'autre part : de la composition de l'ensemble sans lecture précise qui semble obéir au « chemin de grue » (8).

Les espaces urbains publics et l'architecture de leurs abords doivent être conçus comme un tout. Les unités du bâti constituent dès lors le « décor » de l'espace urbain collectif. Cependant, il semble que l'espace ainsi défini, n'existe pas dans la cité du 20 Août 55.

Ainsi et dans le but de faire ressortir les problèmes **structurels, morphologiques et fonctionnels**, dans les grands ensembles, nous procéderons dans le tableau ci-après à une comparaison entre la Cité du 20 Août 1955 à Constantine, et un tissu ancien, à savoir ; la Médina de Constantine, considérée comme une leçon d'architecture.

Pour ce faire, le tissu ancien que nous avons choisi est : **SOUHKA** (petit marché), situé dans la basse Médina de Constantine. Ce tissu représente le noyau originel de la ville qui a conservé le maximum de ses caractéristiques pré-coloniales (voir fig :16), et dont la volumétrie des bâtiments, la continuité des constructions, les dégagements laissés à la vue, sont autant d'éléments qui définissent la perception et l'usage de l'espace urbain public. Il s'agira de dégager les principaux éléments constitutifs ayant concouru à sa composition urbaine et d'apprécier cette composition en rapport avec la cohérence du fonctionnement général du tissu, en mettant l'accent sur les espaces urbains publics particulièrement.

Cette étude analytique touchera essentiellement les éléments d'identification formelle suivants :

- la trame parcellaire
- la trame viaire
- la trame bâtie
- la trame des équipements
- la trame des espaces urbains publics

Ce tissu est limité :

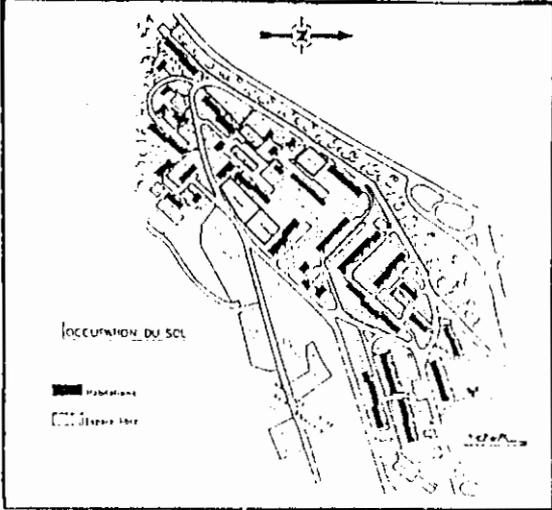
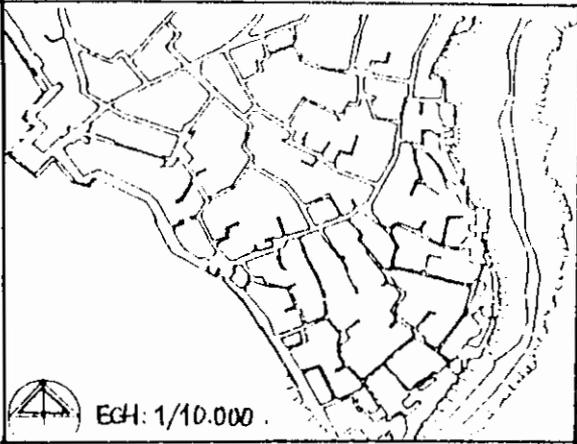
- Au Nord par la Rue Larbi Ben M'Hidi.
- Au Sud - Ouest et à l'Est par les Gorges du Rhumel.
- A l'Ouest par le Théâtre et le Siège de la Banque.



Fig(15) : Souika : Un tissu ancien dans la Médina de Constantine
(Source : Office du Tourisme de Constantine)

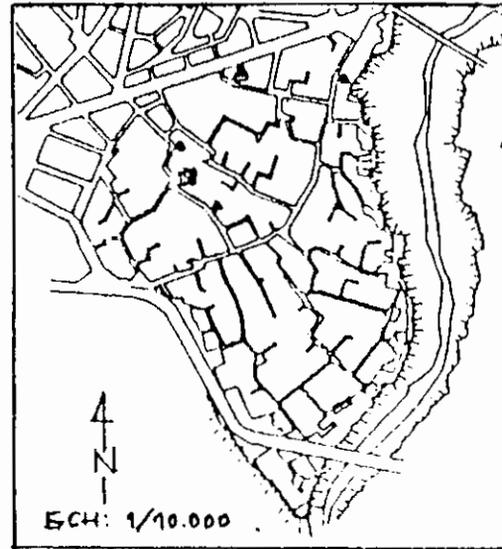
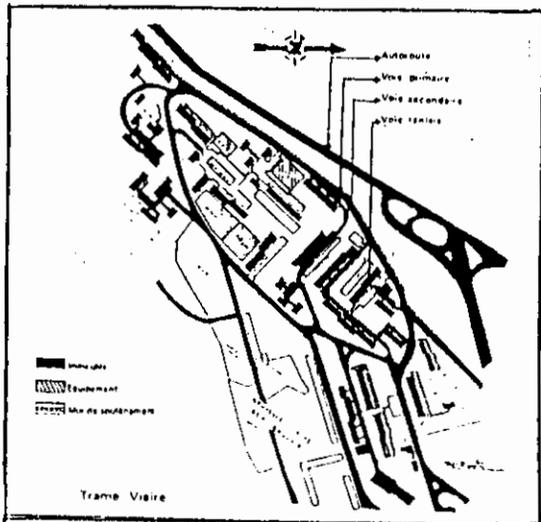
TABLEAU N° 2

3.5. ETUDE COMPARATIVE

CITE DU 20 AOUT 1955	SOUIKA (Petit Marché)
1. TRAME PARCELLAIRE	
	
<p>Nous ne pouvons identifier une trame parcellaire clairement. Les parcellaires sont déterminées par le tracé des voies qui donne des zones mal définies.</p> <p>Il n'existe aucune relation entre la trame viaire et la trame parcellaire et bâtie.</p>	<p>La trame parcellaire est composée de plusieurs îlots denses et compacts assez homogènes.</p> <p>Le tracé du parcellaire est régi par des facteurs d'ordre naturel et urbain.</p> <p>La direction du parcellaire est liée à trois facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'écoulement des eaux- La limite urbaine (rempart).- La limite naturelle (gorges du Rhumel).

2. TRAME VIAIRE

A. Organisation Spatiale



Le réseau de voirie est régulier "en bouches". Le tracé des voies est basé sur les critères techniques suivants :

- Desserte et viabilité (passage de réseaux divers).
- Les cheminements piétonniers ne sont pas réalisés ou inachevés (quand ils existent) par conséquent, on ne peut juger de leur organisation et non plus de leur état.
- La cité est raccordée à la voirie de la ville par une voie de distribution réservée à la circulation mécanique en ceinturant le tissu.

La hiérarchie des voies est déterminantes dans la hiérarchie des espaces.

Elle est basée sur deux critères :

- Technique et fonctionnel (en relation avec les autres réseaux, les zones d'activités, et les équipements desservis).
 - La trame viaire s'organise comme suit :
1. **L'Axe principal** : Il est structurant et divise Souika en deux parties :
Une zone commerciale et une zone résidentielle.
 2. **La Rue secondaire** : C'est une voie de transition et de distribution (Desserte).
 3. **La Rue tertiaire** : C'est l'impasse qui permet l'accès à un groupe d'habitations (Espace Privé).

B. Dimensions et Formes

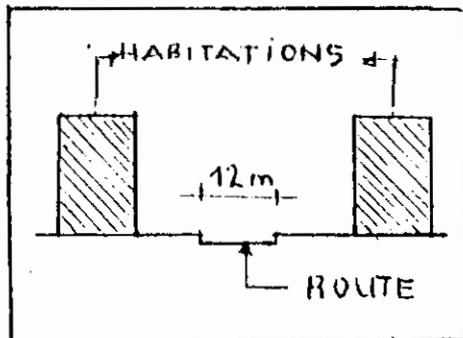
Ce sont des rues qui mesurent environ 10 et 12 mètres de largeur.

L'Axe principal a pour largeur environ entre 5 et 6 mètres.

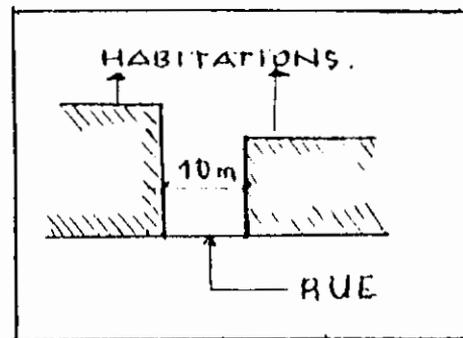
La Rue secondaire mesure entre 4 et 5 mètres.

La Rue tertiaire à une largeur de 3 m environ.

C. Limites Verticales et Gabartis



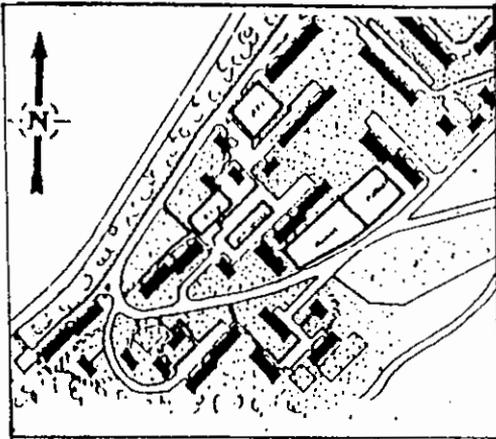
On ne peut parler de gabarit pour la rue en raison de l'inéxistance de limites verticales sur ses abords.



Ce sont les façades des constructions qui limitent la rue et qui bordent les trottoirs.

3. TRAME BATIE

A. Organisation Spatiale

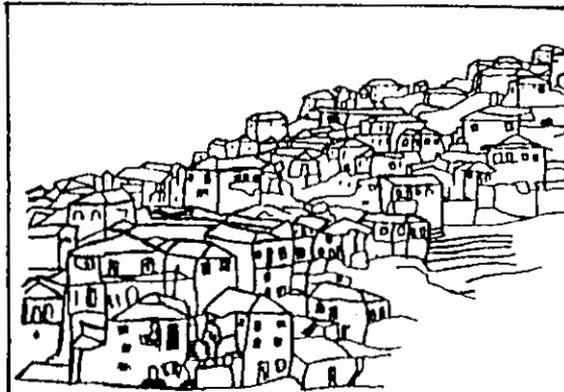


Les immeubles sont localisés selon la longueur du bras de la grue pour éviter de trop la déplacer.

Ce système laisse malheureusement beaucoup d'espaces interstitiels libres.

Les blocs et les cellules types donnent une impression de monotonie, conséquence de leur répétitivité et leur dispersion sur un terrain vaste.

Les exigences de la Charte d'Athènes, à savoir : l'ensoleillement des logements, l'aération des espaces extérieurs, semblent être à la base de l'organisation spatiale du bâti.



L'épannelage marquant la ligne de relief intégration

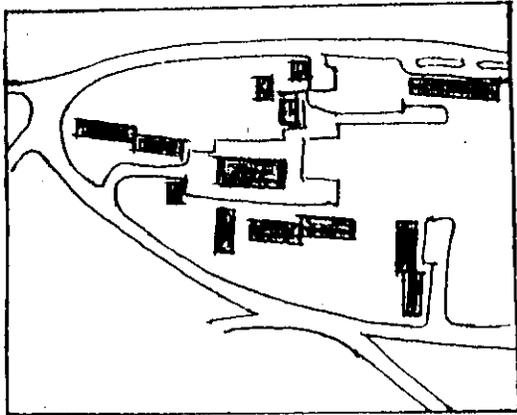
Les volumes et l'architecture des constructions occupent une place importante dans le paysage urbain.

C'est essentiellement le réseau des voies et le parcellaire qui déterminent les caractères de l'organisation du bâti.

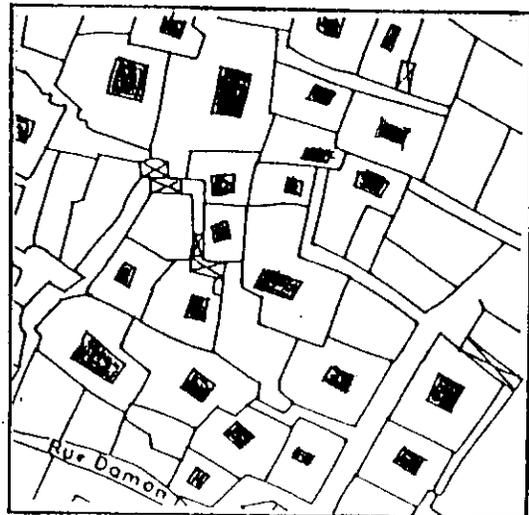
Ainsi, le principe d'organisation spatiale de la trame bâtie est la continuité tissulaire régie par un maillage urbain et une composition d'ensemble homogène.

Le bâti a repris les lignes du relief en mettant en valeur les formes urbaines, tout en laissant le site lisible.

B. Les Relations Spatiales



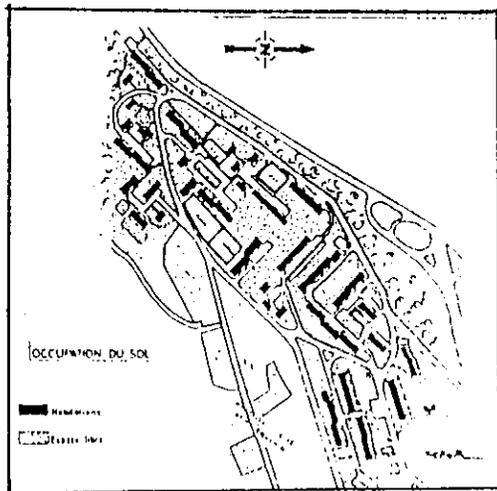
Il n'existe aucune relation spatiale entre les unités du bâti.



La relation spatiale entre les unités de la trame bâtie est celle de :

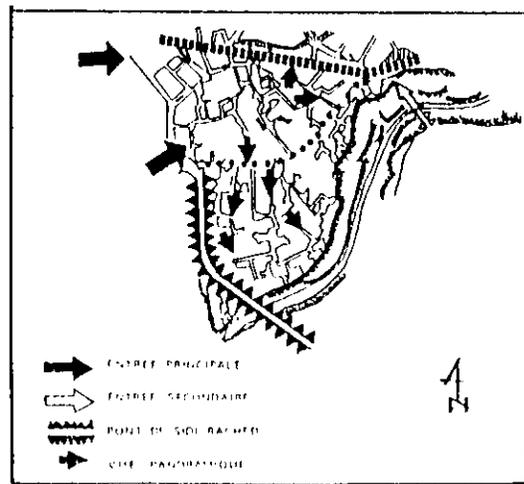
- La mitoyenneté
- L'emboîtement

C. La Relation avec le Site



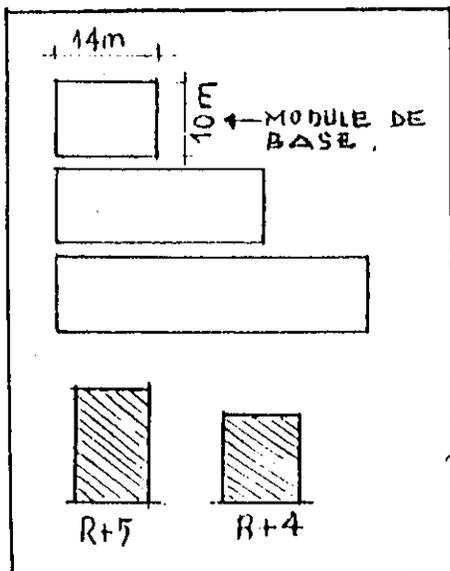
Le terrain étant légèrement accidenté ne semble pas avoir influencé l'implantation des unités du bâti.

Les immeubles sont dispersés et on ne peut y déceler une composition d'ensemble tenant compte des vues panoramiques à préserver ou de courant d'air à éviter.



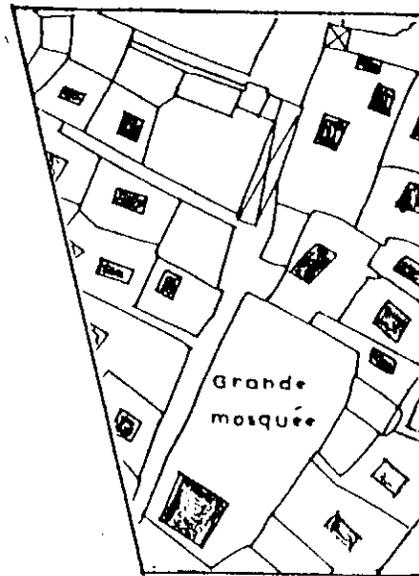
La trame du bâti s'adapte au site très prononcé. Les constructions accentuent le relief tout en respectant la morphologie du site et en dégagant les vues panoramiques.

D. Dimensions et Formes



La forme d'un bâtiment est un rectangle dont les dimensions sont une, deux, trois et même quatre fois celles du module de base soit : 14 m de longueur et 10 m de largeur.

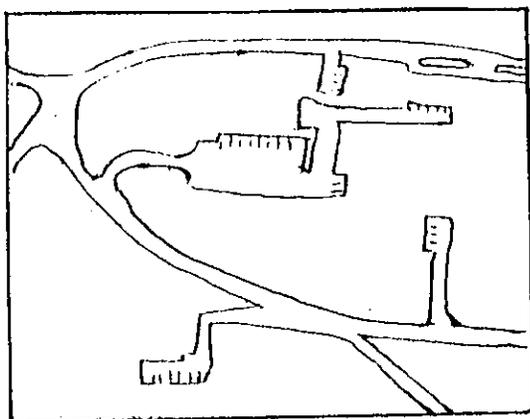
Chaque bâtiment est constitué de cinq niveau (R + 4) et de six (R + 5) dans certains cas.



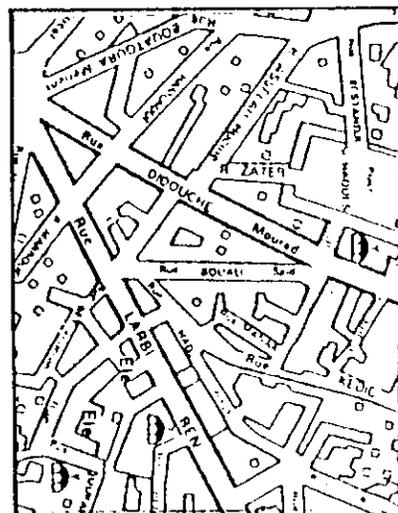
Les dimensions du bâti sont celles de la parcelle le plus souvent.

Elle sont aussi fonction de la nature du bâtiment et des conditions climatiques.

E. Eléments de Support Géométrique de Base

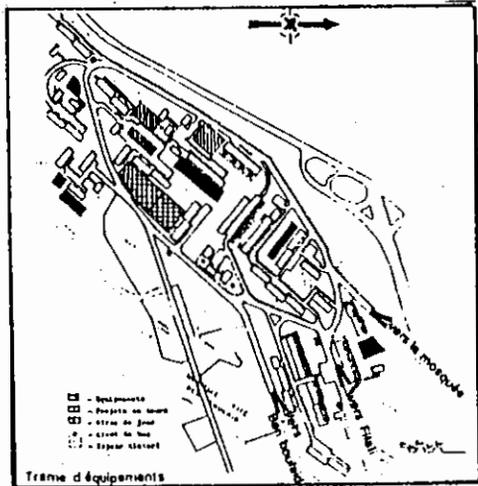


Le seul support géométrique de base est un vaste terrain que l'on peut assimiler à un super îlot.

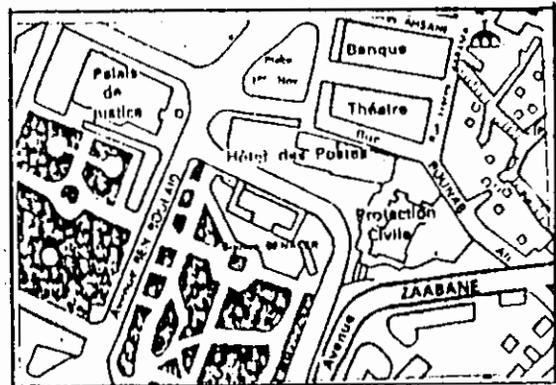


La parcelle et l'îlot forment le support géométrique de base de toute les unités.

4. TRAME DES EQUIPEMENTS



Les espaces interstitiels libres ont fait l'objet de tentatives d'occupation par l'installation de quelques rares équipements (commerces, mosquée, école fondamentale).



Le tissu de Souika dispose de certains équipements qui répondent à l'échelle de la ville et même à celle de la région, à savoir : le Théâtre, la Medersa, la grande Mosquée.

Les établissements commerciaux sont hiérarchisés sur le plan fonctionnel.

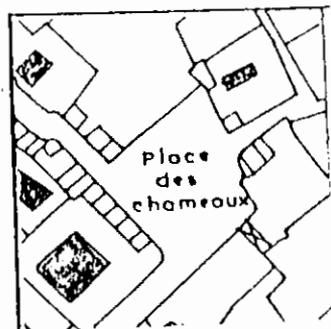
5. TRAME DES ESPACES URBAINS PUBLICS

A. Organisation Spatiale

L'espace extérieur collectif est abstraitement déterminé par l'implantation des immeubles et le réseau de voiries destinées à la circulation mécanique et les parkings. Il en résulte directement.

Les espaces extérieurs, constitués de terrains vagues, restent mal définis et ne disposent pas encore des aménagements et de mobiliers adéquats à l'exception de rares interventions qui demeurent inachevées.

Aucune place publique n'a été réalisée jusqu'à nos jours.



Il existe très peu de places publiques à Souika. La place des chameaux demeure la plus importante.

Les autres places sont localisées aux points de convergence de plusieurs rues.

D. Relations Espaces Urbains Publics - Comportements Sociaux

L'absence d'affectation des espaces interstitiels libres à des usages spécifiques fait que le code d'usage ne s'offre pas aisément et à priori à la lecture. Par conséquent, l'appropriation est réalisée au gré des opportunités spatiales en relation avec les aspirations différentes des habitants.

Comme déjà évoquées précédemment, ces formes d'appropriations sont non régulières parcequ'elle s'opposent à l'utilisation commune d'un espace urbain public, à caractère collectif.

Dans les espaces extérieurs collectifs, il est rare que les usages coexistent, les conflits d'usages les plus fréquents ont lieu entre les automobilistes, les piétons et les commerces. Certains usages sont incompatibles, sortie d'école sur une route de circulation sans espaces de transition.

Dans les espaces extérieurs, la hiérarchie des voies contribue à la hiérarchie espaces, la rue Mellah Slimane structure et partage Souika en deux parties, une zone commerciale et une zone résidentielle. Rues à commerces parties d'équipements sont autant de lieux de spectacles où le piéton est roi, on vient voir et se faire montrer, et ces là que se nouent les relations des individus avec leur société, les activités de diverses natures coexistent souvent sans créer de conflits d'usages.

Ce qui est remarquable, c'est la continuité des espaces urbains publics (destinés au piétons) dans l'axe principal, le long duquel on trouve des commerces, des équipements, des places bordées de cafétérias, et destinées aux jeux et à la détente (place du Palan du Bey, etc.).

E. Le Confort Climatique dans les Espaces Urbains Publics

Dans ces grandes étendues, constituées de terrains vagues et béants, le vent qui souffle en hiver est une source d'inconfort. Les courants d'air ravageurs nuisent au développement de toute forme d'activités, dispersant la poussière et les ordures qui jonchent le sol, sur les passants.

En été, l'ensoleillement excessif et quasi-permanent nuit à la fréquentation des espaces urbains collectifs.

Les zones d'ombres sont rares et ne permettent pas la rencontre, l'animation. Certaines surfaces minérales orientées vers les zones d'ensoleillement créent des sortes de micro-fourns, et des zones d'aveuglement désagréables.

Dans la Médina de Constantine, les phénomènes désagréables provoqués par les conditions climatiques sont atténués, voire évités dans la plupart des espaces extérieurs publics.

En effet, la continuité des constructions basses, les rues moins ouvertes, plus tortueuses, tenaient compte du régime, de la force et de l'orientation des vents et du soleil. Créant ainsi un micro-climat qui permet d'offrir l'occasion d'une rencontre, d'un regroupement, de brassage des divers groupes sociaux.

F. Esthétique des Espaces Urbains Publics

Laideur et monotonie sont les caractéristiques principales de ces espaces.

Les rues, qu'elles soient piétonnes ou mécaniques sont identiquement vides et répétitives, les places et les trottoirs sobres et tristes forment des aménagements à dominante minérale.

Dans l'ensemble, le concepteur n'a pas mis son imagination au service des piétons, pas plus qu'il ne l'avait mise au service des habitants des grands ensembles contemporains. Quant à la coloration, elle est totalement négligée, exception faite de quelques tentatives relevant de la pure fantaisie graphique. Le chaos visuel et les images désagréables sont souvent accentués par la présence d'"objets de la rue" (poubelles, poteaux électriques, etc...) hétéroclites et disparates. Ajouter à cela une prolifération de ces "toiles d'araignée" constituées de câbles en tout genre qui traînent au-dessus de nos têtes et qui de surcroît défigurent le paysage urbain de nos cités modernes.

Il existe dans ces espaces une hiérarchie des utilisations et des rythmes d'usage variés.

Certains espaces ne sont que des lieux de passage (les ruelles), d'autres des lieux de halte (les places) et leurs aménagements tiennent souvent compte des constructions qui les bordent.

Ainsi, le traitement d'un lieu proche d'un établissement scolaire est différent de celui d'un lieu proche d'un groupement de maisons.

L'espace urbain public représente souvent le prolongement de l'espace bâti. Ceci s'applique à de nombreux commerces dont les aménagements peuvent développer l'attrait et l'activité : Lieux d'attente et de jeux devant les entrées ; tables et sièges devant les cafés et pâtisseries, et c'est justement à ce stade que se joue l'image de la Médina. Il est inutile de rappeler le rôle que peuvent jouer les fontaines, les passages couverts alternants avec les passages ouverts, les consoles en fer forgé, qui contribuent à rendre le paysage urbain plus agréable.

3.6. CONCLUSION :

Tout en suivant le modèle français des Zones d'Urbanisation Prioritaires (Z.U.P), les Zones d'Habitat Urbains Nouvelles (Z.H.U.N) ont fait leur apparition dans le système de production de logements en Algérie. Il s'agit dans la plupart des cas de l'habitat social. En effet, ces grands ensembles sont fortement investis par des couches sociales moyennes de la société.

En Algérie, le grand ensemble est réduit à sa plus simple expression. Les principes élémentaires de conception ont été occultés : tissu morcelé et structure discontinue, sont ses principales caractéristiques.

A Constantine, les espaces urbains publics dans les grands ensembles se caractérisent souvent par un non-aménagement. Il semble que la notion d'espaces extérieurs collectifs est abolie : il n'y a ni rues, ni places. Les enfants jouent dans les parkings et même sur la chaussée, s'exposant ainsi au danger de façon permanente.

L'absence d'aménagement et le manque de lisibilité des espaces urbains publics ont induit une appropriation spontanée, se caractérisant par des détournements d'usages de ces espaces extérieurs collectifs comme en témoignent certains cas d'appropriations - privatisations des espaces extérieurs attenants aux logements du rez-de-chaussée. Dès lors, il apparaît clairement que dans les espaces urbains publics des grands ensembles à Constantine, le coutumier prédomine sur le réglementaire.

Aujourd'hui, les conflits les plus fréquents ont lieu entre l'automobile, devenue prioritaire : les piétons, qui ont du mal à se frayer un passage, et les commerçants, qui occupent illicitement les trottoirs, et même la chaussée.

Les autorités locales qui sont appelées à prendre en charge ces espaces urbains publics sont généralement absentes. Cette absence de gestion est devenue un accélérateur de l'appropriation spontanée de l'espace urbain public.

Dans le but de faire ressortir les problèmes structurels et morphologiques et fonctionnels des grands ensembles et essentiellement les espaces urbains publics, nous avons procédé à l'étude comparative de deux tissus urbains un ancien et un nouveau, notamment celui de la cité du 20 Août 55 et celui de Souika dans la Médina de Constantine.

La description comparative qui précède nous a permis de relever une différence fondamentale dans la manière de concevoir l'espace bâti.

Alors que l'ensemble des trames citées ci-dessus présentent dans le tissu de SOUIKA une grande solidarité, la composition d'ensemble dans la cité du 20 Août 1955 présente un principe totalement opposé.

En effet, le principe qui a guidé la conception de cette cité est issu de la Charte d'Athènes, et cette manière de penser l'espace est incompatible avec toute idée de continuité spatiale et formelle. Par conséquent, les immeubles sont distancés en vue d'offrir une bonne aération des espaces extérieurs et un maximum d'ensoleillement des logements. Dès lors, la relation physique entre les unités du bâti devient nulle, contrairement au tissu de Souika dont les différentes trames sont imbriquées et superposées donnant une relation très étroite qui rend la qualité de l'espace meilleure.

Mais au fait, la Charte d'Athènes est-elle seule responsable de cette défaillance conceptuelle dans le grand ensemble ?.

La réponse est non. Car à en juger par l'implantation des immeubles en parallèle et en orthogonale, nous constatons qu'il y a un manque de considération du site, en plus du fait que cette disposition provoque des courants d'air ravageant les espaces extérieurs. Partant, on peut déduire qu'il ne s'agit plus de l'aération comme la prévoyait la Charte d'Athènes, mais plutôt d'un handicap permanent à son utilisation. Si les vents dominants et les vues paysagères n'ont fait l'objet d'aucune attention particulière dans la conception de la cité du 20 Août 1955, ce ne fût pas le cas de la cité traditionnelle (Souika). En effet, dans l'imbrication des trames citées ci-dessus et qui caractérise le tissu de la Médina de Constantine, nous pouvons identifier un principe de choix directionnels permettant de dégager des vues panoramiques sur le site environnant. Quant à la forme et aux dimensions des unités de la trame bâtie dans la cité du 20 Août 1955, elles sont presque toutes identiques : ce qui a engendré une grande monotonie. C'est un parallépipède répété à l'infini. A Souika par contre, ce sont les dimensions de la parcelle, et la fonction abritée par le bâtiment ainsi que les conditions climatiques : qui ont donné au cadre bâti sa forme particulière et ses dimensions. La trame viaire qui englobe la voirie comme espace linéaire est hiérarchisée dans la Médina de Constantine. Par conséquent, cette hiérarchie des voies contribue à la hiérarchie des espaces de la trame bâtie en général. Notons aussi que le traitement des voies a permis de dégager des vues panoramiques.

Dans le tissu urbain de Souika, la rue, tout en constituant le prolongement de l'espace bâti, structure l'espace et devient appropriable par le public. Elle supporte les fonctions sociales, économiques et culturelles, assurant ainsi une bonne animation urbaine. De part ses dimensions

et son gabarit, elle crée aussi un microclimat tout en assurant une bonne transition entre l'espace public et l'espace privé.

Dans la cité du 20 Août 1955 seules les voies de circulation mécanique mesurant entre 10 et 12 mètres de largeur environ, ont été réalisées, à l'exception de quelques aménagements de trottoirs destinés à la circulation piétonne. Les surfaces asphaltées sont partout présentes. En été elles provoquent un réchauffement de l'air, et deviennent un obstacle à la fréquentation des espaces urbains collectifs.

Dès lors, peut-on parler de mixage entre la circulation piétonne et celle des véhicules tel que le proposait la Charte d'Athènes ?

Sûrement non, puisque la voirie réalisée ne dessert pas les entrées des immeubles, mais tout juste des aires de stationnement collectives. Les espaces urbains publics, à savoir les places, les jardins..., considérés aussi comme espaces ponctuels, sont tout simplement inexistant dans l'ensemble collectif. Au lieu d'être le lien organique et le ciment entre les espaces bâtis, tout les espaces extérieurs demeurent indéfinissables : et c'est à peine si leurs formes sont esquissées et leurs dimensions déterminées. Dans la cité traditionnelle par contre les places sont souvent localisées aux points de convergence des rues et sur les plateaux (place des chameaux). Drainant des flux piétonniers, ils deviennent des espaces de réunions et de rencontres pour les riverains.

Enfin, nous dirons que le problème des espaces extérieurs collectifs dans la cité du 20 Août 1955 demeure entier. Ces espaces constituent à eux seuls 80 % environ de la surface totale du grand ensemble. Quant à l'évaluation de ces espaces, nous dirons que leur indice de richesse comportementale est faible. L'absence des habitants durant la journée, le manque de communication entre eux, l'impression de vide, d'ennui et d'écrasement témoignent d'espaces urbains publics en mal d'urbanité. Ces espaces extérieurs libres peuvent faire l'objet d'interventions visant à les réorganiser et à les réaménager, en vue d'améliorer leur qualité. Ces grands ensembles ont été pendant longtemps le mode de production un peu partout dans le monde, et beaucoup d'entre elles ont déjà subies des expériences très intéressantes de restructuration.

L'étude de quelques exemples internationaux peut constituer une source d'inspiration quand à d'éventuelles interventions sur les espaces extérieurs libres dans les grands ensembles résidentiels à Constantine. C'est ce dont traitera notre prochain chapitre.

NOTES : CHAPITRE 3

- (1) ZUCCHIELLI A. : Introduction à l'urbanisme opérationnel et à la composition urbaine Edit. O.P.E. Alger 1984. Op. Cit. Tome 2 p. 62.
- (2) Idem p. 69.
- (3) CERFISE : Centre d'Etudes, de recherches et de formation institutionnelles du Sud Est (Marseille).
- (4) CERFISE : Notes de voyage III Alger 1986 p. 5.
- (5) ZERDOUMI Yamina : L'appropriation des espaces publics de proximité dans les grands ensembles à Constantine « La gestion en question » Magister-Architecture Institut d'Architecture de Constantine 1996 p. 167
- (6) Ministère de l'Habitat : Eléments de composition Urbaine. Enag Edition Alger 1991. p. 52
- (7) Idem p. 52
- (8) Idem p. 54

- CHAPITRE 4 -

QUELQUES EXPERIENCES INTERNATIONALES D'AMENAGEMENTS INNOVANTS DES ESPACES URBAINS PUBLICS

4.1. INTRODUCTION :

D'Alger la Capitale, à Tamanrasset, de Constantine à Tlemcen, nous avons tenté vainement de trouver des exemples d'aménagements innovants.

Les quelques aménagements rencontrés se sont révélés, à l'analyse, appartenir moins au domaine de l'aménagement qu'à celui d'un urbanisme "show-bizz"*, où domine la culture de l'objet réduit à son simple aspect esthétique, niant ainsi les problèmes de fond.

Un espace urbain collectif est un instrument de développement de la vie sociale et non un équipement d'infrastructure qui devient vite inadapté socialement. C'est de sa conception, de sa gestion et de son statut que dépend la qualité de la vie urbaine de la cité ; l'objectif principal recherché est : l'« Urbanité » (voir annexe 1 p : 130). Ce concept a été défini à la Biennale de Paris sur la conception des villes en 1980 comme étant :

" - La qualité d'une organisation urbaine illustrant l'identité d'une ville, sa mémoire, ses conflits, ses changements.

- La qualité d'un espace ou d'une architecture, qui permet une meilleure expression des projets et des comportements des différents acteurs sociaux.

- La qualité des pratiques sociales agissant sur l'espace et l'architecture.

- L'urbanité tend à mettre en relation l'homme et la ville à travers une culture et le Génie du Lieu. L'homme et la ville peuvent être dotés d'urbanité". (1).

Le champ des techniques permettant la conception d'espaces urbains publics de qualité est vaste et l'étudier dans sa totalité dépasserait largement le modeste cadre qui nous est imparti ici.

*L'expression est de Michel de SABLET : Espaces urbains publics agréable à vivre. Ed. Moniteur. Paris 1988. P : 21.

Dans les réalisations nouvelles qui naissent en périphérie des villes, les équipes de conception ont opté pour la démarche qui consistait à superposer à la première couche de matière bâtie, une deuxième couche d'espaces nouveaux ; avec comme objectif à atteindre : la revitalisation de l'espace urbain public en vue de garantir une meilleure adaptation à la vie quotidienne des habitants.

Ces expériences se sont souvent fixés comme priorité, la recherche de solutions aux problèmes d'ordre structurels, formels, fonctionnels, et ce, en faisant appel aux différents intervenants, à savoir :

- Les Ingénieurs
- Les Architectes
- Les Urbanistes
- Les Paysagistes
- Les Artistes

4.2. QUELQUES TYPES D'INTERVENTIONS :

Parmi les principes et les méthodes d'interventions en matière d'aménagement des espaces extérieurs collectifs ; nous avons retenu ceux qui semblent répondre le plus à nos préoccupations, à savoir :

- A. La réorganisation de l'espace bâti
- B. La réaffectation de l'espace interstitiel libre
- C. Le réaménagement des espaces extérieurs

Dans ce qui suit, nous tenterons de définir de manière succincte, Les principes d'interventions cités ci-dessus.

4.2.1. LA REORGANISATION DE L'ESPACE BÂTI :

Ce type d'intervention concerne la modification de l'espace bâti, essentiellement dans les grands ensembles. Le but recherché à travers ce remodelage global du cadre bâti est :

- L'amélioration de la répartition générale de l'espace bâti dans sa globalité.
- La création de lieux urbains dans les grands ensembles où la culture et l'identité des habitants soient à la base de toute conception architecturale.
- La recherche de l'urbanité.
- La création de repères, pour faciliter l'orientation des habitants.

Pour atteindre ces objectifs, la méthode utilisée consiste à faire appel à un "système urbain" de conception (voir fig : 16), que Claire et Michel Duplay définissent par :

- Les éléments : Les volumes de formes variées, intégrant diverses fonctions (habitat, commerce, culture, santé, etc.).

- La règle du jeu : "L'associativité mitoyenne, des bâtiments..., les alignements et gabarits, l'emboîtement, l'imbrication, l'organisation autour d'espaces publics (rues, places), l'homogénéité architecturale...".

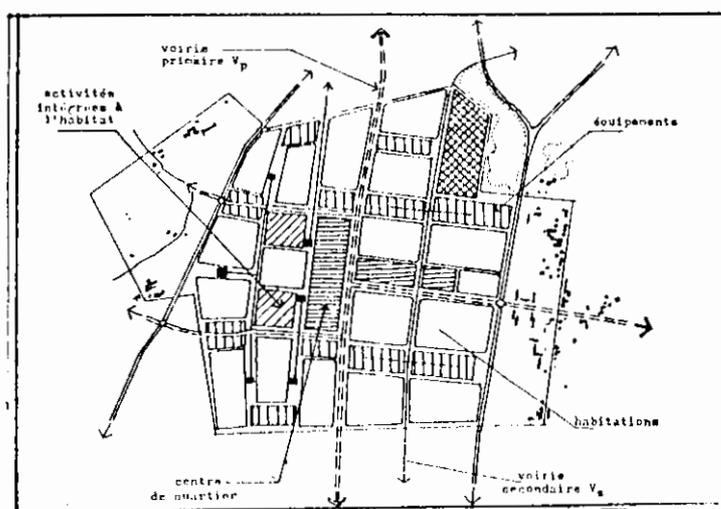
- Son support géométrique : "Un maillage assurant une organisation continue de l'ensemble". (2).

Ce système urbain permet d'assurer :

- Une continuité structurelle de l'ensemble par un maillage urbain.

- Une continuité morphologique par une règle de jeu qui lui est propre.

- Notons que dans cette catégorie de d'interventions on fait souvent appel à l'application du modèle traditionnel des rues et des îlots.



Fig(16) : Un Système Urbain
(Réf : ZUCHELLI ALBERTO. E.P.A.U. Vol.3 Alger, 1984)

4.2.2. LA RE-AFFECTATION DE L'ESPACE INTERTITIEL LIBRE :

Ce type d'intervention englobe les opérations ponctuelles, telles que la réalisation d'un centre culturel, d'une crèche ou d'une école, et ce, pour palier à une carence de programmation des équipements d'accompagnement essentiellement dans les grands ensembles résidentiels.

Cependant, les équipes chargées de la conception de tels projets trouvent leurs tâches difficiles et compliquées, et ce, en raison de la pauvreté architecturale offerte par ces ensembles collectifs d'habitation et de leurs problèmes inhérents, déjà évoqués précédemment.

Le milieu déjà habité réduit la liberté d'action des intervenants d'une part, et offre un cadre architectural de référence qui ne peut constituer une bonne source d'inspiration d'autre part.

En plus, peut-on résoudre tous les problèmes d'un grand ensemble par la solution architecturale qui consiste à implanter un équipement de façon ponctuelle, ou encore, peut-on résoudre les problèmes du vide par sa suppression ?

Il semble que ce ne soit pas le cas. Toutefois, le rôle de l'architecte est complexe et la conception de tels projets est souvent audacieuse, car, il s'agit de contrer le maximum de contraintes en procédant par une localisation judicieuse de l'équipement qui devra répondre à ses fonctions propres (enseignement, santé, culture...) d'une part ; et à ses fonctions urbaines (relations sociales, vie culturelle, urbanité...) d'autre part, et enfin rétablir la continuité spatiale et devenir un élément d'articulation et restructurer les espaces.

Cependant, la bonne connaissance du lieu et l'expérience du concepteur seront déterminantes pour faire des choix convenables, quant à d'éventuelles interventions sur les espaces urbains publics dans les grands ensembles.

4.2.3. LE RE-AMIENAGEMENT DE L'ESPACE EXTERIEUR LIBRE :

L'espace urbain public dans les grands ensembles se caractérise souvent par sa nudité. Aucun aménagement ne permet de lire une quelconque affectation de l'espace à des usages diversifiés.

Cependant, la question qui reste éternellement posée est la suivante :

"Quel aspect formel pourrait-on donner à l'espace urbain public dans les grands ensembles ?".

Les maîtres d'oeuvres et autres intervenants trouvent dans la « mise en scène » de l'espace urbain public, en procédant par des aménagements qui offrent une image forte, simple, facilement mémorisable et reconnaissable ; une des solutions à envisager. Cette mise en scène de l'espace urbain public dépendra du choix judicieux des équipements à réaliser, de la variété, de la disposition des composants (mobilier) urbains programmés. Tout cela devra permettre une appropriation de l'espace plus durable et plus attrayante.

Dès lors, il s'agira d'une revitalisation de l'espace par un plan global d'aménagement des espaces extérieurs collectifs, qui constitue d'ailleurs une condition nécessaire pour une réappropriation des lieux de la vie quotidienne.

4.3. QUELQUES EXEMPLES INTERNATIONAUX :

En guise d'illustration d'interventions sur les espaces urbains publics, nous avons choisi quelques exemples internationaux afin de passer en revue un éventail d'expériences innovantes ; et quelque soient les défauts ou carences qu'elles peuvent présenter, elles méritent notre attention au moins pour avoir réussi leurs démonstrations essentiellement dans les grands ensembles résidentiels.

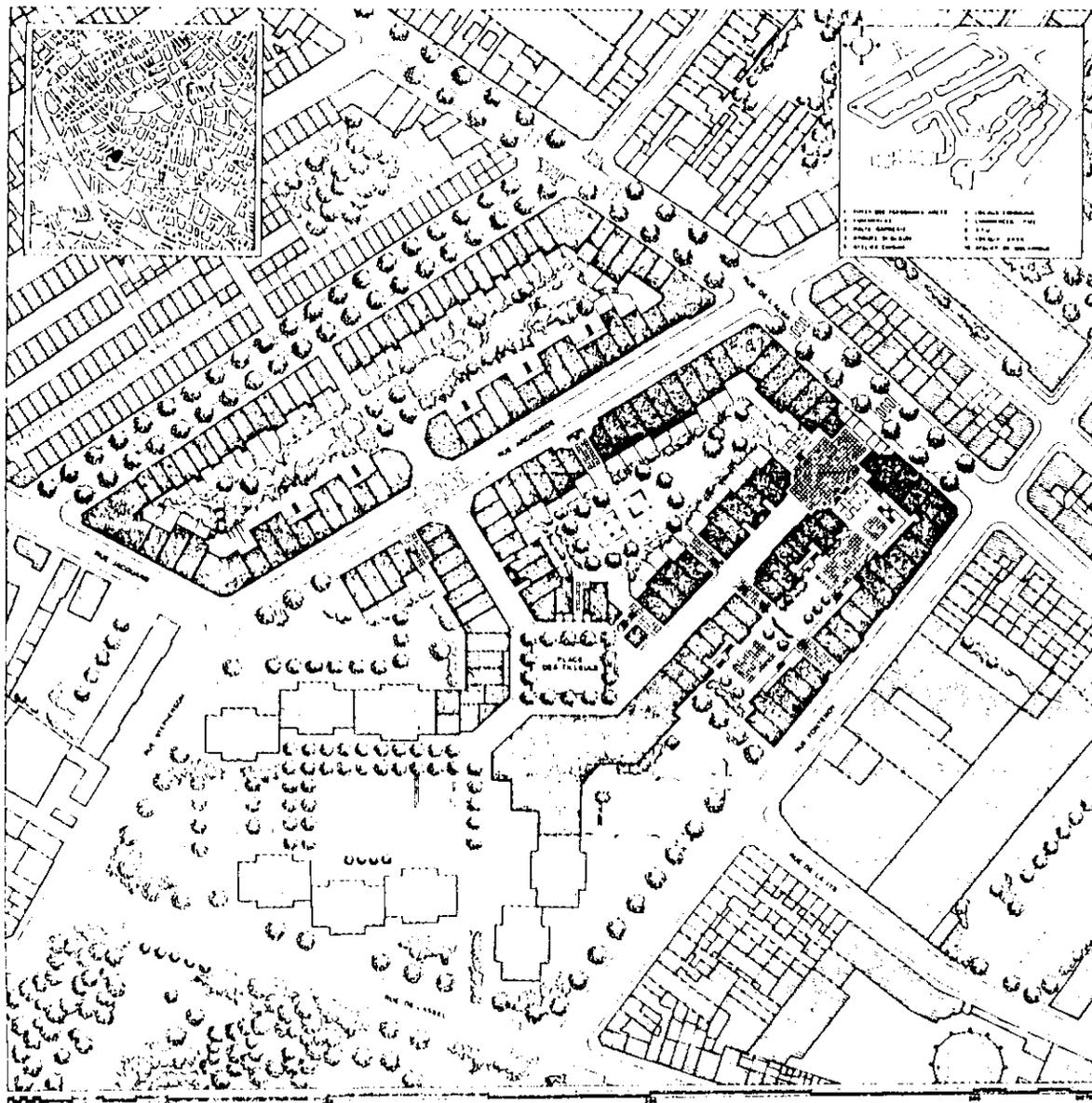
4.3.1. Exemple 1 : Le nouveau quartier de l'Alma-Gare Roubaix. (3)

- Lieu : Quartier Alma-Gare Roubaix en France
- Conception : M. Benoit et T. Verbiest, Architectes
- Maître d'ouvrage : Office H.M. Roubaix, Année 1982.

a) Monographie :

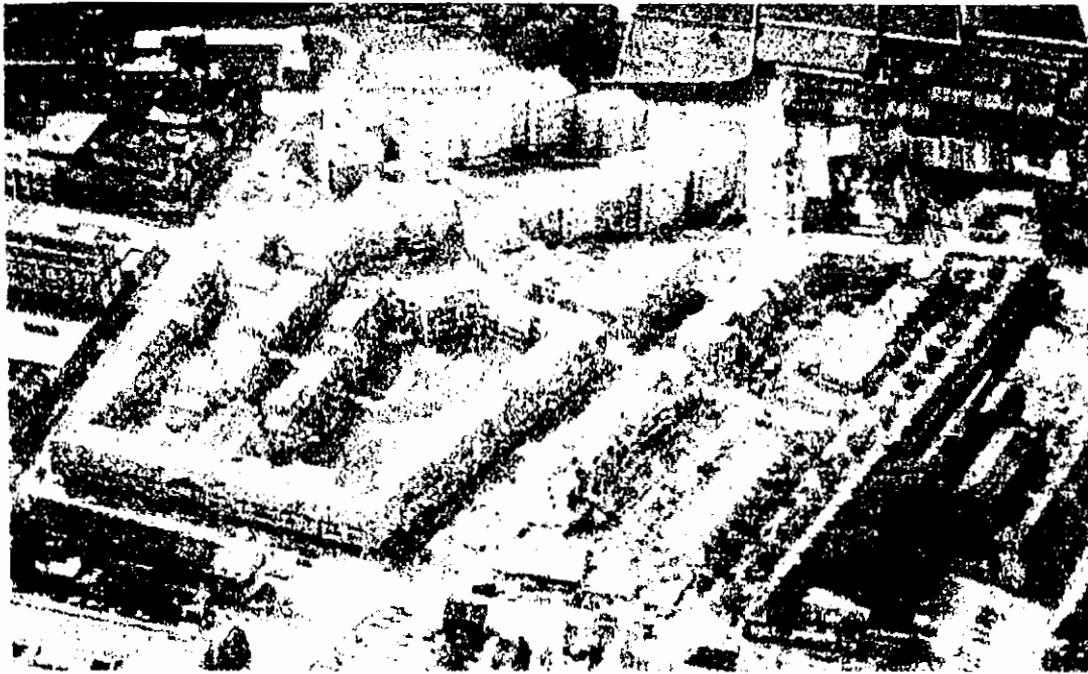
Depuis la destruction du quartier de l'Alma-Gare, voici une quinzaine d'années, le caractère de banlieue Ouvrière délaissée s'est sans cesse accru en différents points de la ville. Les premières esquisses émanant des pouvoirs publics prévoyaient la construction d'une « zone » strictement résidentielle sur le modèle des H.M isolés. Refusées par les habitants, ces esquisses furent néanmoins réalisées en partie avec les blocs « Charte d'Athènes » des magasins généraux. La lutte incessante des habitants appuyées par l'A.P.U* depuis 1964 a néanmoins permis d'imposer aujourd'hui un urbanisme différent (voir fig. : 17), (photo : 15).

* A.P.U. : Atelier Populaire d'Urbanisme (Roubaix) : Lieu public et ouvert, permettant aux habitants de parler, d'agir et de construire. C'est le premier outil d'une expression collective.



Le plan d'ensemble permet de percevoir l'insertion du projet dans le tissu urbain ancien ainsi que son raccord avec les « blocs » des Magasins Généraux, à la sortie de la place de l'Alma (initialement, place des Tilleuls).

Fig(17) : Plan d'ensemble du quartier Alma-Gare
 (Réf : Sefik Birkiye et Gilbert Buisieau Roubaix 1982)



**Photo 15 : le site de l'Alma-Gare en cours de construction
(Réf : Sefik Birkiye et Gilbert Buisieau Roubaix 1982)**

b) Démarche :

- problèmes relevés :

Le quartier de l'Alma-Gare d'une superficie de 5 ha, délimité par les rues Fontenoy et Frasez, s'inscrit dans le contexte d'affaiblissement rapide de l'industrie textile à Roubaix.

Les habitants de l'Alma-Gare ont été contraints de réagir aux premiers projets officiels particulièrement inadaptés à la vie collective du quartier et de sa survie. L'exigence d'un débat contradictoire avec les différents responsables concernant la problématique de l'espace urbain public, de sa qualité et de son utilisation ; constituait une condition incontournable quant à l'élaboration des projets futures de ce quartier.

- Les objectifs :

La participation des habitants à tous les niveaux de la concertation initiale doit impérativement mener à une évidence incontournable : celle d'espaces urbains publics qui doivent conforter tous les faisceaux de relation constante dans le quartier et en garantir la continuité. Les habitants se sont d'ailleurs montrés moins soucieux des problèmes relevant spécifiquement de l'architecture que de sa valeur d'usage (voir photo : 16).



Fig (18) : Plan de la cour haute
(Réf : Sefik Birkiye et Gilbert Buisieau Roubaix 1982

- **Les principes d'intervention :**

Les éléments morphologiques de la ville du XIXème siècle doivent être maintenus, mais leur confort tant visuel que d'usage doit être amélioré (vis-à-vis plus large, plantations variées, diversité des aménagements) (voir photo : 17).

Aux rapports délicats entre espaces et édifices, publics et privés, dont les habitants sont familiers ; doivent correspondre des circulations diversifiées et adaptées à une nouvelle distribution verticale et horizontale des logements (voir fig. :18/19).



Photo 16 : La place de l'Alma (ex. Les Tilleuls)
(Réf : Sefik Birkiye et Gilbert Buisieau Roubaix 1982

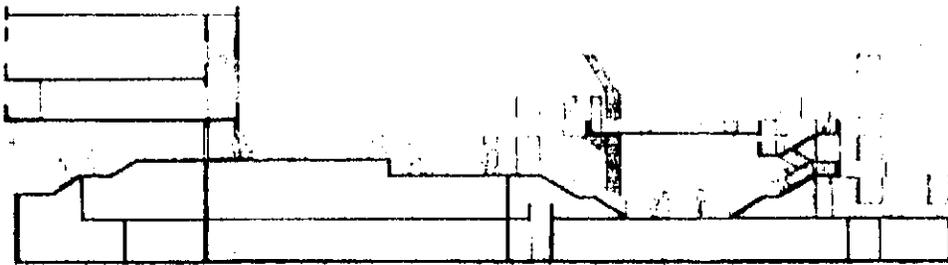


Fig (19) : Coupe reliant la rue du renouveau à la cour haute
(Réf : Sefik Birkiye et Gilbert Buisieau Roubaix 1982)



Photo 17 : La Place Couverte
(Réf : Sefik Birkiye et Gilbert Buisieau Roubaix 1982)

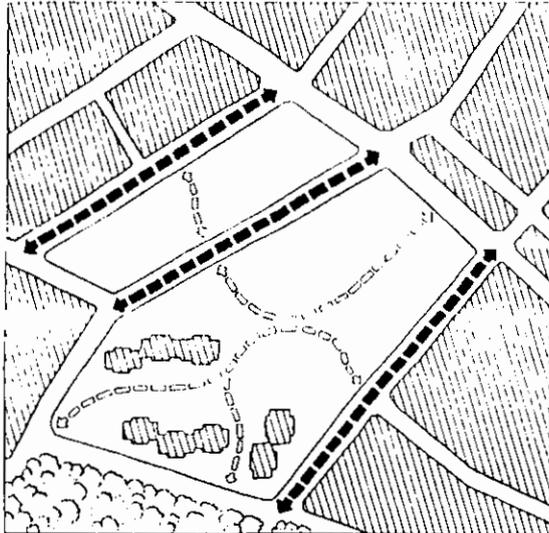
Une certaine forme des rues piétonne avec accès extérieurs aux logements, la coursive et la passerelle qui facilitent les relations de vis-à-vis furent retenues en conséquence. (voir photo : 18).

L'ensemble du quartier doit constituer un tissu urbain visiblement simple et compréhensible.



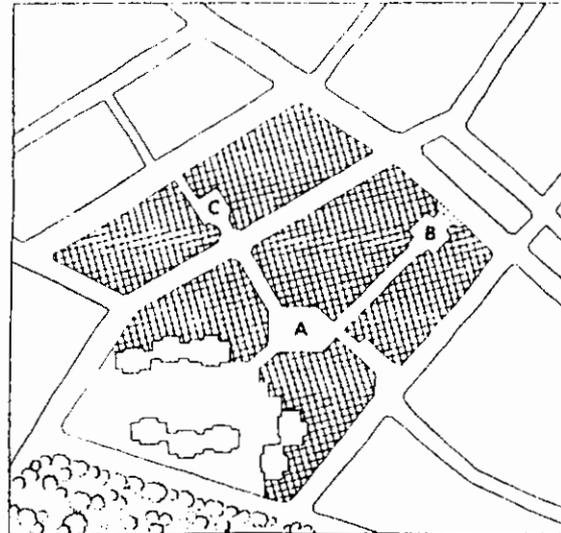
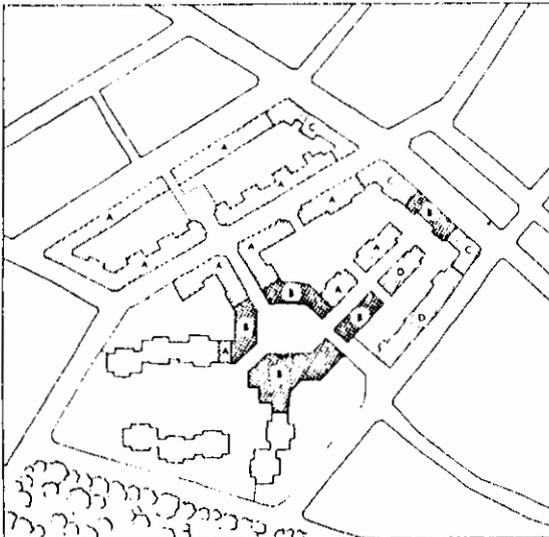
**Photo 18 : La rue du renouveau
(Réf : Sefik Birkiye et Gilbert Buisieau Roubaix 1982**

- Principes d'intervention : (voir fig. : 20)



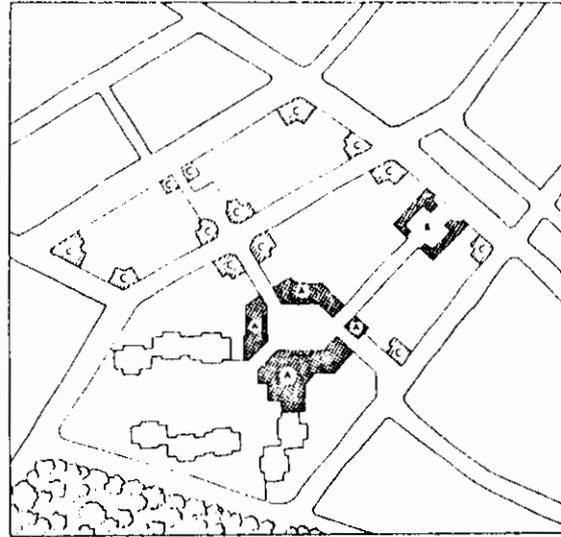
PRINCIPES D'AMENAGEMENT - La rue de l'Alma constitue le centre de l'organisation sociale du quartier. Les rues latérales (en noir) sont maintenues et des cheminements piétons divisent les 2 îlots trop grands qu'elles délimitent.

COMPLEXITE FONCTIONNELLE - Les activités que la ségrégation fonctionnelle dispersait sur le territoire sont à nouveau réunies à l'habitat (A): équipements (B), commerces (C) et ateliers (D).



LES ESPACES PUBLICS - Aux intersections des rues piétonnes se situent le passage couvert (A), la place de l'Alma (B) et le Square (C).

TYPES BATIS - Aux différents espaces publics correspond la diversité raisonnée des types bâtis. Edifices avec porche public (A), édifices avec passage couvert (B) et immeubles de coin (C) confortent les points forts du projet et font l'objet d'un traitement particulier.



Fig(20) : Principes d'aménagement du nouveau quartier
(Réf : Sefik Birkiye et Gilbert Buisieau Roubaix 1982)

c) Résultat :

Grâce à la collaboration qui a été instaurée entre tous, ils purent débattre des conditions d'amélioration de leur environnement. Dans l'ensemble, la réussite de la réalisation se traduisait par l'assimilation des réponses aux besoins nouveaux que ressentait les habitants pour leur confort quotidien et des qualités connues de leur cadre de vie ancien. (voir photo : 19).



Photo 19 : La Cour Haute
(Réf : Sefik Birkiye et Gilbert Buisieau Roubaix 1982)

4.3.2. Exemple 2: LE QUARTIER PENDRECHT (HOLLANDE) (1)

- Lieu : Quartier Pendrecht à Rotterdam Hollande
- Conception : Cornellis Van de Ven : Architecte.
- Maître d'ouvrage : Municipalité de Rotterdam. Année 1975.

a) Monographie :

Situé dans la banlieue de Rotterdam, le quartier Pendrecht a été réalisé en 1950.

Conçu selon l'idéologie totalitaire de la Charte d'Athènes, ce grand ensemble est constitué d'immeubles-barres et de tours abritant 6300 logements et une population de 22000 habitants environ.

En Décembre 1975, la municipalité décide de construire un centre communautaire de quartier. L'étude de ce projet est confiée à l'architecte Cornellis Van de Ven. En effet, il s'agit de concevoir un équipement public qui devait abriter les activités sociales, culturelles et administratives du quartier Pendrecht.

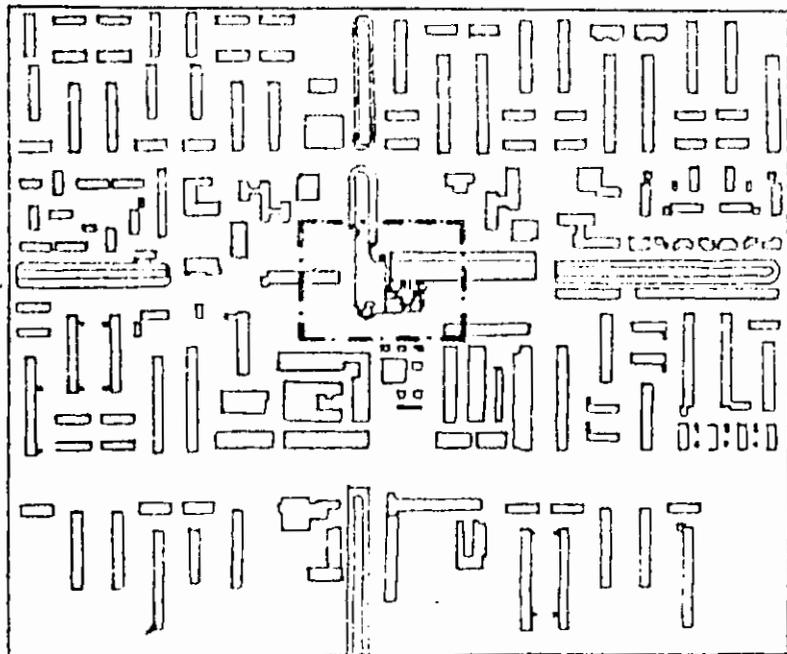
b) Démarche :

- Problèmes relevés :

Le grand ensemble est constitué d'immeubles disposés sur un plan basé sur les premiers matériaux de l'urbanisme moderne. Cette disposition des bâtiments a eu pour conséquences, une abondance d'espaces interstitiels non aménagés constitués de terrains vagues béants et dépourvus de toute forme d'animation urbaine. Pour preuve, la place urbaine a une superficie de 29000 m², soit, quatre à cinq fois la superficie d'une place bien conçue et en conformité avec les traditions urbaines européennes, par exemple la place du marché de Middleburg près de Pendrecht couvre une superficie de 6300 m².

- Les objectifs :

La réutilisation de l'espace situé au centre du quartier de Pendrecht se présente comme une solution incontournable et constitue par conséquent un des principaux objectifs fixés par le concepteur. En somme l'architecte Cornellis Van de Ven propose une réaffectation de la place centrale du grand ensemble. (voir fig. 21). En dépit du programme limité et restreint du centre communautaire à projeter, l'équipe de conception devra relever le défi en concevant un équipement qui pourrait devenir un point de repère et un lieu public urbain de regroupement pour les habitants du quartier Pendrecht.



Fig(21) : Localisation du projet dans le grand ensemble
 (Réf : Biennale de Paris 1980)

- Les principes d'intervention :

En s'inspirant de la forme d'un château, l'architecte a choisi la forme circulaire pour la conception du projet en question : se référant ainsi aux traditions urbaines européennes. Par sa localisation judicieuse et sa capacité d'unification, cet équipement pourrait devenir un lieu de polarisation en incluant la plupart des activités communautaires.

e) Résultat :

Désormais, le quartier Pendrecht dispose d'un équipement collectif. Le centre communautaire réalisé constitue dorénavant, un point de repère dans le grand ensemble : les espaces sont ainsi plus définis, reconnaissables et personnalisés.

4.3.3. Exemple 3 : UN MICRO-CENTRE URBAIN DE BANLIEUE (5)

- Lieu : Quartier des facultés médicales, Woluvé St. Lambert Bruxelles
 (Belgique).

- Conception : Lucien Kroll

- Maître d'ouvrage : Municipalité de Louvain

Ministère de la communication

a) Monographie :

Le quartier des facultés médicales Woluvé St. Lambert se trouve autour de la gare de Métro ALMA, dans la banlieue de Bruxelles.

En dehors de quelques commerces et de rares lieux de relations sociales composés de sièges isolés, et les prétendus aménagements paysagers moroses et répétitifs ; il y a peu d'espaces appropriables par la population qui fréquente les lieux.

C'est ainsi que l'équipe municipale a décidé de redynamiser le quartier des facultés médicales par la création d'un "embryon de centre urbain".

b) Démarche :

- Problèmes relevés :

A l'image des autres grands ensembles construits en périphérie des villes, cet ensemble présente des problèmes structurels, morphologiques, et fonctionnels.

L'ensemble du cadre bâti est constitué d'immeubles-barres et de tours disposés sur un vaste terrain. Les espaces interstitiels ne sont pas déterminés de manière précise et restent indéfinissables. Le manque d'équipements d'accompagnement est flagrant, notamment en commerces, en plus d'une carence en espaces urbains aménagés.

- Les objectifs :

Le but visé par l'équipe de conception est celui de revivifier le quartier et offrir des espaces agréables et accueillants par l'aménagement des lieux d'attente et de stationnement autour de la gare de métro-Alma d'une part ; et d'assurer une continuité structurelle et une bonne intégration des divers constructions entre elles, d'autre part.

Quant à la voiture et les deux roues, elles doivent être complètement intégrées à l'ensemble.

Les espaces nouveaux ainsi créés, doivent être personnalisés, articulés, et continus.

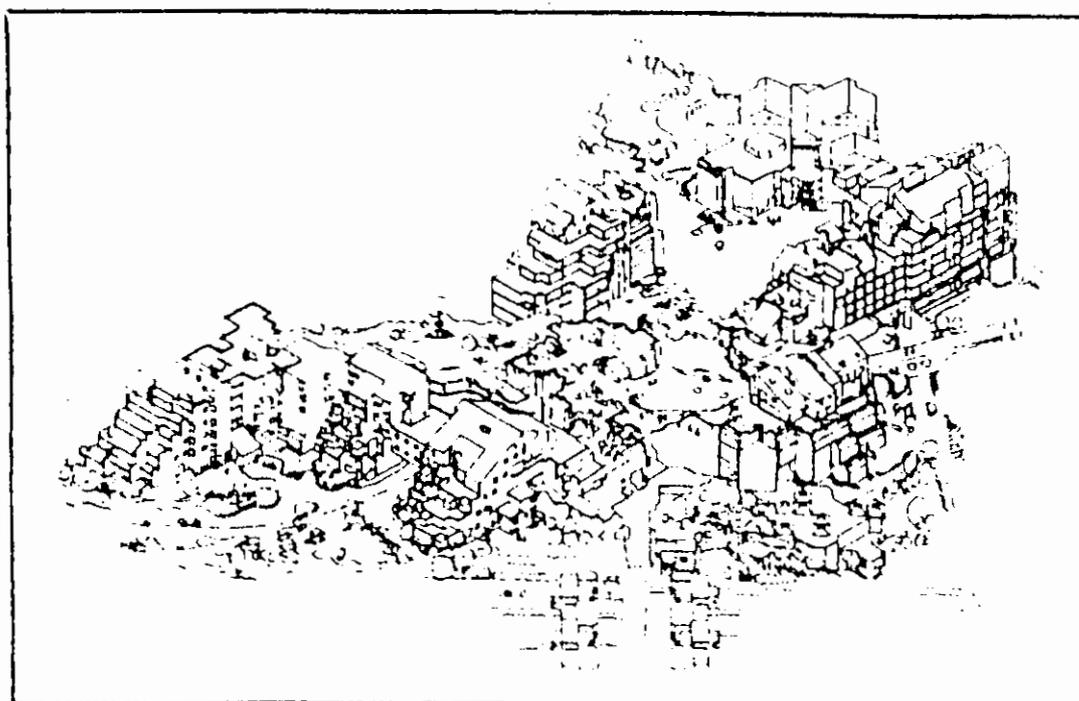
- Principes d'interventions :

Le concepteur a voulu avant tout exprimer son sens des rapports entre l'espace bâti et l'espace urbain public, ensuite garantir l'opérationnalité et le débat public et contradictoire, qui seuls peuvent légitimer les dimensions publiques ou sociales du projet, et enfin ; favoriser la créativité plastique hors mode qui aboutit à la production d'une image homogène et une extrême diversité du paysage, aussi bien par le traitement des matériaux que par la variété des formes générales du cadre bâti.

- Processus d'intervention :

Dans un premier temps, les équipements commerciaux, notamment les cafés, terrasses et les comptoirs de vente ; sont judicieusement placés aux points de polarisation stratégique et sont complétés par des équipements publics intégrés à l'ensemble des bâtiments existants, essentiellement ; le marché, la crèche, l'école...

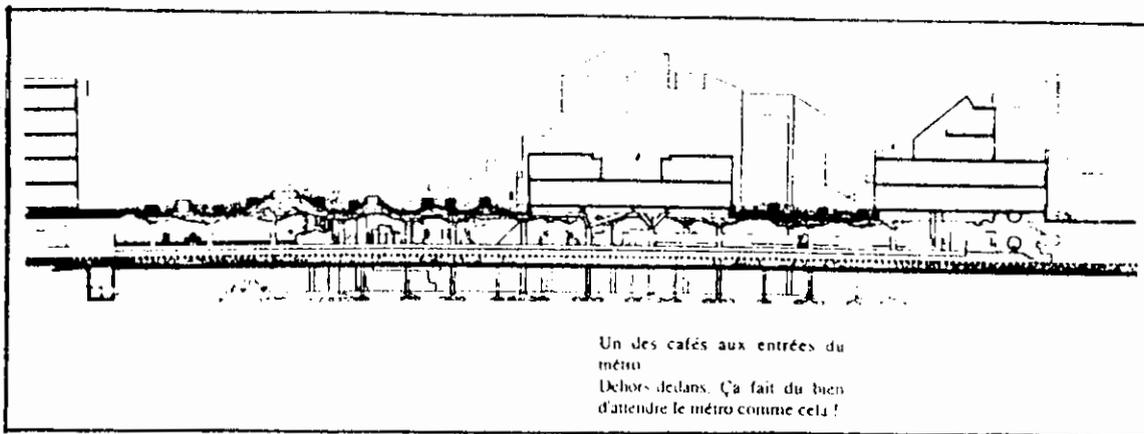
Dans un deuxième temps, il fallait prolonger les voies existantes suivant le tracé pré-existant, et refermer les îlots par de nouvelles réalisations. Cette démarche vise la création de lieux urbains en procédant par la délimitation des espaces libres . (voir fig. 22).



Fig(22) : Axonométrie du projet de micro-centre urbain
(Réf : Michel DE SABLET. Paris, 1991)

e) Résultats :

L'équipe de conception responsable de la réalisation de ce projet a montré qu'il était possible de créer un "embryon" de centre urbain. Ce dernier qui manque à tant de banlieues, principalement les grands ensembles en installant aux endroits judicieusement choisis divers équipements et éléments de vie commerciale (voir fig :23).



Fig(23) : Coupe sur l'ensemble du projet
(Réf : Michel DE SABLET. Paris, 1991)

Ainsi, le mélange des types d'activités générés par les usages des divers locaux et fonctions, donne une impression de vie rarement atteinte dans des lieux aussi isolés du centre ville.

Cette réussite tient bien sûr à la qualité particulière d'un architecte et d'équipes de conception qui se sont souciés davantage du succès d'un ensemble composé de bâtiments et d'espaces urbains publics et privés, plutôt que de se livrer à la création d'objets spectaculaires, mais indifférents aux besoins de leur environnement. (voir photo : 20).

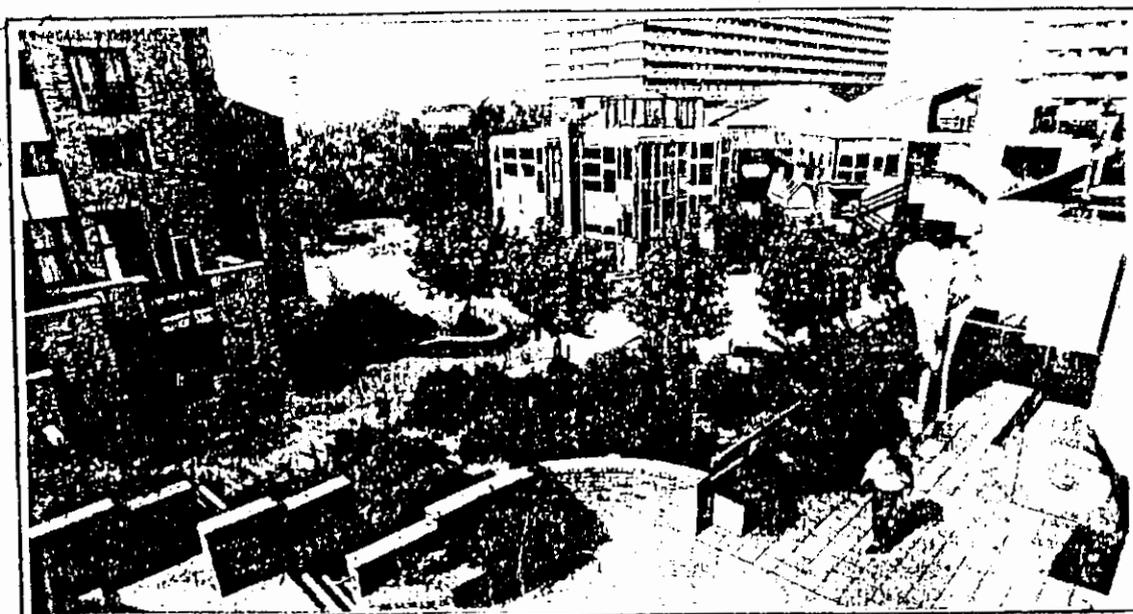


Photo 20 : Vue d'ensemble sur le micro-centre urbain
(Réf : DE SABLET Michel, Paris 1988).

4.3.4. Exemple 4 : UN GRAND ENSEMBLE HLM EN FRANCE (6)

- Lieu : Un quartier de la banlieue parisienne (France).
- Conception : - Jacques Etienne : Architecte - Urbaniste
 - Françoise Lacroix : Paysagiste - Urbaniste
 - André Scobelzine : Architecte
- Maître d'ouvrage : Les élus municipaux de la ville de Paris (France).

Année 1974.

a) Monographie :

Situé sur la première couronne de la banlieue de Paris, le grand ensemble est constitué de 10 tours abritant 816 logements dont 392 chambres de travailleurs célibataires. Entamée en 1974, l'intervention qui consistait en un programme de réaménagement des espaces extérieurs fût achevée en 1976.

b) Démarche :

- Les problèmes relevés :

Dans ce grand ensemble, les tours donnent l'impression d'être posées sur un "Rien", libérant ainsi de vastes étendues d'espaces extérieurs exposés aux courants d'air et aux vents ravageurs ; en plus du manque de points de repère et d'espaces appropriables : cet ensemble donne l'impression d'avoir été déserté par ses habitants depuis longtemps, car la vie y est désagréable et si peu joyeuse.

- Les objectifs :

- L'intérêt majeur de cette opération de réaménagement paysager global, réside :
- d'une part ; dans une réutilisation et une revivification des espaces urbains publics.
 - d'autre part ; dans la recherche de l'urbanité.

- Les principes d'intervention :

L'équipe de conception responsable de ce projet a opté pour deux principes.

- Premièrement :

Le plan de réaménagement des espaces extérieurs englobe l'ensemble de la cité. En effet l'opération consistait à construire des volumes, à savoir : des murs de dimensions et de formes diverses dans le vide des espaces interstitiels libres. Les composants urbains ainsi réalisés doivent être accessibles à tous les habitants et rendre, tant que faire ce peut, leur vie particulièrement agréable. (voir photo. 21).

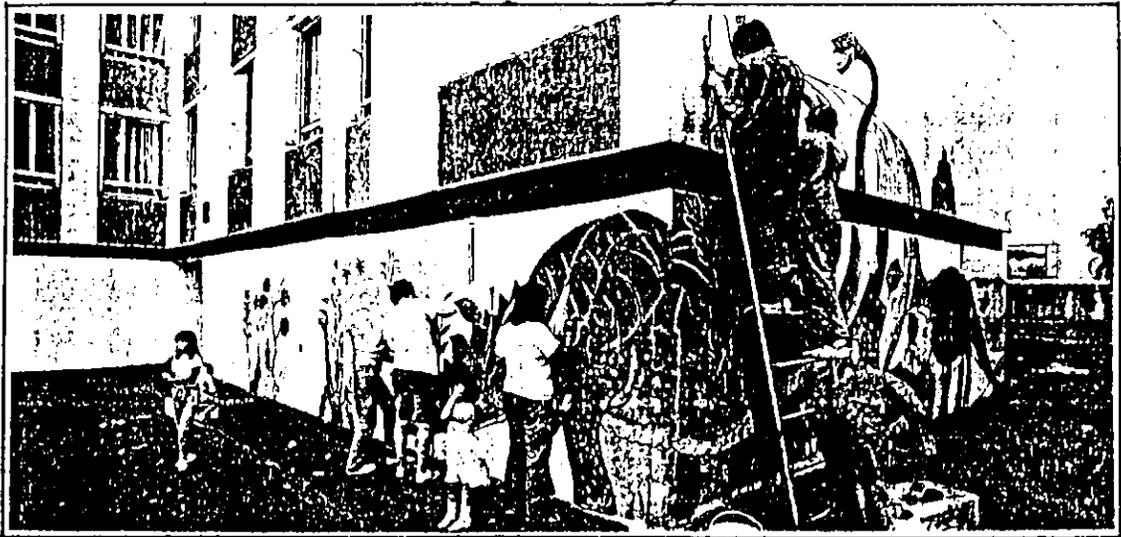


Photo 21 : La participation de la population dans
l'amélioration du cadre de vie
(Réf : DE SABLET Michel, Paris 1988).

- Deuxièmement :

La participation des habitants à l'élaboration du projet se présentait comme une condition incontournable. En effet, il fallait favoriser le débat contradictoire en donnant la parole aux habitants afin de leur permettre de s'inscrire réellement dans la production matérielle de leur quartier.

- Le processus d'intervention :

Tout d'abord, il fallait mener une action de réflexion pédagogique et de sensibilisation de la population (par des projections de réalisations intéressantes, des visites de projets réalisés...), ensuite, permettre à la population de réaliser quelques peintures murales collectives, des micro-aménagements... Ces réalisations deviendront plus tard des traces de création collective. (voir photo. 22). Un intervenant faisant partie de l'équipe de conception écrit à ce sujet : "On improvise un rituel architectural collectif qui deviendra le seul signe évident d'une trace de créativité collective..." (7).

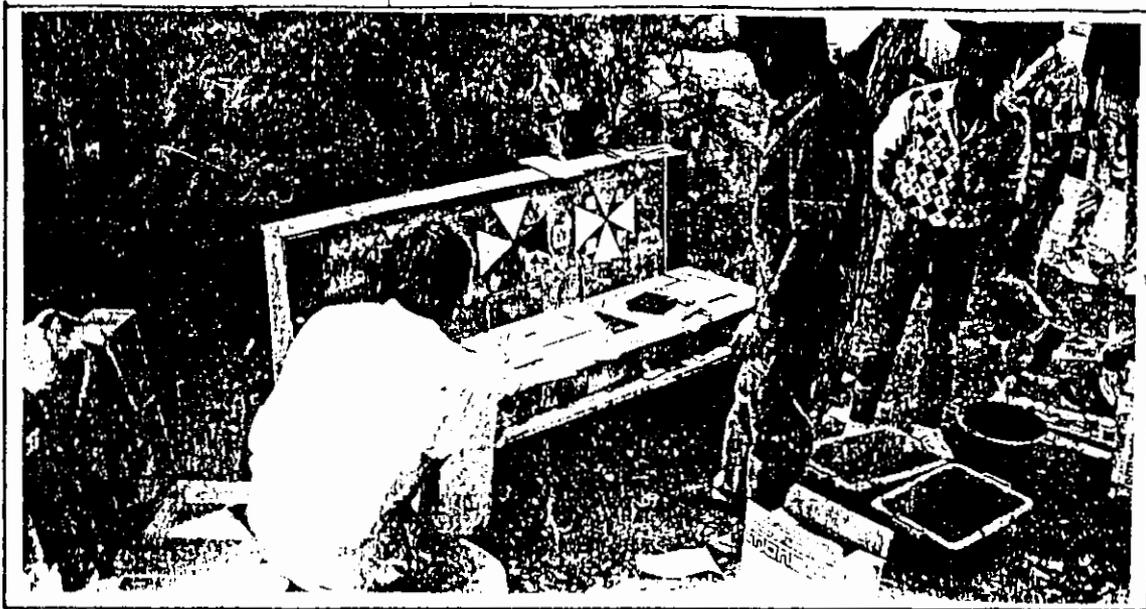


Photo 22 : La réalisation d'un banc public par la population :
une trace de création collective
(Réf : DE SABLET Michel, Paris 1988).

c) Résultat :

Le résultat obtenu est très encourageant. L'équipe de conception et les habitants du grand ensemble ont eu un véritable plaisir à réaménager les espaces extérieurs, lieux où s'exerce la vie collective.

Il ont en effet, éprouvé la joie d'une expérience collective dans une création mémorable. La réussite est d'autant plus notable qu'elle s'accompagne d'une créativité plastique qui donne une extrême diversité dans le paysage urbain.

4.4. CONCLUSION :

L'étude des quatre expériences internationales traitant de la restructuration des grands ensembles, a montré qu'il est possible de trouver des opérations innovantes aussi riches et cohérentes ; susceptibles de faire sortir les cités modernes de la malvue et de la crise qui sévit, en dépit des blocages administratifs et financiers imposés par les pouvoirs publics.

Loin d'offrir des solutions miracles à reproduire un peu partout, ces exemples d'aménagements devraient en moins aider au développement de ce type d'interventions sur les quartiers nouveaux en mal d'urbanité.

Les réalisations étrangères que nous avons passées en revue ont pour objectif principal : le rétablissement de la liaison entre les habitants et les espaces publics de leur cités et ce, par l'instauration d'un débat public et contradictoire avec la population résidente afin de lui permettre de s'insérer dans la production matérielle de son quartier, comme le confirme l'exemple n° 4, où les résultats obtenus sont très encourageants.

Nous avons constaté que les équipes de conception et les habitants ont éprouvé la joie d'une expérience collective, qui deviendra le signe évident d'une trace de création collective.

Bien sûr, il n'est pas question de faire des cités entières par les habitants, non plus de leur confier l'aménagement complet des espaces publics : ils ne sont pas compétents pour entreprendre ces tâches. Il s'agit de leur fournir les moyens matériels et financiers pour participer de façon significative à l'amélioration et à la gestion de leur cadre de vie, et surtout d'insérer leurs initiatives dans un schéma de développement social urbain global et cohérent.

Dans leurs tentatives d'aménagements innovants, les concepteurs ont opté dans la plupart des cas pour les trois types d'interventions déjà décrits auparavant, à savoir :

1. La réorganisation du bâti :

Il s'agit de la densification du bâti. Cette opération vise l'amélioration du cadre bâti, en rétablissant la continuité structurelle, morphologique et fonctionnelle et ce, non seulement entre les unités du bâti à l'intérieur du grand ensemble, mais aussi avec l'environnement extérieur.

2. La réaffectation de l'espace interstitiel libre :

Elle concerne certaines interventions ponctuelles à l'intérieur du grand ensemble. Il s'agit en fait d'orienter l'effort conceptuel du nouvel équipement vers une contribution à la structuration spatiale des unités du bâti, en se basant sur une approche urbanistique plus globale.

3. Le réaménagement de l'espace interstitiel libre :

Conçus pour être verts et servir aux jeux et à la détente, les espaces extérieurs libres sont souvent caractérisés par un non-aménagement quasi-général. Dans cette catégorie d'intervention, il s'agit alors de modifier l'aménagement de ces « espaces en creux » en se basant sur des plans d'aménagement global. Cette catégorie d'intervention requiert le plus souvent la participation de la population.

En fait, ces opérations de réorganisation et de réaménagement de l'espace urbain public, visent la revitalisation de l'espace collectif qui est le lieu où s'exerce la vie collective des citoyens.

L'intérêt majeur des réalisations citées ci-dessus, réside non seulement dans l'étude plus attentive des mécanismes et des lois qui régissent l'évolution des habitants dans leurs espaces urbains publics, expression de leur vie collective hors de leurs bâtiments ; mais surtout dans la recherche de l'urbanité ; tant espérée par la population (voir photo 23).

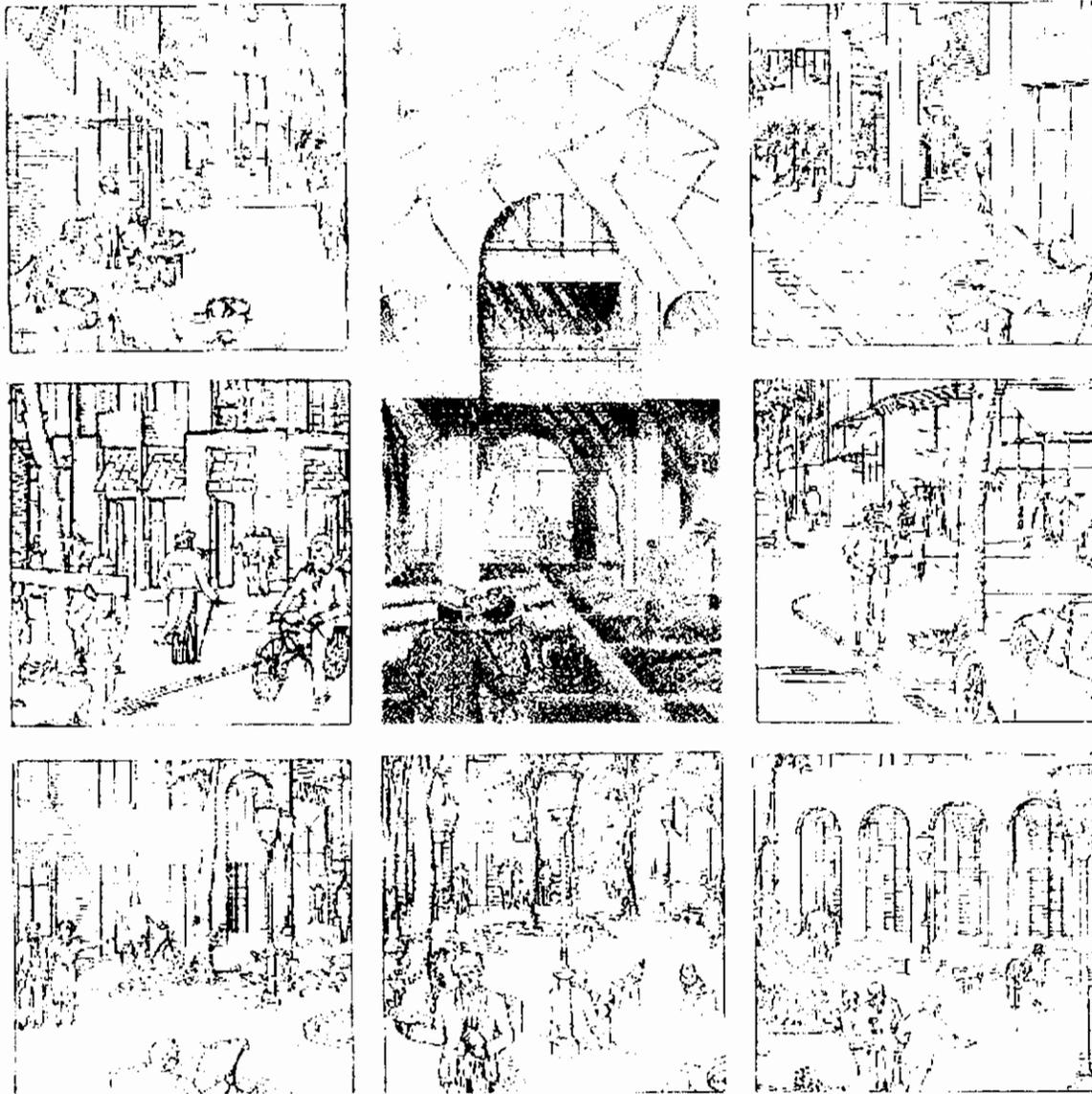


Photo 23 : L'évolution des habitants dans leurs espaces urbains publics
(Réf. : Sefik Birkiye et Gilbert Buisieau Roubaix 1982)

Parler d'évaluation des différents cas que nous venons de voir c'est faire référence à l'indice de richesse comportementale dans les espaces ainsi réaménagés.

En effet, les visites effectuées par les équipes de conception à des heures, jours et saisons différents ainsi que les entretiens réalisés avec les habitants, ont montré que la nature des équipements et des réaménagements entrepris ont permis d'offrir aux citoyens d'aujourd'hui un meilleur équilibre dans leur milieu naturel : la cité contemporaine. Bien entendu, l'appréciation des résultats obtenus peuvent varier d'un groupe à l'autre, mais dans l'ensemble, les quelques cas étudiés ont révélé un potentiel de fréquentation considérable et une utilisation durable des espaces urbains publics.

La variété, et l'inventivité des dispositions, des composants urbains nouveaux, leurs relations avec les unités du bâti, leur mise en scène dans le paysage urbain, ont permis aux usagers des séjours d'autant plus attrayants (signe principal d'une appropriation de l'espace) qu'elles ont incité à une plus grande diversité de comportements.

Le succès de ces quelques réalisations récentes est rendu possible par le fait que les concepteurs ont dès le départ de leurs études, admis l'idée de polyvalence des espaces urbains publics. Cette attitude qui consiste à reconnaître que ces espaces sont soumis à des rythmes variés par des groupes sociaux de cultures différentes, qui cohabitent ou s'y succèdent et les utilisent de façons différenciées, sans entraîner de conflits d'usages importants : et c'est là, un signe incontestable d'urbanité.

NOTES :CHAPITRE 4

- (1) Ministère de l'environnement et du cadre de vie : "A la recherche de l'urbanité : Savoir faire la ville, Savoir vivre la ville" - Biennale de Paris Academy ed. 1980 p.7.
- (2) Claire et Michel Duplay : Méthode illustrée de création architecturale. Paris, Ed. Moniteur 1982, Op. Cit. p. 41
- (3) Sefik Birkiye et Gilbert Buisieau : Lutte Urbaine et Architecture. Editions de l'Atelier d'Art Urbain Roubaix 1982 p. 91
- (4) La biennale de Paris 1980 : « la conception de la ville et la recherche de l'urbanité ». Edition Academy 1980 p. 7
- (5) Michel de Sablet : Espaces urbains agréables à vivre. Editions du Moniteur, Paris 1988 p. 135 - 136
- (6) Revue : Urbanisme N° 184 - 185, 1981 p. 18 à 20.
- (7) J. Etienne, F. Lacroix, A. Seobelzine : "Une cité possible dans des lieux impossibles", in Biennale de Paris 1980. Academy, Ed. Paris 1980 p. 66.

- CHAPITRE 5 -

5.1. RECOMMANDATIONS GENERALES :

D'un point de vue général, nous pouvons dire que toute intervention visant la restructuration des espaces interstitiels dans les grands ensembles de Constantine doit tenir compte des recommandations générales suivantes :

- Dans le grand ensemble, qui est aussi un quartier urbain parmi tant d'autres ; la modernité recherchée est surtout la pertinence des produits architecturaux à une situation moderne de grave crise sociale.

Les solutions proposées doivent déborder le simple "objet" de l'urbanisme et de la construction pour toucher à tout le devenir de la vie sociale d'un quartier. Ceci passe inévitablement par la modification du mode de production avec comme objectif principal une meilleure adaptation aux pratiques spatiales et sociales des habitants.

- Tout projet s'inscrivant dans le cadre de la revivification des quartiers urbains modernes, doit non seulement répondre à ses propres fonctions, mais surtout répondre à ses fonctions urbaines : à savoir :

- favoriser les relations sociales.
- retrouver une vie culturelle.
- rechercher l'urbanité.

- L'intérêt majeur des opérations traitant de la réorganisation de l'espace interstitiel libre dans les grands ensembles réside :

- d'une part ; dans l'amélioration de la structure et de la forme de l'ensemble des espaces urbains publics, avec comme objectif principal : une meilleure expression des rapports entre bâti et non bâti et ce, à l'intérieur du grand ensemble.

- d'autre part ; dans le rétablissement de la continuité structurel et morphologique par la création d'espaces de transition entre le grand ensemble et la ville à laquelle il se rattache.

- Le dispositif opérationnel, ayant fait l'objet d'un consensus général entre les différents intervenants doit garantir à la fois :

- l'opérationnalité de l'intervention programmée.
- le débat public et contradictoire, qui seul, peut légitimer la dimension publique ou sociale de tel ou tel projet.

5.2. ENONCE ET CLASSIFICATION DES PRINCIPES DE REORGANISATION ET DE REAMENAGEMENT DES ESPACES URBAINS PUBLICS DANS LES GRANDS ENSEMBLES DE LA VILLE DE CONSTANTINE :

- L'élaboration des principes de réorganisation et de réaménagement des espaces extérieurs libres dans les grands ensembles de la ville de Constantine, constitue l'un des principaux objectifs du présent travail de recherche. Nous essaieront dans ce qui suit d'énoncer ces principes en rapport avec la trame à laquelle ils correspondent, bien entendu, en mettant l'accent sur les espaces urbains publics.

A. Principes liés à la trame parcellaire :

- Tracer une trame parcellaire qui permet d'obtenir plusieurs îlots denses, compacts et assez homogènes (voir fig. 24).

- Appliquer un maillage urbain régi par des facteurs naturels et urbains, tels que : la topographie du site, la situation géographique, en s'inspirant de la structure urbaine des villes traditionnelles musulmanes. (voir fig. 25/26).

- Eliminer les clôtures qui isolent et marginalisent les grands ensembles.

B. Principes liés à la trame viaire :

- Concevoir un réseau viaire à l'intérieur du grand ensemble de telle sorte à ce que la hiérarchie des voies, soit déterminante dans la hiérarchie des espaces.

- Dimensionner les voies selon leur degré d'importance et le rôle qu'elles jouent dans le grand ensemble, et les raccorder au réseau de voiries de la ville. (voir fig. 27).

- Promouvoir le mixage des circulations piétonnes et mécaniques, et prévoir l'intégration de la voiture, voire, les deux roues. (voir fig. 28).

- Localiser judicieusement les aires de stationnement et les arrêts de bus tout en les protégeant contre le vent, la pluie et le soleil.

C. Principes liés à la trame bâtie :

- Le principe d'organisation de la trame bâtie doit être celui de la continuité tissulaire régi par un maillage urbain et une composition d'ensemble homogène. (voir fig. 29).

- La relation spatiale entre les unités du bâti doit être celle de l'emboîtement et de la mitoyenneté. (voir fig. 30).

- La trame du bâti doit s'adapter à la morphologie du site tout en dégagant les vues panoramiques. (voir fig. 31 / 32).

- Exprimer un meilleur sens des rapports entre les espaces bâtis et les espaces collectifs. Les dimensions des unités du bâti doivent être en rapports avec la nature du bâtiment et la fonction qu'il abrite. Ils doivent aussi tenir compte des conditions climatiques de la région.

D. Principes liés à la trame des équipements :

- Opter pour une implantation linéaire et centralisée des équipements d'accompagnement, afin de mieux maîtriser les problèmes d'hierarchisation entre les espaces publics, semi-publics, et calmes. (voir fig. 33).

- Concevoir des équipements hiérarchisés sur le plan fonctionnel, et diversifiés les uns des autres, autant par leur dimension que par leur forme et leur architecture. (voir fig. 34).

E. Principes liés à la trame des espaces urbains publics :

- L'espace urbain public est indissociable de ce qui l'entoure. De ce fait, ces espaces et l'architecture de leurs abords, doivent être conçus comme un tout.

- Doter le grand ensemble d'un espace urbain collectif central, identifiable et bien caractérisé. Les autres places pourraient être localisées aux points de convergences des rues. (voir fig. 35).

- Attribuer aux espaces urbains publics des formes géométriques diversifiées, selon leur positionnement dans le tissu urbain du grand ensemble et par rapport aux différentes unités du bâti. (voir fig. 36).

- Hiérarchiser les espaces urbains, tels que : les places, les placettes, les squares, etc... et ce, en fonction de leurs caractéristiques structurantes, morphologiques et fonctionnelles. (voir fig. 37).

- Prendre en considération l'appartenance culturelle, sociale et professionnelle dans toute étude concernant les espaces urbains publics. Bien que difficile à saisir, les différences de cultures ont également une influence déterminante sur les usages, induisant des rythmes différents sur les espaces urbains collectifs.

- Connaître les divers usages en prenant en considération leurs rythmes dans le temps et dans l'espace.

- Prévoir une disposition judicieuse et une bonne qualité de mise en scène des objets qui constituent le mobilier urbain (cabines téléphoniques, toilettes publiques, balises, balustrades, poubelles...). Quant au choix de ces composants urbains, il peut être conditionné par la convenance du matériau, sa forme, sa couleur, ainsi que sa situation et l'environnement dans lequel ils sont installés.

- Créer des espaces verts afin de réduire les espaces immenses qui séparent les unités du bâti dans le grand ensemble d'une part ; de découper les espaces extérieurs en sous-espaces d'autre part. Cela permettra aussi de cacher les éléments désagréables, notamment : l'architecture laide des grands ensembles, les dépotoirs, et les véhicules. (voir fig. 38).

- Intégrer la végétation sous ses formes les plus diversifiées, à savoir : les plates-bandes gazonnées, le piquetage ponctuel ou linéaire d'arbres, et les bacs à plantes. (voir fig. 39).

- Éviter l'installation de "ces toiles d'araignées", constituées de câbles d'électricité, de téléphones, et de télévisions ; qui défigurent le paysage de nos grands ensembles. Les câbles existants devraient être réunis ou déplacés, voire enterrés, et un contrôle plus sévère devrait s'exercer dans les réalisations futures.

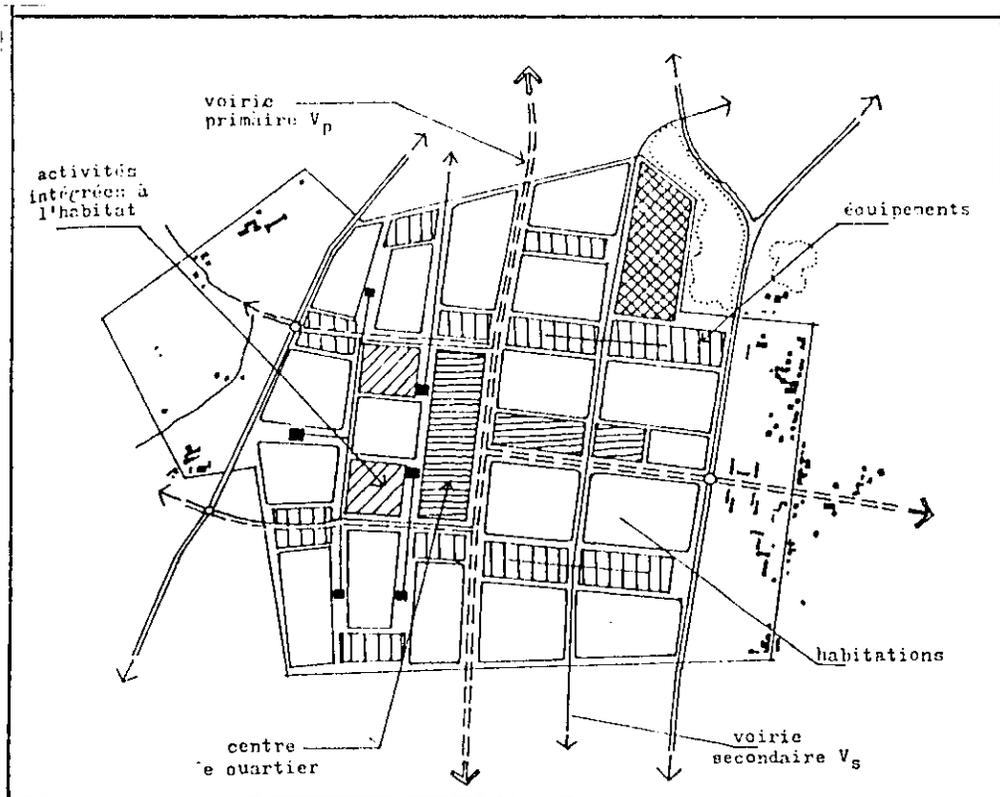
- Concevoir des espaces urbains publics ayant un caractère d'urbanité, en favorisant la créativité plastique "hors mode", qui permet d'obtenir une image homogène et une extrême diversité du paysage urbain, aussi bien par le traitement des matériaux que par la variété des formes. (voir fig. 40).

- Créer des espaces urbains collectifs ne suffit pas. Il faut, par la suite les gérer et prendre garde à leur évolution. Ainsi, l'intervention des collectivités locales est plutôt régulatrice, c'est à dire qu'elle ne vise pas à supprimer les termes de ce qui peut devenir un conflit, mais à les maintenir en deçà d'un seuil qu'ils jugent inacceptable.

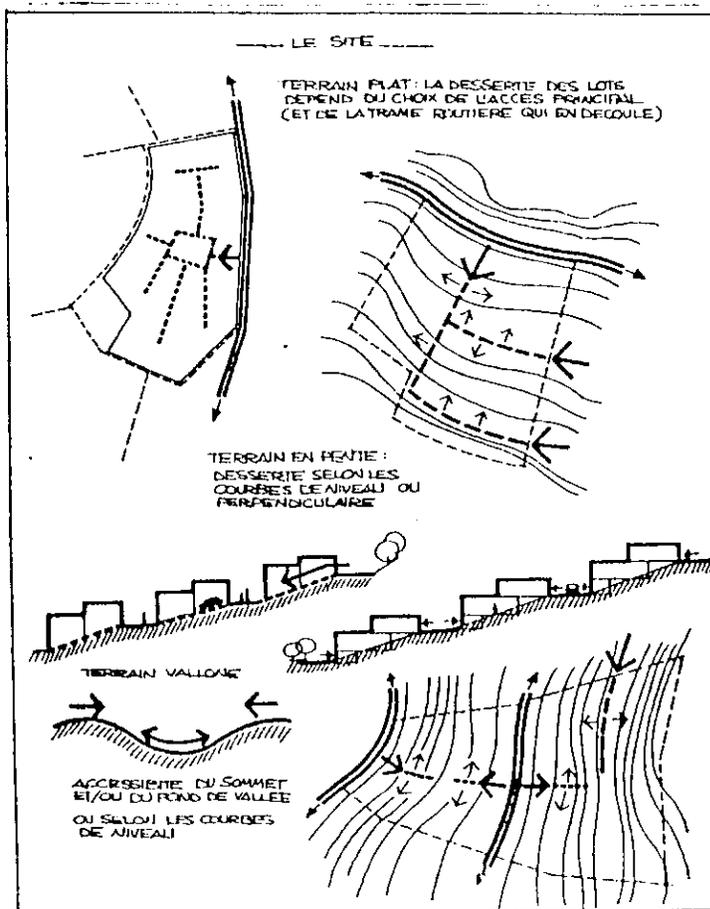
- Opter pour une méthode de travail qui permet d'offrir les conditions nécessaires pour penser globalement des compositions urbaines articulées par des espaces urbains publics fortement structurés, tout en assurant la continuité et la cohérence dans le temps, des différents intervenants en couplant leurs différentes compétences.

- S'éloigner de l'attitude qui tend à supprimer les conflits entre usages car ceci présente l'inconvénient majeur de ne permettre qu'une seule utilisation de l'espace (celle qui a motivé l'aménagement). La conception de l'espace sans conflit rejoint celle de la « fonctionnalisation » et conduit à le compartimenter.

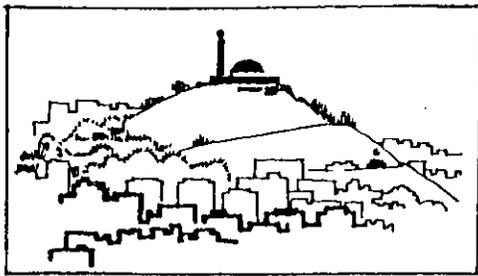
- Admettre la polyvalence des espaces urbains publics. Cette attitude consiste à reconnaître que ces espaces sont soumis à des rythmes variés, par des groupes sociaux d'appartenances culturelles différentes, qui y cohabitent en s'appropriant les espaces de façon différenciée.



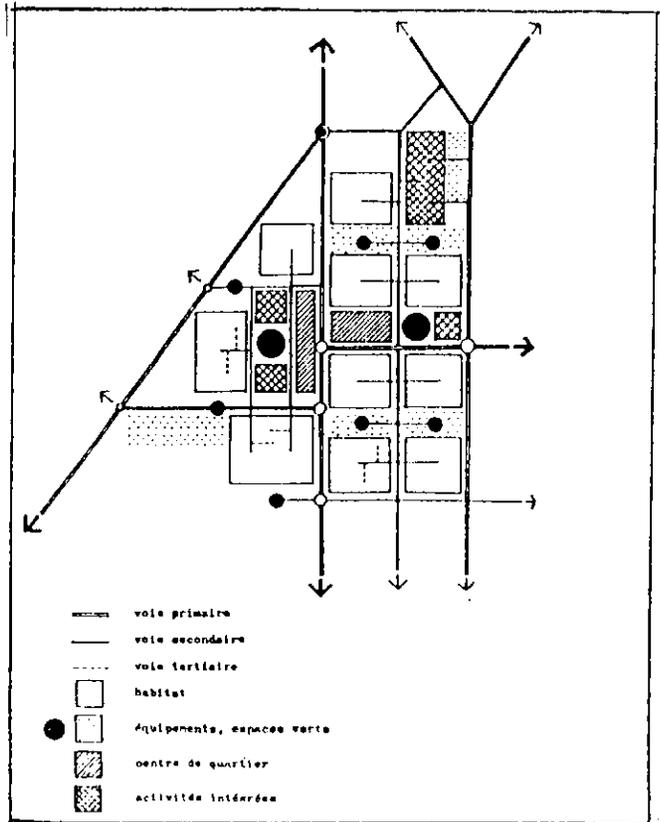
Fig(24) : Plusieurs îlots denses, compacts et assez homogènes
 (Réf : ZUCHELLI ALBERTO. E.P.A.U. Vol.3 Alger, 1984)



Fig(25) : L'influence du site sur le maillage urbain

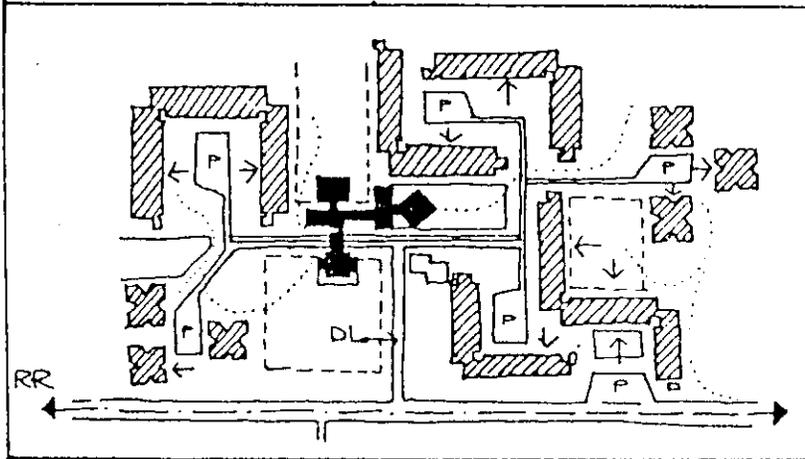


Fig(26) : L'influence de la structure urbaine des villes traditionnelles sur le maillage urbain.

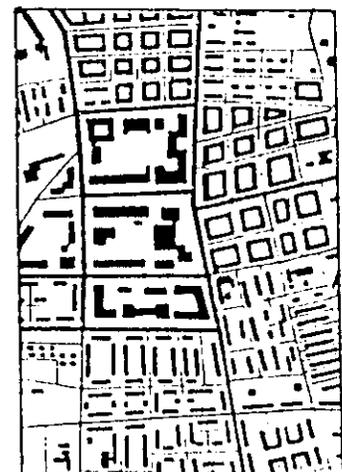


Fig(27) : Le réseau de voirie dans le grand ensemble

RR = ROUTE RESIDENTIELLE
 DL = DESSERTE LOCALE
 → = ACCES
 P = STATIONNEMENT
 = CHEMIN PIETONS
 ▨ HABITATIONS
 ■ EQUIPEMENTS

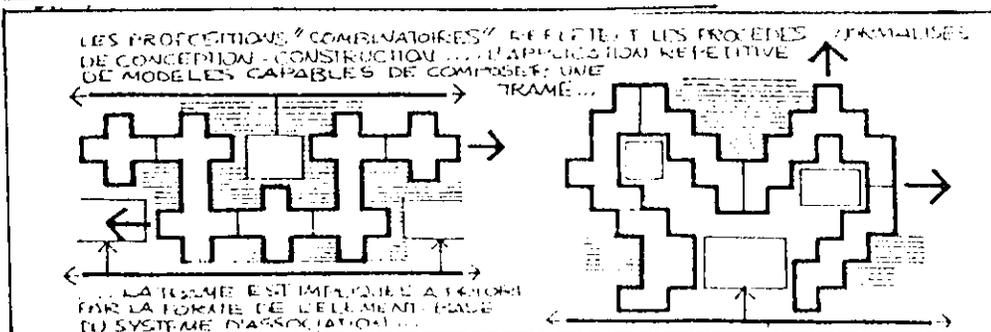


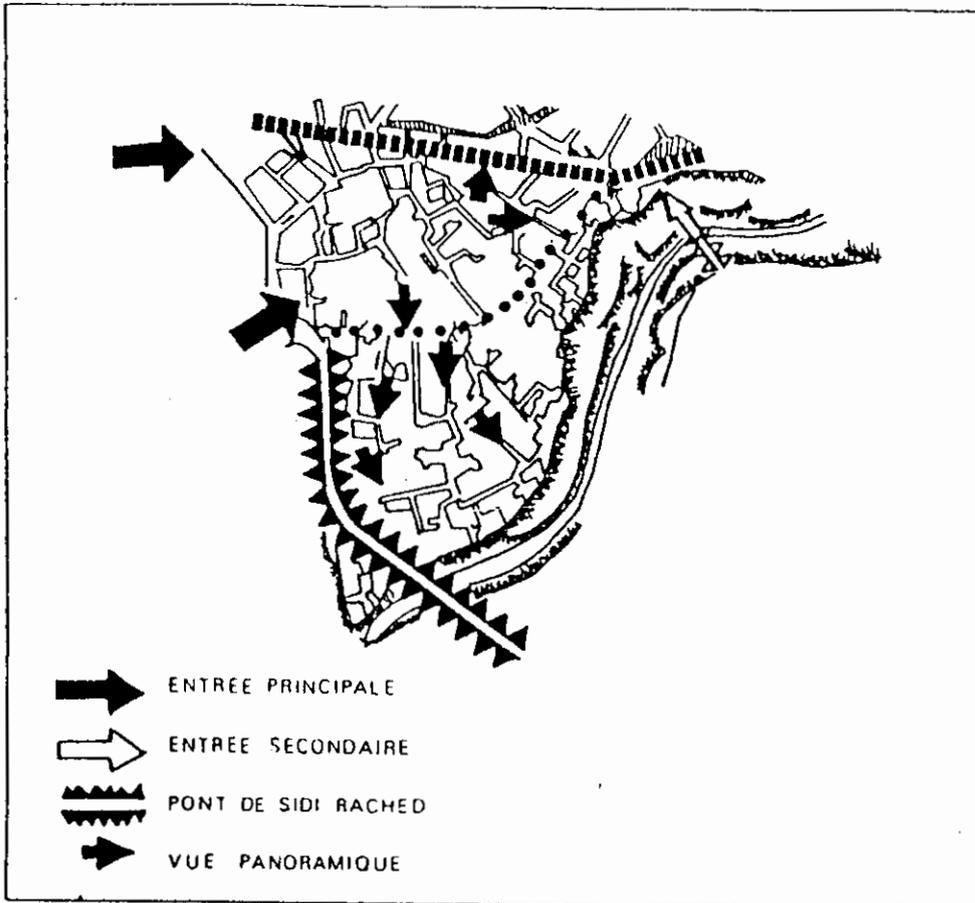
Fig(28) : Le mixage des circulations piétonnes et mécaniques



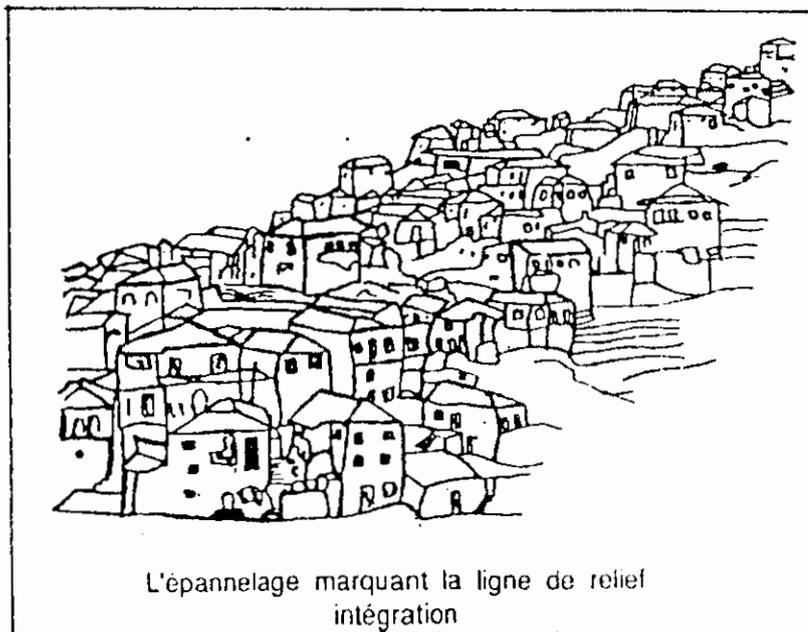
Fig(29) : Le principe d'organisation (de la trame bâtie).
 (Réf : ZUCHELLI ALBERTO. E.P.A.U. Vol.3 Alger, 1984)

Fig(30) : La relation spatiale entre les unités du bâti





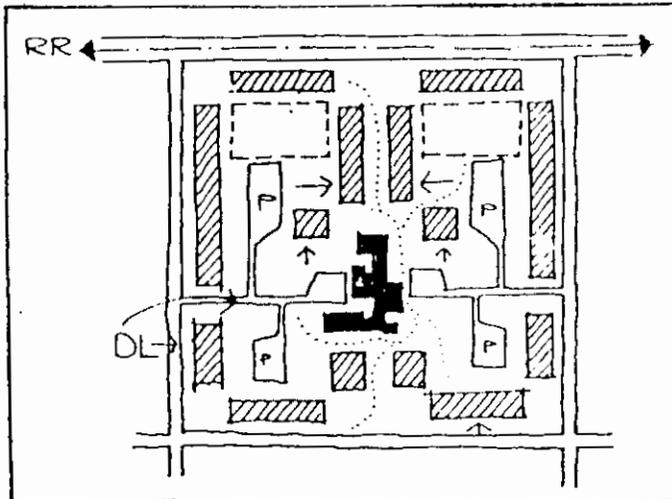
Fig(31) : L'adaptation de la trame au site tout en dégagant les
rues panoramiques.
(Réf : Ministère de l'Habitat Alger 1993)



L'épannelage marquant la ligne de relief
intégration

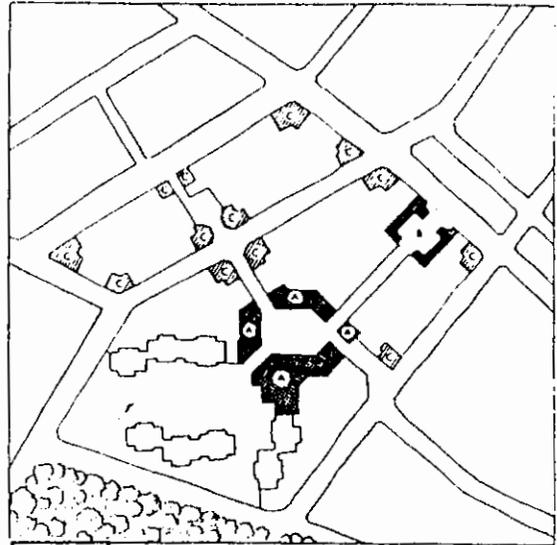
Fig(32) : L'adaptation des unités du bâti à la morphologie du site
(Réf : Ministère de l'Habitat Alger 1993)

Fig(33) : L'implantation centralisée des équipements d'accompagnement

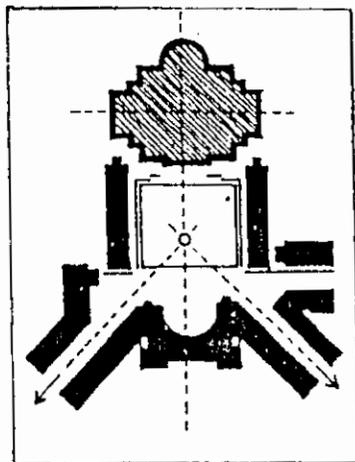


RR = ROUTE RESIDENTIELLE
 DL = DESSERTE LOCALE
 → = ACCES
 P = STATIONNEMENT
 = CHEMIN PIETONS
 ▨ HABITATIONS
 ■ EQUIPEMENTS

TYPES BATIS - Aux différents espaces publics correspond la diversité raisonnée des types bâtis. Edifices avec porche public (A), édifices avec passage couvert (B) et immeubles de coin (C) confortent les points forts du projet et font l'objet d'un traitement particulier.

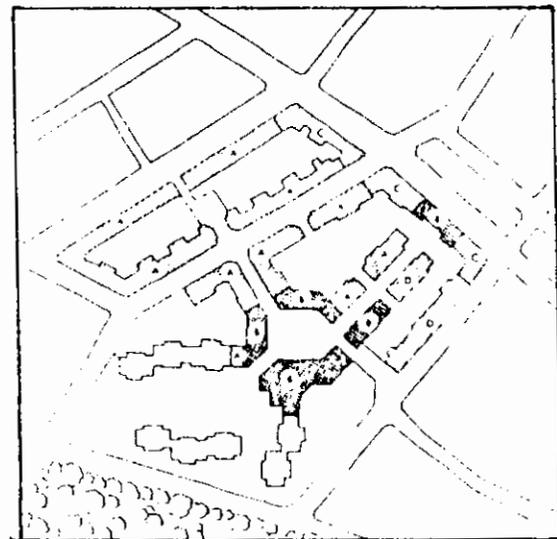


Fig(34) : Une conception des équipements hiérarchisée et diversifiée (Réf : Sefik Birkiye et Gilbert Busieau - Roubaix, 1982)



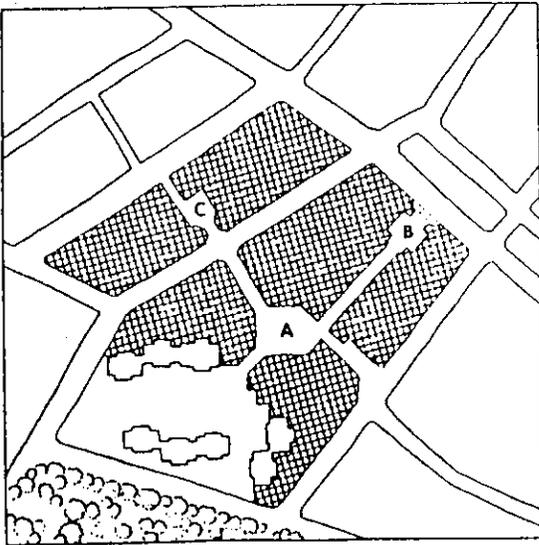
Fig(35) : Un espace urbain public central (une place)

COMPLÉMENTE FONCTIONNELLE - Les activités que la ségrégation fonctionnelle dispersait sur le territoire sont à nouveau réunies à l'habitat (A): équipements (B), commerces (C) et ateliers (D).

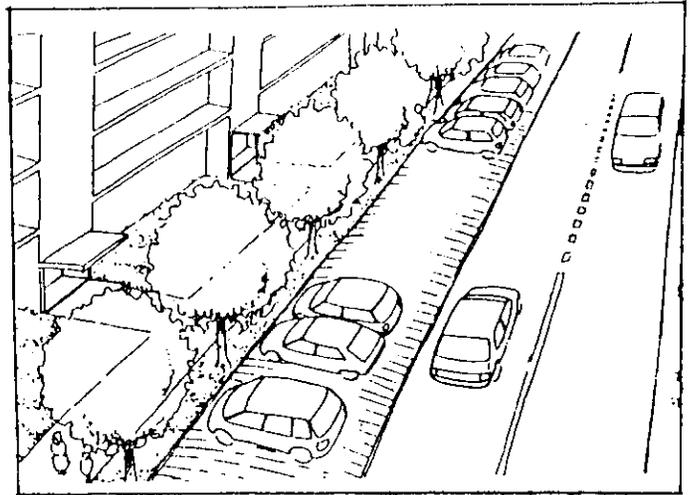


Fig(36) : Attribution aux espaces urbains publics des formes géométriques diversifiées. (Réf : Sefik Birkiye et Gilbert Busieau - Roubaix, 1982)

Fig(37) : La localisation judicieuse des espaces urbains collectifs
 (Réf : Sefik Birkiye et Gilbert Busieau - Roubaix, 1982)

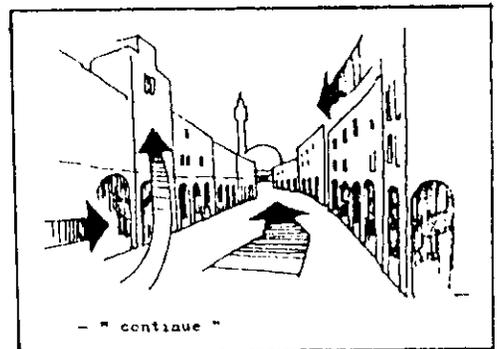
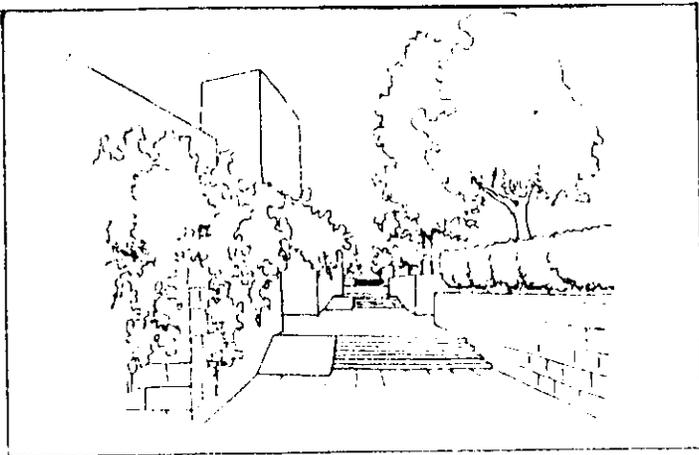


LES ESPACES PUBLICS - Aux intersections des rues piétonnes se situent le passage couvert (A), la place de l'Alma (B) et le Square (C).



Fig(38) : Création des espaces verts pour découper les espaces extérieurs béants en sous-espaces.
 (Réf : Ministère de l'Habitat. Alger, 1993)

Fig(39) : Intégration de la végétation sous ses formes les plus diversifiées
 (Réf : Ministère de l'Habitat. Alger, 1993)



Fig(40) : La conception des espaces urbains collectifs ayant un caractère d'urbanité.

- CONCLUSION -

Traiter des espaces urbains publics dans les grands ensembles résidentiels à Constantine s'est avéré plus que nécessaire. Au constat de la dégradation progressive qui devient leur première référence, tout au long de ce présent travail de recherche, nous avons constaté que cette détérioration s'illustre sur les plans :

* Spatial : Quantitativement, les espaces extérieurs libres occupent des centaines de mètres carrés non aménagés. La continuité du bâti est rompue. La répétitivité des blocs rectangulaires et leur dispersion sur un terrain vaste donnent une impression de monotonie.

* Social : Se manifestant par la présence d'une ambiance si peu chaleureuse, se traduisant sur le terrain par l'absence de rencontres et de communications entre les habitants.

* Fonctionnel : La nudité des espaces urbains publics et l'absence d'affectation à des usages spécifiques a conduit à des utilisations qui s'excluent mutuellement, en témoigne, les cas d'appropriations-privatisations des espaces urbains de proximité.

* Et de gestion : La puissance publique qui se doit d'assurer la sécurité, l'agrément, l'animation de ces espaces est, tout simplement absente.

Le calme illusoire qui semble régner aujourd'hui ne doit pas faire oublier que la dégradation continue, en gagnant lentement les centres villes qui se croyaient protégés. Nos sociétés ont une telle aptitude à s'habituer au pire qu'il est à craindre que les accès de « fièvres urbaines » et l'accroissement de l'inconfort urbain quotidien ne finissent par paraître normaux ou incontournables.

On pourrait croire que la Charte d'Athènes est seule responsable de la défaillance conceptuelle des grands ensembles et principalement des espaces urbains publics. Il semble qu'avec l'urbanisme progressiste des CIAM, la continuité du bâti est rompue et la notion même de « lieu » a disparu, remplacée par la notion d'« espace ».

Cependant, la théorie fonctionnaliste ne peut être tenue pour seule responsable de cet inconfort urbain qui caractérise nos cités contemporaines.

La création d'espaces urbains collectifs à supposer qu'ils soient bien conçus ne suffit pas, leur gestion est plus que déterminante pour leur survie.

En effet, les autorités locales, qui en ont la responsabilité, ne sont pas en mesure d'assumer cette fonction de gestion à cause de leur incapacité financière, du manque de personnels adéquats, du travail de façon cloisonnée des différents intervenants, et de l'absence de définition du rôle de chacun.

Comme défini dans le premier chapitre, l'espace urbain public est un lieu de rencontres et d'échanges, les groupes s'y côtoient et se mélangent entre eux. Mais il semble que l'espace ainsi défini n'existe pas dans les grands ensembles résidentiels à Constantine, en témoigne la cité du 20 Août 1955 que nous avons choisi et analysé comme cas d'étude, dans le troisième chapitre. L'analyse de cette cité nous a permis de faire ressortir des insuffisances d'ordre : spatial, social, fonctionnel et de gestion. Les espaces urbains publics se caractérisent principalement par leur nudité et leur manque de définition et de lisibilité.

Le faible indice de richesse comportementale dans ces espaces est révélateur d'un cadre de vie des plus déplorables.

Aujourd'hui, les conflits d'usages les plus fréquents ont lieu entre :

- L'automobile, devenue prioritaire.
- Les piétons, qui ont souvent du mal à se frayer un passage.
- Les commerces : qui occupent illicitement l'espace et essentiellement les trottoirs et même la chaussée.

Dans le but d'enrichir notre présent travail de recherche, nous avons, dans le troisième chapitre procédé par une étude comparative entre la cité du 20 Août 55 et un tissu ancien : Souika, dans la Médina de Constantine.

Cette analyse nous a permis de dégager quelques éléments de performance ayant concouru à la composition urbaine du tissu de la Médina de Constantine. Bien entendu, nous avons mis l'accent sur les espaces urbains collectifs.

Dans le quatrième chapitre, et en guise d'illustration, nous avons entrepris l'analyse de quelques exemples internationaux, qui pourraient constituer une source d'inspiration quant à d'éventuelles interventions sur l'espace urbain public dans les cités contemporaines.

De tout ce qui précède, nous avons tenter dans le cinquième chapitre, de dégager quelques principes de réorganisation et de réaménagement des grands ensembles et principalement les espaces urbains publics.

Loin de constituer une recette miracle, ces principes se présentent comme des modalités qui permettraient d'offrir aux citadins d'aujourd'hui un meilleur équilibre dans leur milieu naturel : la cité contemporaine ; et retrouver une qualité nouvelle de l'usage de l'espace urbain collectif qui permet une nouvelle dynamique sociale inspirée par le savoir-vivre d'une « convivialité citadine » ; condition principale d'une urbanité tant recherchée.

Ces principes pourraient être appliqués dans une large mesure, à tous les espaces urbains publics dans les grands ensembles à Constantine. Toutefois, leur opérationnalité nécessiterait évidemment une étude plus approfondie de chaque cas d'espèce.

L'énoncé des principes de « revitalisation » des espaces extérieurs publics dans les cités modernes, a permis de dégager quelques aspects essentiels, à savoir :

* **L'aspect structurel** : Qui renvoie à la localisation judicieuse des éléments ponctuels, c'est à dire, à leur qualité de « mise en scène », (les immeubles d'habitations, les monuments, les composants urbains, etc.) ; ainsi que les éléments directionnels et de liaisons, (le réseau de voirie, axes, noeuds, etc...). Ces éléments s'agencent selon un mode propre à chaque grand ensemble pour lui donner l'« ossature formelle ».

* **L'aspect morphologique** : Qui renvoie aux caractéristiques formelles, c'est à dire, à la qualité volumétrique des différentes composantes qui donnent au grand ensemble sa forme particulière en y induisant un certain mode de fonctionnement.

* **L'aspect social** : Qui renvoie à la conception d'espaces urbains collectifs où les groupes sociaux se rencontrent, se côtoient, et se mélangent entre eux. L'objectif principal consiste à retrouver une vie authentique et équilibrée, caractérisée par une ambiance chaleureuse, calme et sereine.

* **L'aspect fonctionnel** : Qui renvoie à la connaissance des usages et leurs multiples possibilités d'imbrication en prenant en considération leurs rythmes dans le temps et dans l'espace. Les usages sur un même lieu peuvent être complémentaires suivant les heures, les jours, et les saisons.

* **Gestion et maintenances des espaces urbains publics** : Les pratiques sociales qui se développent sur les espaces urbains collectifs posent aux responsables locaux, c'est à dire, les collectivités locales ; des problèmes de différentes natures. Ils devront alors intervenir de deux façons, à savoir ;

- Par des aménagements qui permettent de faciliter la coexistence entre les usages différents.

- Par l'action réglementaire ; se traduisant par des panneaux et une signalisation.

Ces interventions doivent être plutôt régulatrices, c'est à dire, qu'elle ne visent pas à supprimer les termes de ce qui peut devenir un conflit mais à le maintenir en deçà d'un seuil qu'ils jugent inacceptables.

Ces quelques aspects (structurel, morphologique, social, fonctionnel, gestionnaire), pourraient constituer le point de départ de toute démarche dont l'objectif serait la révision des approches actuelles en matière d'instrumentalisation, de gestion et de planification urbaine principalement le « PDAU » et le « POS » (voir annexe 1, p : 138). Ce n'est qu'à cette condition qu'on pourrait dépasser les approches quantitatives qui ont prévalu depuis les années soixante dix à nos jours.

Dans le but d'éviter une « fracture démocratique » le professionnel et l'élu doivent percevoir l'habitant comme susceptible de leur apporter un « plus » dans leur travail ; ce qui implique de leur part, une compréhension profonde des problèmes et une attitude résolument perspective. Aujourd'hui, le monde évolue et réclame autre chose que des lois qui ont la prétention de tout prévoir dans le détail, voir loin est indispensable, inventer de nouvelles règles est essentiel.

Désormais, la solution qui consiste à « raser » les cités modernes et repartir à zéro est à éviter, et ce, à cause des facteurs économiques, démographiques, et temporels qui restent déterminants dans le processus de production de l'habitat, surtout dans le contexte de crise que nous vivons actuellement en Algérie. Ces quartiers nouveaux qui naissent en périphérie de nos villes, représentent un investissement qui a coûté cher. Par conséquent, ils ne pourraient faire l'objet d'une démolition, même partielle. La seule alternative qui reste est l'intervention sur le cadre bâti existant.

C'est alors en grande partie de notre capacité à rendre les grands ensembles plus agréables que dépend la survie de nos cités gravement menacées. L'essentiel est de savoir décider en fonction de l'avenir et de permettre aux effets de nos décisions d'être réversibles. La souplesse, même limitée de l'emploi de l'espace urbain public, ainsi que la large participation du public qu'il faudra informer, éduquer et rendre capable d'admirer ou de critiquer ; deviennent les deux conditions essentiels au bonheur de vivre dans les espaces urbains publics de nos grands ensembles.

Le sujet que nous avons abordé tout au long de ce modeste travail de recherche ne peut trouver de solutions en l'état actuel. Les espaces urbains publics changent au gré des bouleversements sociaux, économiques, culturels et politiques.

L'important aujourd'hui, c'est l'étude attentive, sérieuse et approfondie des mécanismes et des lois qui régissent l'évolution des citadins dans leur espace social : l'espace urbain public. Pour ce faire, la conciliation des lieux et des usages doit rester l'objectif primordial. Aménager sans figer pourrait être le moyen à promouvoir.

GLOSSAIRE

- Ain = source.
- APC..... = Assemblée Populaire Communale
- Bey = Gouverneur de province, sous la régence turque.
- Bab..... = une porte.
- Casbah..... = une forteresse.
- Daira = circonscription administrative, correspondant à l'arrondissement.
- Derb..... = ruelle ouvrant par une porte sur une impasse et un groupement de maisons.
- Djamaâ..... = une mosquée.
- ECOTEC..... = Entreprise de Construction de Constantine
- ESTE..... = Entreprise Socialiste des Travaux de l'Est
- Foundouk..... = un hôtel.
- Hammam..... = un bain maure.
- Houmma..... = quartier.
- Ksar..... = un village fortifié des Oasis Sahariennes.
- Maghreb extrême = la partie ouest du grand Maghreb appelée aujourd'hui le Maroc.
- M'cide..... = une école.
- Médersa..... = une école.
- Médina..... = une ville ancienne.
- Oued..... = un cours d'eau.
- OPGI..... = Office de Promotion et de Gestion Immobilière
- Patio = cour intérieure.
- P.D.A.U..... = Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme.
- P.O.S..... = Plan d'Occupation de Sol.
- Qissariya..... = une halle de marché.
- R.A.D.P..... = République Algérienne Démocratique et Populaire.

Séguia..... = une rigole d'irrigation.

SONATIBA..... = Société Nationale de Travaux d'Industrialisation du Bâtiment

Skifa..... = chicane à l'entrée de la maison.

Souk..... = un marché.

Wilaya..... = une circonscription administrative, correspondant au
Département en France.

Zaouia..... = Institution religieuse (école de formation religieuse).

ZHUN..... = Zones d'Habitats Urbains Nouvelles

BIBLIOGRAPHIE

Livres et périodiques :

Alexander, Christopher – The timeless ways of building. Berkeley, California, Center of environmental structure, 1979.

Alexander, Christopher – De la synthèse de la forme, essai. Paris, éd. Dunod, 1971.

Antipas, Alexander – Espaces hors logements. Presses polytechniques romandes, éd. Georgi, 1981.

Architecture d'aujourd'hui – Typologie de l'habitat et morphologie urbaine. N° 174 – Juillet 1974 p. 18-49.

Arnheim, Rudolf – Dynamique de la forme architecturale, éd. Pierre Mardaga. Liège 1977.

Bailly, Antoine S. – L'organisation urbaine, théorie et modèle. Paris, éd. Centre de recherche d'urbanisme, 1975.

Bajard, Marcel – « Des traces à venir ». In : Architecture d'aujourd'hui N° 187 – Octobre 1976 p. 29-31.

Béguin, François – Arabisations : décor architectural et tracé urbain en Afrique du Nord 1830 – 1950. Paris, éd. Dunod, 1983.

Bénidir, Fatima – La revalorisation d'un tissu urbain ancien : La Médina de Constantine. Constantine, Février 1989.

Berardi, Roberto – « Espace et ville en pays d'Islam ». In : L'espace social de la ville arabe. Paris, éd. Maisonneuve et Larose, 1979 p. 99 – 120.

Besim, Hakim S. – Arabic-Islamic Cities : Building and planning principles. London, N. Y., Sidnez and Henley, K.P.I. Ltd, 1986.

Besim, Hakim S. – « The representation of traditional and contemporary islamic cities ». In : Journal of architectural education, vol. 36, N° 4, summer 1983, p. 22 – 28.

Boudon, Philippe – Pessac de le Corbusier. Paris, éd. Dunod, 1985.

Boune, Larry S. – Internal structure of the city. Reading on urban form, growth and policy. New York, éd. Oxford univ. Press, 1982.

Capel, Horacio – « L'image de la ville et le comportement spatial des citadins ». In : L'espace géographique N° 1, 1975, P. 73 - 80.

Castex, Jean – « L'architecture de la ville ». In : Les cahiers de la recherche architecturale N° 13. 1983 p. 18 – 25.

Castex, Jean – Panerai, Philippe – Structure de l'espace architectural. Paris, éd. Denoël/Gonthier 1979.

Castex, Jean – Depaule, Jean Charles - Panerai, Philippe – Formes urbaines de l'îlot à la barre. Paris, éd. Dunod, 1980.

Chemetov, Paul – Marrey, Bernard – Architectures : Paris 1848 - 1914. Paris, éd. Bordas, 1980.

Choay, Françoise – L'urbanisme : Utopies et réalités, une anthologie. Paris, éd. du Seuil, 1965.

Choay, Françoise – Le sens de la ville. Paris, éd. du Seuil, 1972.

Côté, Marc – L'Algérie ou l'espace retourné. Paris, éd. Flammarion 1988.

Deluz-Labruyere, Joëlle – Processus et formes d'urbanisation en Algérie : Thèse de doctorat de 3^{ème} cycle en géographie de l'aménagement, univ. de Lyon II, 1983.

Depaule, Jean Charles – « Vie quotidienne et espace habité au Machrek ». In : Espaces des autres : lectures anthropologiques d'architecture. p. 177 - 188. Paris, éd. de la Villette, 1987.

De Sablet, Michel – Des espaces urbains agréables à vivre (places, rues, squares et jardins). Paris, éd. Moniteur, 1988.

Deroche, Jean et Maria – « Centralité de banlieue ». In : Urbanisme N° 186 - 187, 1981. p. 72 - 78.

Devillers, Christian – « Le projet urbain en question : continuité et discontinuité ». In : La recherche en architecture : un bilan international. Juin 1984. p. 35- 44.

Devillers, Christian – Girard, E. – Noviant, P. – « Miramas, la Z.A.C. de couvent ». In : A.M.C. N° 47, Décembre 1978. P. 9 - 17.

Devillers, Christian – Chemetov, Paul – « La reconstruction d'une Z.U.P. européenne ». In : A.M.C. N° 54 - 55, 1981. P. 49 - 58.

Dhina, Amar – Cités musulmanes d'orient et d'occident. Alger, éd. de l'entreprise nationale du livre, 1986.

Djar, Souhila : Restructuration des grands ensembles résidentiels en Algérie. LAVAL. Septembre 1991.

Duplay, Claire & Michel – Méthode illustrée de création architecturale. Paris, éd. Moniteur, 1982.

Documents écrits par l'U.R.B.A Constantine 1982. - Travaux de la commission locale chargée de l'établissement d'un bilan de l'urbanisation et d'un plan d'action pour la ville.

Eckardt, Wolf Von - Pour une nouvelle civilisation urbaine : solution au malaise des villes. Paris, éd. France Empire, 1975.

Escalier, Robert - « Les espaces de vie citadine. » In : Citadins et espace urbain au Maroc. P. 47 - 84 E.R.A. 706, Tours & C.N.R.S., 1984.

Fascicule de recherche N° 16-17 - Petites villes et villes moyennes dans le monde arabe. Tome 2 E.R.A 706, Tours & C.N.R.S., 1986.

Guertin, Pierre S. - Cumbernauld : New Town. Analyse critique de la conception et la réalisation d'un nouvel environnement urbain. Thèse présentée à l'I.U.P., Paris, Août 1967.

Grandet, Denis - Architecture et urbanisme islamique. Alger, éd. O.P.U., 1988.

Jacob, Christian - « La représentation de l'espace, projet pour une réflexion théorique ». In : Espaces des autres ; lectures anthropologiques d'architecture. p. 197 - 222. Paris, éd. de la Villette, 1987.

Jacobs, Jane - The death and life of great american cities. New York, éd. Random house, 1961.

Kopp, Anatole - Architecture et mode de vie. Grenoble, éd. P.U. de Grenoble, 1979.

Krier, Robert - L'espace de la ville ; théorie et pratique. Bruxelles, éd. Archives d'architecture moderne, 1980.

Le Corbusier - La Charte d'Athènes. Paris, éd. Minuit, 1971.

Le Couedic, Daniel - « Points de vue sur l'espace ». In : Urbanisme N° 229, Février - Mars 1989. P. 46 - 53.

Lynch, Kevin - L'image de la cité. Paris, éd. Dunod, 1976.

Max, Alfred - « Contributions au projet d'une forme urbaine ». In : AA, N° 187, Octobre 1976. p. 7 - 9.

Merlin, Pierre - Les villes nouvelles, urbanisme régional et aménagement. Paris, éd. P.U.F., 1972.

Ministère de l'environnement et du cadre de vie - A la recherche de l'urbanité, savoir faire la ville, savoir vivre la ville - Biennale de Paris - 1^{ère} exposition internationale d'architecture. Paris, Academy éd. 1980.

Ministère de l'Équipement et du logement : Espaces publics. éd. la documentation Française. Paris 1992.

- Ministère de l'habitat** - Eléments de composition urbaine. E.N.A.G. éd. Alger 1994.
- Ministère de l'habitat** - Recommandations architecturales. E.N.A.G. éd. Alger 1993.
- Moore, Charles – Allen, Gerald** - L'architecture sensible : espace, échelle et forme. Traduction de Ph. Deshayes et D. Duke. Paris, éd. Dunod, 1981.
- Mouline, Saïd** - « La ville et la maison arabo-musulmane ». In : La ville et l'espace urbain. Bulletin économique et social du Maroc. N° 147-148. p. 1 - 13. Paris, éd. l'Harmattan, 1983.
- Msefer, Jouad** - Villes islamiques : cités d'hier et d'aujourd'hui. Conseil international de la langue Française. Tunis, imprimerie Laplume, 1984.
- Negroponte, Nicholas** - The architecture-machine : towards a more human environment. New York, M.I.T. Press, 1970.
- Norberg, Schulz, Christian** - Genius Loci. Paysage. Ambiance. Architecture. Ed. Pierre Mardaga. Milano, 1979.
- Norberg, Schulz, Christian** - The concept of dwelling : on the way to figurative architecture. New York, éd. Electra/Rizzoli, 1985.
- Ostrowski, Waclaw** - L'urbanisme contemporain. Des origines à la Charte d'Athènes. Paris, éd. Presse du centre de recherche d'urbanisme, 1968.
- Papageorgiou, Alexandre** - Intégration urbaine. Paris, éd. Vincent Fréal et Cie, 1971.
- Piganiol, Pierre** - Du nid à la cité. Ed. Dunod. Paris, 1970.
- Plan d'urbanisme directeur de Constantine** - A.P.W., U.R.B.A.C.O., 1982.
- Pierre Georges** - Géographie des villes. - Que Sais-je - N° 1325. Paris 1975.
- Polano, Sergio** - Barbieri, Umberto - « La Charte d'Athènes réalisée ou le silence de l'architecture ». In : A.A. N° 187, Octobre 1976 p. 2 - 6.
- Rapoport, Amos** - Pour une anthropologie de la maison. Paris, éd. Dunod, 1972.
- Rapoport, Amos** - Human aspects of urban form : towards a man-environment approach to urban form and design. New York, Pergamon Press, 1977.
- Raymond, André** - Grandes villes arabes à l'époque ottomane. Paris, éd. Sindbad, 1985.
- Rossi, Aldo** - The architecture of the city. New York, M.I.T. Press, 1982.
- Sari, Djillali** - « Restructuration des centres anciens en Algérie ». In : Villes et sociétés au Maghreb. Paris, éd. du C.N.R.S., 1974.
- Sitte, Camillo** - The art of building cities. New York, Reinhold publishing corporation, 1945.

Urbanisme – Aménagement du territoire, urbanisme et construction en Algérie. N° 73, un numéro spacial, 1961.

Urbanisme – Réhabilitation du premier grand ensemble édifié à Caen au cours des années 50. N° 184-185, 1981. p. 18 – 20.

Wieczorek, Daniel – Camillo Sitte et les débuts de l'urbanisme moderne. Liège, éd. Architecture + Recherche/Mardaga, 1981.

Zerdoumi Yamina – L'appropriation des espaces publics de proximité dans les grands ensembles à Constantine « la gestion en question » - Magister Architecture – Institut d'Architecture de Constantine – Université Mentourié – Constantine 1996.

Zucchelli, Alberto – Introduction à l'urbanisme opérationnel et à la composition urbaine. Volume 1/2/3/4. Alger, éd. O.P.U., 1983 – 1984.

Dictionnaires et encyclopédies :

Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement. Paris, éd. P.U.F., 1988.

Dictionnaire raisonné d'architecture et des sciences et arts qui s'y rattachent. Tome IV. Paris, éd. libr. De Firmin – Didot et Cie., 1880.

Encyclopaedia universalis. Tome 21. Paris, encyclopaedia universalis, 1989.

Grand dictionnaire encyclopédique Larousse. Paris, éd. Larousse, 1982.

Larousse universel. Paris, éd. Libr. Larousse, 1982.

Mémo Larousse encyclopédie. Paris, éd. Larousse 1990.

LISTE DES FIGURES

	Pages
Fig(1) : La place triangulaire.....	13
Fig(2) : Le croisement de deux rues.....	14
Fig(3) : Le croisement à quatre rues.....	14
Fig(4) : Le forum romain.....	20
Fig(5) : La cité atomisée par le zonage de la Charte d'Athènes.....	31
Fig(6) : La Médina de Constantine en 1837.....	38
Fig(7) : La structure urbaine des villes traditionnelles musulmanes.....	39
Fig(8) : Ruelles donnant sur une impasse et un groupe d habitations.....	39
Fig(9) : Schéma de la hiérarchie du réseau viaire.....	41
Fig(10) : La place de la Brèche (place du 1 ^{er} Novembre).....	46
Fig(11) : La place commandant Si El Haoues (place du Palais du Bey).....	46
Fig(12) : La percée de la Rue Larbi Ben M'Hidi (ex. J. Clémenceau).....	47
Fig(13) : La rue Mellah Slimane partageant Souika en deux parties.....	49
Fig(14) : Les 06 masses urbaines.....	53
Fig(15) : Souika : Un tissu ancien dans la Médina de Constantine.....	69
Fig(16) : Un système urbain.....	87
Fig(17) : Plan d'ensemble du nouveau quartier : Alma-Gare	90
Fig(18) : Plan de la Cour Haute	93
Fig(19) : Coupe reliant la rue du renouveau à la Cour Haute.....	93
Fig(20) : Principes d'aménagement du nouveau quartier.....	95
Fig(21) : Localisation du projet dans le grand ensemble.....	98
Fig(22) : Axonométrie du projet de micro-centre urbain.....	100
Fig(23) : Coupe sur l'ensemble du projet.....	101
Fig(24) : Plusieurs îlots denses, compacts et assez homogènes.....	112
Fig(25) : L'influence du site sur le maillage urbain.....	112
Fig(26) : L'influence de la structure urbaine des villes traditionnelles sur le maillage urbain.....	113
Fig(27) : Le réseau de voirie dans le grand ensemble.....	113
Fig(28) : Le mixage des circulations piétonnes et mécaniques.....	113

Fig(29) : Le principe d'organisation de la trame bâtie.....	113
Fig(30) : La relation spatiale entre les unités du bâti.....	113
Fig(31) : L'adaptation de la trame au site tout en dégagant les rues panoramiques.....	114
Fig(32) : L'adaptation des unités du bâti à la morphologie du site.....	114
Fig(33) : L'implantation centralisée des équipements d'accompagnement.....	115
Fig(34) : Une conception des équipements hiérarchisée et diversifiée.....	115
Fig(35) : Un espace urbain public central.....	115
Fig(36) : Attribution aux espaces urbains publics des formes géométriques diversifiées.....	115
Fig(37) : La localisation judicieuse des espaces urbains collectifs.....	116
Fig(38) : Création des espaces verts pour découper les espaces extérieurs béants en sous-espaces.....	116
Fig(39) : Intégration de la végétation sous ses formes les plus diversifiées.....	116
Fig(40) : La conception des espaces urbains collectifs ayant un caractère d'urbanité.....	116

LISTE DES PLANCHES

	Pages
PL(A) : La ville nouvelle : Chandigarh.....	28
PL(B) : La Médina de Constantine : Les tracés irréguliers de la voirie	41
PL(C) : Carte de repérage (Algérie du Nord) et situation géographique de Constantine	53
PL(D) : La cité du 20 Août 1955 à Constantine	66

LISTE DES TABLEAUX

	Pages
Tableau N° 1 : Quelques chiffres de la ville de Constantine.....	52
Tableau N° 2 : Etude comparative entre deux tissus urbains :	
- La cité du 20 Août 1955 à Constantine.....	70
- Souika (Médina de Constantine).....	70

LISTE DES PHOTOS

	Pages
Photo 1 : Les Champs-Élysées.....	10
Photo 2 : Vielle rue étroite du Caire en Égypte.....	13
Photo 3 : Place Saint-Pierre du Bernin en Italie.....	13
Photo 4 : Les jardins.....	15
Photo 5 : L'utilisation de la rue par les familles et certains commerces fait d'elle : un espace - mixte	42
Photo 6 : Place de la Brèche en 1942	45
Photo 7 : Place du palais du Bey en 1947 (place si Haoues)	45
Photo 8 : La réalisation d'aires de jeux en périphérie de la cité Ben Boulaid Mostapha à Constantine	59
Photo 9 : L'appropriation illicite de l'espace extérieur attenant au logement du rez-de-chaussée dans la cité Ziadia à Constantine.....	61
Photo 10 : L'appropriation illicite de l'espace extérieur attenant au logement du rez-de-chaussée dans la cité Ziadia à Constantine.....	61
Photo 11 : La rue reliant deux voies secondaires, dans la cité du 20 Août 1955	64
Photo 12 : L'accès principal d'une école donnant sur une voie de circulation automobile	64
Photo 13 : La cité du 20 Août : La nudité des espaces extérieurs accentue l'effet de vide autours des immeubles	67
Photo 14 : La cité du 20 Août : Un exemple vivant d'espaces extérieurs non-aménagés	67
Photo 15 : Le site de l'Alma-Gare en cours de construction	91
Photo 16 : La place de l'Alma (ex. Les Tilleuls)	92
Photo 17 : La Place Couverte	92
Photo 18 : La rue du Renouveau	94
Photo 19 : La Cour Haute	96
Photo 20 : Vue d'ensemble sur le micro-centre urbain	101
Photo 21 : La participation de la population dans l'amélioration du cadre de vie	103
Photo 22 : La réalisation d'un banc public par la population : une trace de création collective.....	104
Photo 23 : L'évolution des habitants dans leurs espaces urbains publics.....	106

- ANNEXE 1 -

QUELQUES DEFINITIONS DE TRAVAIL

* STRUCTURE – STRUCTURE URBAINE – STRUCTURATION DE L'ESPACE URBAIN :

Que l'on reprenne d'abord quelques définitions données par les dictionnaires :

- Larousse universel (1), concernant la structure en psychologie :

« c'est un ensemble organisé de formes qui d'après les gestaltists, serait perçu d'emblée avant que chaque détail soit isolé... ».

- L'encyclopédia universalis (2), concernant « Architecture et système » :

«... L'art de bâtir donne à considérer des ensembles organisés dont l'agencement paraît répondre à une nécessité objective, sinon naturelle (...) un édifice doit nécessairement satisfaire, en chacune de ses parties, à des principes de cohérence et d'équilibre, de résistance, de composition des forces, de stabilité, qui suffiraient à le définir comme un système fondé en tant que tel sur un réseau de relations « réelles » (...). Si le phénomène architectural a un sens, celui-ci ne doit pas être recherché au niveau des éléments... mais à celui du système lui-même. Les éléments n'ont pas par eux-mêmes de réalité, mais davantage de « signification »... Dans la mesure où elle conduit à substituer aux données descriptives les réalités de la pratique constructive, l'analyse structurale du phénomène architectural incite à distinguer entre l'instance de la forme et celle de la structure et à poser la question de leur articulation concrète autant que théorique. D'un côté, la structure, les principes, la réalité constructive (...) de l'autre, la forme, l'enveloppe, l'apparence donnée à l'éventail des relations possibles... » [Hubert DAMISCH].

En résumé, la structure ne peut être que cet ensemble de relations que tiennent des systèmes de formes entre-eux. Au niveau de l'urbain, la structure urbaine « est le mode de disposition des différentes parties d'une agglomération ou d'une ville reflétant l'organisation des diverses fonctions urbaines, qui s'est réalisée dans le temps à travers un processus déterminé de formation de l'espace et qui a assumé une configuration spatiale et du bâti particulière, ayant des caractères architecturaux spécifiques » (3). C'est ce qui fait tenir bon une forme.

Quant à la structuration de l'espace urbain, c'est « l'ensemble d'actions et de dispositions envisagées par les autorités compétentes, conjointement aux organes techniques, et formalisées dans des propositions de configuration spatiale et du bâti, visant la réalisation d'un modèle d'organisation urbaine, notamment par l'exécution d'éléments structurants de l'espace urbain...

Ces éléments structurants doivent être susceptibles de « préfigurer » l'aménagement voulu, d'orienter le développement souhaité et d'« encadrer » les interventions des différents agents d'urbanisation » (4).

* MODELE – MODELE DE STRUCTURATION URBAINE :

Selon Alberto ZUCCHIELLI (5), un modèle est « ce qui sert d'objet d'imitation ou pour reproduire quelque chose. L'élaboration d'un modèle présuppose un certain degré d'abstraction de la complexité du réel... La fonction du modèle est soit de décrire un état (modèle descriptif) soit de former, de construire l'hypothèse d'un changement d'état possible (modèle prédictif) ».

Un modèle de structuration urbaine est « une image schématisée du mode d'organisation, d'articulation spatiale et d'aménagement des diverses activités urbaines, de leurs espaces et réseaux connectifs correspondants » (6).

* REORGANISATION URBAINE – STRUCTURATION :

Une réorganisation urbaine est « l'ensemble d'opérations et de dispositions envisagées à court terme pour un territoire urbain et visant à améliorer les conditions d'organisation, d'utilisation et de fonctionnement de l'espace socio-physique urbain existant et ce, au niveau de l'habitat, des infrastructures, des activités et des équipements » (7).

Une structuration, quant à elle, est « l'ensemble des dispositions et des actions arrêtées pour transformer un espace urbain dans ses composante a-spatiales et spatiales, c'est-à-dire pour donner une organisation différente aux fonctions urbaines existantes ou en introduisant des fonctions nouvelles. Cet espace urbain est matérialisé dans une structure nouvelle de distribution et d'agencement des divers composants prévus pour l'aire urbaine d'intervention. Une politique de restructuration urbaine se devrait de répondre aux exigences de récupération et de meilleure utilisation de l'espace urbain. Objectif qui peut être poursuivi à travers la redéfinitions du cadre bâti-spatial et de sa configuration... » (8).

* BARRE – IMMEUBLE-BARRE :

Selon le grand dictionnaire encyclopédique Larousse (9), c'est une longue et étroite pièce..., rigide et droite. C'est un lingot de forme allongée. En urbanisme, c'est un mot emprunté pour désigner le bâtiment se développant à l'horizontale et à la verticale par la juxtaposition de plusieurs appartements semblables, déservis, dans la plupart du temps, par une coursive sur la façade ou un corridor à l'intérieur du bâtiment. Ce dernier, de forme rectangulaire, a une largeur fixe et une hauteur avec une longueur pouvant se développer indéfiniment ; c'est la forme d'une barre. Dans le texte de la présente recherche, ce même bâtiment sera désigné sous le nom d'immeuble-barre.

* URBANITE :

(définition donnée à la Biennale de Paris en 1980, sous le thème « A la recherche de l'urbanité ; savoir faire la ville, savoir vivre la ville »).

Origine du terme : Au moyen âge « urbanité » signifie « gouvernement d'une ville », ultérieurement « qui a un caractère urbain ». Progressivement vers l'époque moderne, le terme signifiera « agrément, obligeance, serviabilité, civilité où entre beaucoup d'affabilité, de savoir vivre et d'usage du monde ». (« le respect d'autrui et de soi-même s'appelle à juste titre de l'urbanité » - Giraudoux).

Un nouvel usage apparaît vers 1980 : Il veut désigner un ensemble de qualité de l'organisation ou de création urbaine développées en réaction contre les ravages dues aux pratiques courantes de l'urbanisme du « mouvement moderne » (massivement appliquées durant les années 50, 60 et 70) et contre les déviations technocratiques issues de la « Charte d'Athènes » (1933) ou de diverses doctrines fonctionnalistes qui privilégient les dimensions mécanistes, quantitatives et matérialistes des villes et suscitent par divers « zonages » la ségrégation des hommes, la fragmentation abusive des espaces et du temps. C'est pour se démarquer de ces procédures de l'urbanisme dit « moderne » (qui ont engendrée une véritable aliénation urbaine et suscité la perte d'identité de la cité) que l'usage nouveau du terme « urbanité » est proposé en alternative pour désigner une qualité nouvelle de l'usage et de l'aménagement des villes et de leurs potentialités architecturales et humaines. Ce nouveau sens du mot fait volontairement référence à sa double signification (voir ci-dessus) originelle et moderne. (« L'urbanité, c'est le savoir faire la ville et le savoir vivre en ville » : thème de l'exposition de la « Biennale de Paris » en 1980).

Cette double connotation tend à associer des références à la tradition et au savoir-faire de « l'art urbain » et à de nouvelles dynamiques sociales inspirées par le savoir-vivre d'une « convivialité » citadine. L'urbanité procède d'une civilité, d'une affabilité à l'égard de la ville existante qu'elle ne cherche pas à évincer mais au contraire à valoriser, à associer à ses démarches. L'urbanité peut consister à réhabiliter ou enrichir un vocabulaire architectural basé sur un héritage communautaire (par exemple, la composition urbaine faite de variations sur les thèmes des rues et des places).

* TISSU URBAIN :

(définition donnée par le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement).(10).

« Expression métaphorique assimilant les cellules construites et les vides d'un milieu urbain à l'entrelacement des fils d'un textile.

On peut appeler tissu urbain l'ensemble des éléments du cadre urbain qui constituent un tout homogène. Le tissu urbain est l'expression physique de la forme.

Il est constitué par l'ensemble des éléments physiques qui contribuent à celle-ci, le site, le réseau viaire, la division parcellaire, le rapport entre les espaces bâtis et non bâtis, la dimension, la forme et le style des bâtiments et par les rapports qui relient ces éléments.

Bien que cette expression assez vague soit utilisée de diverses façons, on peut définir un tissu urbain homogène comme l'apparence physique d'une portion de la ville où les éléments précédents ont des caractéristiques peu différentes. On parlera ainsi du tissu médiéval ou du tissu haussmannien de nombreux quartiers de Paris de la seconde moitié du 19^{ème} siècle, ou de tissu géorgien à Londres.

Le concept de tissu urbain est très lié à ceux de la typologie des bâtiments (dimension, style, etc...) et surtout de morphologie urbaine (analyse des structures spatiales). Il est également lié à la perception par les habitants des caractéristiques physiques du cadre urbain (...).

La notion de tissu urbain est (...) à la fois statique (état des formes urbaines à un moment donné) et dynamique (porteuse de possibilités d'évolution de ces formes urbaines) ».

* MAILLAGE – MAILLAGE URBAIN :

Selon le grand dictionnaire encyclopédique Larousse (11), le maillage est « l'action de former un réseau, de disposer une grille qui recouvre, enserre, etc... ».

Quant à l'expression « maillage urbain », on reprend la définition donnée par Claire et Michel DUPLAY dans leur ouvrage « méthode illustrée de création architecturale » (12) et qui est la suivante.

« Le maillage urbain, toujours présent dans l'histoire de l'urbanisation, est une **virtualité structurelle** : puisque la ville (sauf exception) se réalise progressivement, le maillage est la forme que prendront les espaces en creux linéaires, ou les réseaux en liaison au fur et à mesure de la constitution des îlots.

Le maillage est le support géométrique du système urbain comme la parcellaire et la trame de construction sont, à des niveaux différents, les supports géométriques du système architectural.

Lorsque plusieurs systèmes sont superposés dans un tissu, les maillages se recouvrent ou s'imbriquent. Lorsque la ville comprend plusieurs tissus, elle se trouve structurée par plusieurs maillages combinés ou éventuellement organisés par un « grand maillage » ».

* VILLE NOUVELLE :

(définition donnée par le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement) (13).

« Ville planifiée dont la création a été décidée par voie administrative, en général dans le cadre d'une politique d'aménagement régional.

En fait, l'expression de ville nouvelle recouvre des réalités diverses (...). Parmi les villes nouvelles contemporaines, on peut distinguer :

- Les villes nouvelles implantées hors des régions urbanisées, à des fins industrielles (U.R.S.S.), d'équilibre du réseau urbain (Hongrie), sur des ressources minières (company Towns du Canada) ; en France, Mourenx (gaz de Lacq) en est le seul exemple, de taille modeste.

- Les nouvelles capitales implantées à l'écart des grandes agglomérations pour des raisons de politiques intérieures, de stratégie défensive, pour favoriser le développement de régions pionnières ou pour plusieurs de ces raisons : Washington (fin du XVIII^{ème}), Camberra (année 1920), puis Brasilia, Islamabad Abuja (Nigeria), etc..., en sont les exemples les plus connus.

- Les villes nouvelles situées dans l'environnement d'une métropole, sans continuité, dans le souci de décongestionner et de structurer la région urbaine à une échelle plus

vaste que celle de l'agglomération de base : les New Towns autour de Londres, l'Isle-d'Abeau à l'est de Lyon correspondent à ces caractéristiques.

- Les villes nouvelles situées en continuité spatiale avec une grande agglomération destinées à orienter et à structurer le développement des banlieues, sans volonté d'indépendance entre la ville nouvelle et la ville mère. On parle d'ailleurs plutôt de simples quartiers nouveaux autour des grandes villes Suédoises ou Néerlandaises, même si leur échelle est comparable à celle des New Towns. Les villes nouvelles de la région de Paris (...) sont aussi conçues comme des prolongements de la banlieue (...).

La taille des villes nouvelles peut être très variable : de quelques milliers d'habitants (...) à plus d'un million pour certaines nouvelles capitales (...).

Le plus souvent, l'aménagement des villes nouvelles obéit à un zonage strict et à une division des secteurs résidentiels en unités de voisinage (Grande Bretagne), quartiers (Suède), microrayons (U.R.S.S.) ayant leur propre centre et leurs propres équipements (...) ».

* CONTENU DES INSTRUMENTS D'AMENAGEMENT EN ALGERIE :

Le cadre général d'élaboration, dans lequel la règle de jeu doit s'inscrire, est défini par les dispositions législatives et réglementaires fixées en la matière. Il est précisé, pour le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) et pour le Plan d'Occupation de Sol (POS) (14), Loi N° 90.29 du 01/12/1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme.

- Cas d'un PDAU :

Le contenu d'un PDAU porte essentiellement sur un règlement et des documents graphiques concernant entre autres éléments :

- un diagnostic de la commune
- des scénarios de développement
- un plan d'aménagement et d'urbanisme pour différents horizons temporels (court terme - moyen terme et long terme).

- Cas d'un POS :

Le contenu d'un POS porte essentiellement sur un règlement et sur des documents graphiques dont :

- un plan de situation par secteur
- un plan de l'état de fait
- un plan d'aménagement général
- un plan de composition urbaine

NOTES : DEFINITIONS DE TRAVAIL

- (1) Larousse universel. Paris, éd. Libr. Larousse, 1982. Tome 2, p. 674
- (2) Encyclopaedia universalis. Paris, éd. Encyclopaedia Universalis, 1989. « architecture et système » Tome 21, p. 676.677
- (3) Zucchelli, Alberto – Introduction à l'urbanisme opérationnel et à la composition urbaine. Alger, O.P.U., 1983-84. Tome 2, p. 62
- (4) Zucchelli, Alberto. Op. Cit. Tome 2, p. 62
- (5) Zucchelli, Alberto. Op. Cit. Tome 2, p. 45
- (6) Zucchelli, Alberto. Op. Cit. Tome 2, p. 46
- (7) Zucchelli, Alberto. Op. Cit. Tome 2, p. 50
- (8) Zucchelli, Alberto. Op. Cit. Tome 2, p. 61
- (9) Grand dictionnaire encyclopédique Larousse. Paris, éd. Libr. Larousse, 1982. Tome 1, p. 1063
- (10) Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement. Paris, éd. P.U.F, 1988. p. 665-666
- (11) Grand dictionnaire encyclopédique Larousse. Paris, éd. Libr. Larousse, 1982. Tome 6, p. 65-47
- (12) Duplay, Claire et Michel – Méthode illustrée de création architecturale. Paris, éd. Moniteur, 1982 p. 247
- (13) Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement. Paris, éd. P.U.F, 1988. p. 709-712
- (14) Ministère de l'habitat : Elément de composition urbaine, Enag. / Edition. Alger 1991, p. 83.86.

- ANNEXE 2 -

QUELQUES ARTICLES DE JOURNAUX

De notre bureau :
AMARABBAS

PAS de cinéma. Pas de théâtre. Pas de piscine. Pas de discothèque. Pas d'aire de jeux. Pas de bibliothèque. Pas de centre culturel. Pas de Maison de la culture... «*Il n'y a rien, ici, qui suscite l'intérêt*», clamera, avec rage Khaled dont la veste en cuir et l'arrière du pantalon se sont usés sur tous les murs de la ville. «*Je ne sais pas ce qui me retient ici et qui m'empêche d'aller me faire voir, ailleurs. ?*».

Article 1: Quotidien Algérien LIBERTE du 30/10/99

CONSTRUCTIONS ILLICITES DANS LA CITÉ LES SOURCES

Les habitants se mobilisent

Regroupés en association, ils poursuivront leur action jusqu'à satisfaction de leurs revendications.

LES habitants de la cité les Sources sont plus que jamais décidés à continuer leurs démarches pour faire restituer leurs biens.

Au nom de leur association, ils déposeront plainte au cours de cette semaine contre l'ex-DEC et l'ex-chef de daïra de Bir Mourad Raïs pour faux et usage de faux et détournement de biens publics. Les membres de l'Association de protection de la cité les Sources (APCS) ont pu découvrir, en effet, que ces ex-responsables locaux ont utilisé de faux P-V. Ils avouent avoir, en leur possession, toutes les preuves nécessaires justifiant leur accusation. Il s'agit, pour rappel, d'un litige qui oppose l'APCS aux ex-autorités locales et un spéculateur, lesquels ont squatté des ter-

rains estimés à 2 004 m2 appartenant à la cité (lire notre édition n° 2136, dossier: *Alger, la mafia du foncier fait sa loi*).

Réunis, jeudi dernier en assemblée générale, les habitants de la cité ont voté et rendu publique une motion dans laquelle ils dénoncent l'apathie de l'actuel P/APC et du wali délégué de Bir Mourad Raïs. Sollicités à maintes reprises, ces derniers n'ont pas pu intervenir pour arrêter les travaux de construction d'un "immeuble", engagés par un particulier sur un terrain de 600 m2 dans l'enceinte même de la cité.

Les responsables de l'association sont catégoriques: «*Les autorités locales sont faussaires ou complices*», car, expliquent-ils, outre le maire qui a manifesté une certaine carence à ce propos, le wali délégué n'est, lui aussi, guère préoccupé par cette affaire, pourtant, il est en mesure de se substituer au P/APC, conformément à la loi, si le premier magistrat de la commune s'avère incompétent ou incapable de prendre les décisions qui s'imposent. Dans leur document, les habitants des 400 loge-

ments rappellent les démarches entreprises par l'APCS auprès du ministre gouverneur, du wali délégué, du P/APC qui se sont avérées vaines, puisque l'immeuble en question continue de plus en plus à prendre forme.

A propos du permis de construire obtenu, selon les membres de l'APCS, d'une manière «*douteuse*», il est mentionné villa R+2. En revanche, ce serait un véritable bâtiment qui viendrait s'ajouter dans la cité si les travaux du chantier ne sont pas stoppés.

Ainsi, ni les quatre décisions d'arrêt des travaux ni les lois de la République n'ont pu dissuader l'initiateur de ce projet. L'autre action que mèneront les adhérents de l'association est en direction de la police de l'urbanisme qui a pris ses fonctions récemment. Ils interpellent cette institution. Si cette dernière ne se manifeste pas, les habitants menacent de s'opposer avec énergie aux travaux de ce chantier, quitte à utiliser la force. D'autres manifestations et actions de protestation ne sont également pas écartées.

BADREDDINE K.

Article 2: Quotidien Algérien LIBERTE du 30/10/99

LOGEMENT SOCIAL

Déliquescence aux portes de Constantine

Visiblement, les 700 bénéficiaires des logements sociaux ne sont pas au bout de leurs peines. Après un suspens de plus d'une année et des rebondissements dans le dossier des 700 logements, avec au bout l'éviction de l'ex-maire, les heureux lauréats découvrent des cités... «pauvres» en tout...

CONSTANTINE
DE NOTRE BUREAU

En effet, de nouvelles cités, comme les 246 logements d'El Gamas ou encore les «tours» de Bekira, constituent des preuves probantes de la situation désastreuse qui y prévaut.

Pourtant récemment attribuée (2 octobre 1999), une bonne partie de la cité des 246 logements d'El Gamas est franchement «inhabitable» tant il est vrai que les moyens d'accompagnement fondamentaux sont quasi inexistantes.

Entre quatre murs d'un logement dépourvu d'électricité, d'eau et de gaz, l'enthousiasme et l'euphorie des bénéficiaires sont tombés d'un coup, cédant la place à la perplexité et au désenchantement. Comment concevoir, à deux mois de l'an 2000, d'attribuer des loge-

ments à l'état brut ?

Concernant le problème de l'électricité notamment, l'on relève une gestion «superficielle» de la Sonelgaz qui prend, a priori, les choses à la légère et ce, malgré les revendications des locataires de ladite cité.

Même constat pour l'eau ! Les rares locataires qui ont été contraints de s'installer et d'occuper les lieux — bien que «camper» soit plus approprié — doivent faire quotidiennement la corvée d'eau.

A ce titre, l'EPECO semble éprouver de sérieuses difficultés à réparer la conduite principale truffée de fuites. Une réparation qui s'éternise et indispose énormément les locataires de la cité des 246 logements d'El Gamas !

Quant au gaz, c'est une

autre paire de manches... Ainsi, au sein de la commune de Constantine, des habitants vivent encore à l'âge de la pierre : sans eau, sans électricité et sans gaz ! Etant par ailleurs d'un accès difficile, eu égard parfois à un transport capricieux, les habitants d'El Gamas ont, à maintes reprises, interpellé les services communaux en vue de créer une déviation du côté de l'autoroute reliant les communes du Khroub et de Constantine.

A l'opposé d'El Gamas, l'on citera également le cas du site de Bekira où les locataires des tours souffrent du problème du gaz et de l'électricité. Ajoutez à cela un semblant de «sentier» crevassé qui fait office de route et de mare boueuse en temps de pluie.

Au demeurant, les habitants de Bekira évoluent dans un cadre de vie dégradant.

Lors d'une récente visite effectuée par le premier magistrat de la wilaya de Constantine à la commune de Hamma Bouziane, en vue de s'enquérir de la situation du logement social, le wali n'a pas caché son indignation en constatant l'état dans lequel

les logements sont livrés à leurs bénéficiaires. C'est-à-dire sans rien ! Il avait certes sommé les responsables concernés de remédier à ces carences multiples, mais pour l'heure, rien de concret n'a été entrepris.

Cela dit, toutes ces imperfections n'ont pas empêché l'OPGI d'encaisser le loyer pour des logements, pour la plupart inhabités faute de moyens d'accompagnement.

A ce titre, l'on citera l'exemple de la cité des 246 logements d'El Gamas où les loyers sont de l'ordre de 2 000 DA par mois.

Aujourd'hui, les «heureux» bénéficiaires des 700 logements sociaux, dont certains sont répartis au niveau du Khroub, de Ain Smara ou de Ibn Ziad, sont fort mécontents et déçus par leurs appartements, qui ne comptent, faut-il le souligner, que les murs.

M. le wali sait-il qu'aux portes de Constantine, censée être la capitale de l'Est, des cités flambant neuves sont dénuées du «confort» le plus élémentaire ? Que les habitants se chauffent encore, hélas, au gaz butane et ce, pendant des années ?

LYUMA B.

Article 3 : Quotidien Algérien EL WATAN du 10/09/99 - Entretien avec Mr. Chérif RAHMANI - Gouverneur d'Alger

Il serait intéressant de connaître votre avis sur le Code communal, dont certains élus, mais également des partis politiques, demandent la révision.

Je crois que c'est une fausse solution. Changer les textes à chaque fois que se posent des problèmes n'est pas, à mon sens, la solution qui convient. Si je devais résumer, à ma manière, le problème des collectivités, je dirais et je m'enorgueille : les collectivités locales, c'est aujourd'hui, hélas, un peu plus de déficit et un peu moins de savoir-faire. C'est peut-être injuste envers beaucoup de communes, c'est malheureusement la triste réalité. Il y a aujourd'hui plusieurs centaines de communes qui sont déficitaires, alors qu'en 1980, il y en avait à peine une cinquantaine. Le grand dérapage a commencé à la fin des années 80, plus précisément en 1989. On a laissé courir. Ce secteur a besoin d'une véritable mue, d'un souffle, d'une révolution pour requalifier le « métier » et le savoir-faire communal. Il faut recruter et former des ingénieurs en éclairage public, en traitement des déchets urbains, des ingénieurs spécialisés en informatique communale, des techniciens en transport public... Bref, toutes ces compétences et ces gestionnaires qui dessinent le futur collectif de la ville. En un mot, la réforme du Code communal, si elle devait être entreprise, doit s'appuyer sur une sérieuse requalification de l'encadrement humain. C'est le gage le plus sûr pour prendre option pour le prochain siècle.

Article 4 : Quotidien Algérien EL WATAN du 17/03/99

Un jardin public disparaît

A partir de son bureau, le wali de Mostaganem peut à satiété admirer la baie de la Salamandre. Comme il peut, et là le spectacle est moins réjouissant, suivre la frénésie des travaux qui ont pour cadre ce qui reste de beau et superbe jardin public qui égayait le panorama de l'entrée de la ville. En effet, pas moins de cinq villas avec les inévitables entrepôts du rez-de-chaussée, sont en train de monter à grande vitesse dans l'indifférence la plus totale et surtout au mépris de toute règle de l'environnement. Les quelques bancs rescapés servent à consoler les quelques clients échoués entre les mains des diseuses de bonne aventure, qui, elles, s'en foutent royalement des chantiers et des clochards, buveurs de «parfums» de bas étages, écumant les lieux.

La fontaine romaine disparaît

Deux mille ans d'histoire, c'est ce que racontait à chaque fois qu'on la visitait Ain Yassine mieux connue par les Bônois sous le nom de fontaine romaine, sise aux Caroubiers.

Un site archéologique et un coin millénaire situé sur les hauteurs de la vieille ville de Annaba à quelques dizaines de mètres de La Casbah. Un site que les Numides, les Espagnols, les Turcs et les Français avaient préservé et même entretenu.

Cette fontaine véritablement romaine avait gardé intactes quelques-unes de ses mosaïques que les Annabis et autres étrangers avaient tout le loisir d'admirer.

Elle avait vu passer plusieurs civilisations et avait permis au XV^e siècle aux occupants espagnols de Bouna assiégés par Kheir-Eddine et Hamda

Ben Hassane de ne pas manquer d'eau. C'est quelque part sous les dalles du chemin romain qu'on empruntait pour s'y rendre et s'abreuver que Don Alvar Gomez, le gouverneur espagnol de Bouna avait enfoui en 1540 douze mille ducats d'or avant d'être arrêté par ses propres officiers. Malgré de nombreuses recherches, ce trésor ne fut jamais retrouvé.

Mais voilà qu'en 1999, pour construire un grand mur de soutènement de sa villa, un inculte, qu'on dit être influent (encore un à Annaba) l'a ensevelie sous des tonnes de gravats. Il n'y a plus de fontaine romaine ni de Ain Yassine qui faisait la fierté des Bônois. Même pas ce petit coin ombragé où viennent se cacher et s'échanger des promesses les jeunes amoureux. Encore une fois, le patrimoine historique et culturel de la ville est saccagé dans une totale impunité.

A. DJABALI

Article 5 : Quotidien Algérien EL WATAN du 23/10/99 - 10/09/99
10/09/99

L'APC de Chlef massacre les arbres

Faisant fi des récentes instructions du chef du gouvernement relatives à la réhabilitation et la préservation des espaces verts, les services de l'APC de Chlef ont procédé mardi dernier à «l'abattage» des arbres se trouvant au niveau d'un lieu public situé tout près du carrefour routier de Hay El Houria. On peut facilement imaginer comment a pu être accueillie cette action destructrice au sein de la population locale. Au lieu et place de cet espace, on prévoit ni plus ni moins que d'y aménager une aire de stationnement pour les transporteurs publics dans le but, dit-on, de désengorger le centre ville.

Aux dernières nouvelles, nous apprenons que suite à l'intervention d'une commission de l'APW, décision a été prise de geler les travaux en attendant qu'une commission spécialisée se prononce sur l'utilité ou non de ce projet. Affaire à suivre...

De grandes cités autour d'Alger sont en train de devenir des ghettos. Avez-vous un programme pour elles ?

Vous avez devancé ma réponse en parlant de ville nouvelle. En fait, Bab Ezzouar, Aïn Naâdja sont des villes nouvelles qui ne disent pas leur nom. Mais il s'agit de villes nouvelles mal conçues et partant mal réalisées. Si vous prenez le projet de la ville nouvelle de Mahelma Sidi Abdellah, vous constaterez que nous avons évité de l'implanter sur des terres agricoles.

Nous sommes sur le piémont, et d'un. De deux, nous

nous sommes préoccupés de donner une identité à cette ville. Nous avons voulu qu'elle soit universitaire, orientée sur la recherche et la production pharmaceutique et la médecine. Mais les cités-dortoirs qui ceinturent Alger...

J'étais en train de vous dire que la ville intégrée de Sidi Abdellah, ce n'est pas une chimère. J'en arrive à ces cités-dortoirs, objet de votre question. Il faut savoir que Bab Ezzouar, par exemple, c'est 150 000 habitants.

C'est l'équivalent de toute une wilaya, c'est une ville dans la ville. Aïn Naâdja, c'est aussi une ville dans la ville, idem pour les deux cités Garidi (I et II). Nous subissons là les conséquences d'un style de construction et d'habitat des années 60, 70 et 80, duquel on s'est détourné ailleurs, mais auquel on continue à se conformer ici. Cela n'est plus tolérable. Maintenant, nous avons une charte de l'habitat qui énonce qu'il faut construire algérien; avec *sqifa*, *qous*, *ouastdar*, avec l'arrondi, suivant un modèle algérien, avec le génie algérien.

Mais construire le logement n'est pas suffisant, il faut y ajouter les équipements qui

vont avec.

Pour les cités que vous appelez cités-dortoirs, nous avons élaboré un programme dont l'intitulé est déjà une explication du contenu, «Programme économique et social de quartier». Pour la première fois, en Algérie, nous avons créé une direction qui a la même dénomination que ce programme. Elle emploie des jeunes que nous avons envoyés se recycler à Marseille et à Lyon, deux grandes villes françaises qui souffrent énormément des problèmes des cités-dortoirs (Villeurbanne à Lyon, quartiers Nord à Marseille).

Le programme de travail de ces équipes de jeunes repose sur trois axes : Réhabiliter le bâti, c'est ce que nous avons commencé à faire à Garidi II, avec des travaux d'étanchéité, de réfection à l'intérieur des bâtiments et des actions de réhabilitation pour casser la monotonie des cités en U et en barre.

Il s'agit ensuite de réhabiliter l'urbain proprement dit. Une cité a besoin d'une place centrale conviviale où se rencontreraient les résidents, de passages piétonniers, d'une entrée solennelle. Une cité, il faut l'«accrocher» à la ville, donc créer un continuum urbain entre elle et la ville, ce ne doit pas être un morceau de ville jeté au hasard de l'urbanisation.

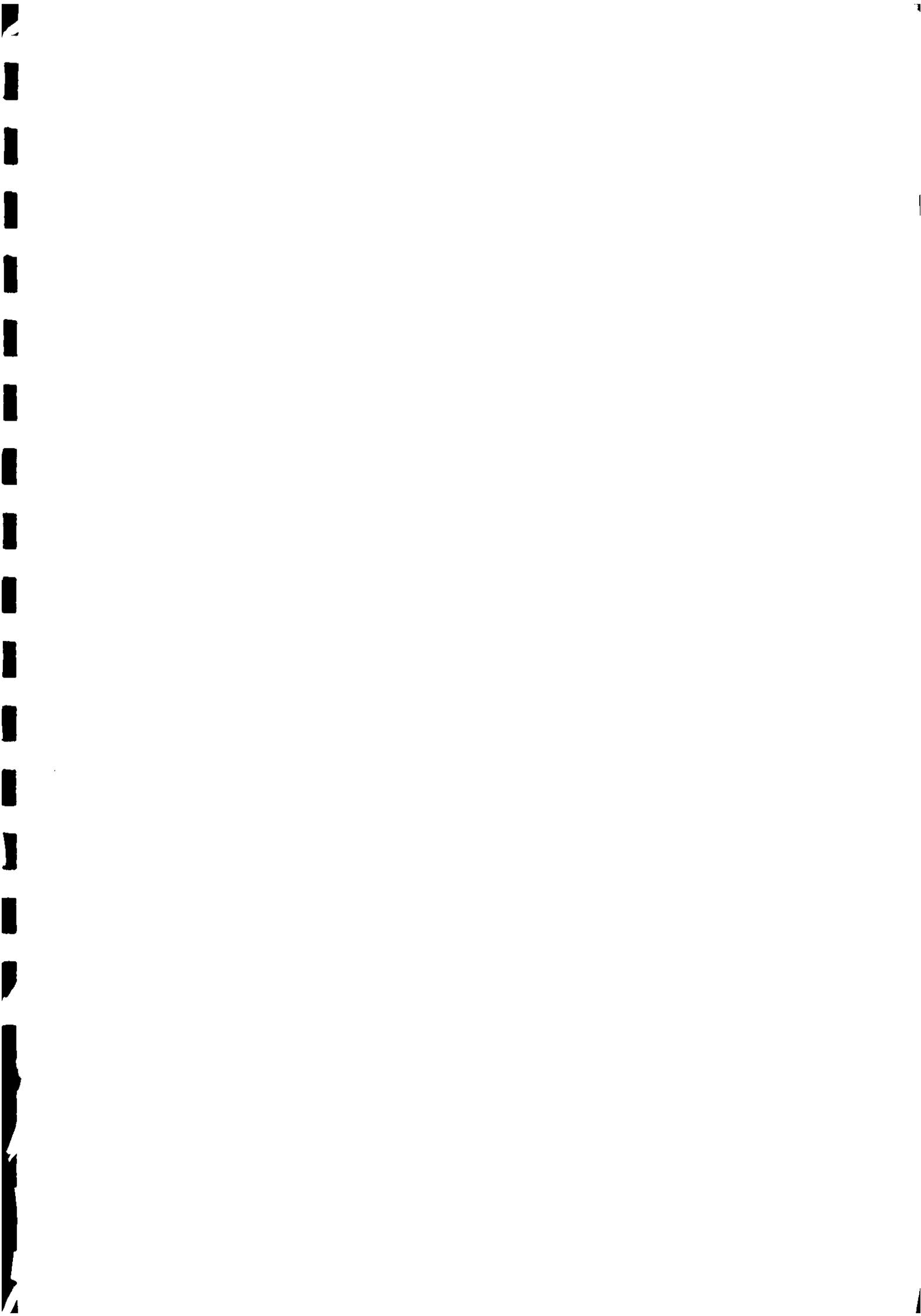
Est-ce une simple opération-pilote, ce réaménagement de la cité Garidi II ?

Il faut éviter de se disperser, sinon ce sera du saupoudrage insignifiant avec les actions de badigeonnage, ici et là, qui vous ramènent au point de départ une année après.

Nous avons opté, au contraire, pour un travail en profondeur, ensemble par ensemble.

J'en arrive au troisième axe, après le bâti et l'urbain, je veux parler du social. Dans ces cités, il y a énormément de gens qui souffrent socialement : handicapés graves, malades, délinquants, chômeurs, exclus, du système scolaire et social.







- RESUME -

Produit de la théorie fonctionnaliste et en application de la Charte d'Athènes, les grands ensembles dont l'apparition remonte aux années cinquante, ont induit un tissu urbain nouveau en rupture avec les références de la ville traditionnelle.

Constitués d'un ensemble d'isolats fonctionnels, ils ont conquis les alentours des centres anciens sans pour autant s'y intégrer. En tant que cadre bâti, ces quartiers nouveaux sont caractérisés :

- d'une part ; par une monotonie causée par la répétition à l'infini du bloc rectangulaire,

- d'autre part ; par la pauvreté de leur architecture .

- et enfin ; par l'existence d'espaces extérieurs qui semblent béants, indéfinissables et difficilement appropriables par les résidents .

Au lieu d'espaces urbains publics définis par leurs formes et leurs propres systèmes de relations, on retrouve une énorme quantité d'espaces interstitiels libres non-aménagés. Ils font souvent l'objet de diverses formes d'appropriation spontanée se manifestant par des détournements d'usage, échappant à tout contrôle des pouvoirs publics.

Le présent mémoire traitera de la question des espaces urbains publics dans les grands ensembles à Constantine. Cette étude a pour objectif principal, l'élaboration des principes de réorganisation et de réaménagement de ces espaces ; et ce, dans le but de les redéfinir et de les identifier pour permettre une réappropriation du cadre de vie par les résidents.

La Cité du 20 Août 1955 a été choisie à cet effet.

- MOTS CLEFS :

- Adaptation - Aménagement - Architecture - Amélioration - Appropriation - Agora - Composition Urbaine - Clôture - Collectivités Locales - Cité - Conception - Composants Urbains - Charte d'Athènes - Croisements - Détournement - Espace Urbain Public - Espace Privé - Espace Collectif - Espace Extérieur - Espace Interstitiel - Espace Résiduel - Façade - Fonction Urbaine - Forum - Jardins - Grands Ensembles Résidentiels - Gestion - Habitat - Intervention - Lieu Morphologie - Mobilier Urbain - Médina - Mutation - Principe - Poche Urbaine - Place - Réhabilitation - Réorganisation - Réaffectation - Réaménagement - Restructuration - Revitalisation - Rue - Square - Structure Urbaine - Signalisation - Trame - Urbanisme - Usage - Urbanité.